321 Rousseau (Jean Jacques) Du Contrat Social, *typographical ornaments on title, etc., small hole through M4 affecting* 3 *or* 4 *letters, early* 19*th-century boards*
sm. 8*vo* *A. Amsterdam, chez Marc Michel Rey*, 1762

*** Collation: A-N in eights, comprising title +pp. IV+pp. 1-202. This edition, which bears the same date and imprint as the first, is not described by Tchemerzine. £.24.- 1.8.1967 Sotheby


VITAM
IMPENDERE
VERO.

Maintenant qu'il n'y a plus & qu'il ne peût plus y avoir de Religion nationale exclusive, on doit tolérer toutes celles qui tolerent les autres, autant que leurs dogmes n'ont rien de contraire aux devoirs du Citoyen. Mais quiconque ose dire, *hors de l'Eglise point de Salut*, doit être cassé de l'Etat; à moins que l'Etat ne soit l'Eglise, & que le Prince ne soit le Pontife. Un tel dogme n'est bon que dans un Gouvernement Théocratique, dans tout autre il est pérnitieux. La raison sur laquelle on dit qu'Henri IV. embrassà la Religion romaine la devroit faire quiter à tout honnête homme, & sur-tout à tout Prince qui sauroit raisonner.

CHAPITRE IX.

Conclusion.

Aprés avoir posé les vrais principes du droit politique & tâché de fonder l'Etat sur sa base, il resteroit à l'appuyer par ses rélations externes; ce qui comprendroit le droit des gens, le commerce, le droit de la guerre & les conquêtes, le droit public, les ligues les négociations les traités &c. Mais tout cela forme un nouvel objet trop vaste pour ma courte vue; j'aurois dû la fixer toujours plus près de moi.

FIN.

JEAN JAQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE,

A

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c.

Da veniam, si quid liberius dixi, non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam. Præsumsi enim de gravitate & prudentia tua, quia potes considerare, quantam mihi respondendi necessitatem imposueris.

Aug. Epist. 238 *ad Pascent.*



A AMSTERDAM,

Chez MARC MICHEL REY,

MDCCLXIII.

ARREST
DE LA COUR
DE PARLEMENT,

QUI condamne un Imprimé ayant pour titre: Emile, ou de l'Education; par J. J. Rousseau, *imprimé à la Haye. . . .* M. DCC. LXII. *à être laceré & brûlé par l'Exécuteur de la haute Justice.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 9. Juin 1762.

CE jour, les Gens du Roi sont entrés, & Me. Omer-Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit:

Qu'ils déféroient à la Cour un Imprimé en quatre volumes *in-octavo*, intitulé: ***Emile**, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, **Citoyen de Geneve***, dit Imprimé, *à la Haye en M. DCC LXII.*

Que cet ouvrage ne paroît composé que dans la vûe de ramener tout à la Religion naturelle, & que l'Auteur s'occupe dans le plan de l'Education qu'il prétend donner à son Eleve, à déveloper ce systême criminel.

Qu'il

Qu'il ne prétend inſtruire cet Eleve que d'après la nature qui eſt ſon unique guide, pour former en lui l'homme moral; qu'il regarde toutes les Religions comme également bonnes & comme pouvant toutes avoir leurs raiſons dans le climat, dans le Gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelqu'autre cauſe locale qui rend l'une préférable à l'autre, ſelon les tems & les lieux.

Qu'il borne l'homme aux connoiſſances que l'inſtinct porte à chercher, flate les paſſions comme les principaux inſtrumens de notre conſervation, avance qu'on peut être ſauvé ſans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible de la Divinité qui peut excuſer l'homme; que ſelon ſes principes, la ſeule raiſon eſt juge dans le choix d'une Religion, laiſſant à ſa diſpoſition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Etre ſuprême que cet Auteur croit honorer, en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la Religion, ou que l'Egliſe a preſcrit ſous la direction de l'Eſprit-Saint qui la gouverne.

Que conſéquemment à ce ſyſtême, de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle ſoit chez les différens peuples, il oſe eſſayer de détruire la vérité de l'Ecriture Sainte & des Prophéties, la certitude des miracles énoncés dans

dans les Livres Saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Eglise, & que ramenant tout à cette Religion naturelle, dans laquelle il n'admet qu'un culte & des loix arbitraires, il entreprend de justifier non-seulement toutes les Religions, prétendant qu'on s'y sauve indistinctement, mais même l'infidelité & la résistance de tout homme à qui l'on voudroit prouver la divinité de Jésus-Christ & l'existence de la Religion Chrétienne, qui seule a Dieu pour auteur, & à l'égard de laquelle il porte le blasphême jusques à la donner pour ridicule, pour contradictoire, & à inspirer une indifférence sacrilège pour ses mysteres & pour ses dogmes qu'il voudroit pouvoir anéantir.

Que tels sont les principes impies & détestables que se propose d'etablir dans son Ouvrage cet Ecrivain qui soumet la Religion à l'examen de la raison, qui n'établit qu'une foi purement humaine, & qui n'admet de vérités & de dogmes en matiere de Religion, qu'autant qu'il plaît à l'esprit livré à ses propres lumieres, ou plutôt à ses égaremens, de les recevoir ou de les rejetter.

Qu'à ces impiétés il ajoute des détails indécens, des explications qui blessent la bienséance & la pudeur, des propositions qui tendent à donner un caractere faux & odieux à

l'autorité ſouveraine, à détruire le principe de l'obéiſſance qui lui eſt dûe, & à affoiblir le reſpect & l'amour des peuples pour leurs Rois.

Qu'ils croyent que ces traits ſuffiſent pour donner à la Cour une idée de l'Ouvrage qu'ils lui dénoncent; que les maximes qui y ſont répandues forment par leur réunion un ſyſtême chimérique, auſſi impraticable dans ſon exécution, qu'abſurde & condamnable dans ſon projet. Que ſeroient d'ailleurs des Sujets élevés dans de pareilles maximes, ſinon des hommes préoccupés du ſcepticiſme & de la tolérance, abandonnés à leurs paſſions, livrés aux plaiſirs des ſens, concentrés en eux-mêmes par l'amour propre, qui ne connoîtroient d'autre voix que celle de la nature, & qui au noble deſir de la ſolide gloire, ſubſtitueroient la pernicieuſe manie de la ſingularité? Quels regles pour les mœurs! Quels hommes pour la Religion & pour l'Etat, que des enfans élevés dans des principes qui font également horreur au Chrétien & au Citoyen!

Que l'Auteur de ce Livre n'ayant point craint de ſe nommer lui-même, ne ſçauroit être trop promptement pourſuivi; qu'il eſt important, puiſqu'il s'eſt fait connoître, que la Juſtice ſe mette à portée de faire un exemple tant ſur l'Auteur que ſur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, ſoit à l'impreſſion, ſoit

ſoit à la diſtribution d'un pareil Ouvrage digne comme eux de toute ſa ſévérité.

Que c'eſt l'objet des Concluſions par écrit qu'ils laiſſent à la Cour avec un Exemplaire du Livre; & ſe ſont les Gens du Roi retirés.

Eux retirés:

Vu le Livre en quatre Tomes in-8vo. intitulé: *Emile, ou de l'Education, par J. J. Rouſſeau, Citoyen de Geneve.* Sanabilibus ægrotamus malis; ipſaque nos in rectum natura genitos, ſi emendari velimus, juvat. Senec. de Irâ, Lib. XI. cap. XIII. tom. 1, 2, 3 & 4. *A la Haye, chez Jean Néaulme, Libraire, avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & Weſtfriſe.* Concluſions du Procureur Général du Roi; oui le Rapport de Me. Pierre-François Lenoir, Conſeiller; la matiere miſe en délibération:

LA COUR ordonne que ledit Livre imprimé, ſera lacéré & brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Eſcalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être ſupprimés; fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Libraires d'imprimer, vendre & débiter ledit Livre, & à tous Colporteurs, Diſtributeurs ou autres de le colporter ou di-

ſtribuer, à peine d'être pourſuivis extraordinairement, & punis ſuivant la rigueur des Ordonnances. Ordonne qu'à la Requête du Procureur Général du Roi, il ſera informé pardevant le Conſeiller-Raporteur, pour les Témoins qui ſe trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, pour les Témoins qui ſeroient hors de ladite Ville, contre les Auteurs, Imprimeurs ou Diſtributeurs dudit Livre; pour, les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; & cependant ordonne que le nommé J. J. Rouſſeau, dénommé au Frontiſpice dudit Livre, ſera pris & appréhendé au corps, & amené ès Priſons de la Conciergerie du Palais, pour être oui & interrogé pardevant ledit Conſeiller-Raporteur, ſur les faits dudit Livre, & répondre aux Concluſions que le Procureur Général entend prendre contre lui; & où ledit J. J. Rouſſeau ne pourroit être pris & appréhendé, après perquiſition faite de ſa perſonne, aſſigné à quinzaine, ſes biens ſaiſis & annotés, & à iceux Commiſſaires établis, juſqu'à ce qu'il ait obéi ſuivant l'Ordonnance; & à cet effet ordonne qu'un Exemplaire dudit Livre ſera dépoſé au Greffe de la Cour, pour ſervir à l'inſtruction du Procès. Ordonne en outre

que

que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement, le 9 Juin mil ſept cent ſoixante-deux.

Signé, DUFRANC.

Et le Vendredi 11 *Juin* 1762, *ledit Ecrit mentionné ci-deſſus a été lacéré & brûlé au pied du grand Eſcalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute Juſtice, en préſence de moi Etienne-Dagobert Yſabeau, l'un des trois principaux Commis pour la Grand' Chambre, aſſiſté de deux Huſſiers de la Cour.*

Signé, YSABEAU.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVEQUE

DE PARIS,

PORTANT condamnation d'un Livre qui a pour titre: EMILE, *ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve.* A Amsterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Misericorde Divine, & par la grace du Saint Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c. A tous les Fideles de notre Diocese: SALUT ET BENEDICTION.

SAINT PAUL a prédit, MES TRES-CHERS FRERES, qu'il viendroit *des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomniateurs enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la Foi.* (*a*) Et dans quels

(*a*) In novissimis diebus instabunt tempora periculo-

quels temps malheureux cette prédiction s'est-elle accomplie plus à la lettre que dans les nôtres! L'incrédulité enhardie, par toutes les passions, se présente sous toutes les formes, afin de se proportionner, en quelque sorte, à tous les âges, à tous les caracteres, à tous les états. Tantôt, pour s'insinuer dans des esprits qu'elle trouve déja *ensorcelés par la bagatelle*, (b) elle emprunte un style léger, agréable & frivole: de-là tant de Romans également obscènes & impies, dont le but est d'aser l'imagination, pour séduire l'esprit & corrompre le cœur. Tantôt, affectant un air de profondeur & de sublimité dans ses vues, elle feint de remonter aux premiers principes de nos connoissances, & prétend s'en autoriser, pour secouer un joug qui, selon elle, deshonore l'humanité, la Divinité même. Tantôt elle déclame en furieuse contre le zele de la Religion, & prêche la tolérance universelle avec emportement. Tantôt enfin, réunissant tous ces divers langages, elle mêle le sérieux à l'enjouement, des maximes pures à des obscénités, de grandes vérités à de grandes erreurs,

riculosa: erunt homines se ipsos amantes.... elati, superbi, blasphemi. ... scelesti... criminatores ... tumidi & voluptatum amatores magis quàm Dei ... homines corrupti mente & reprobi circa fidem. 2. *Tim. c* 3. *v.* 1.4.8.

(b) Fascinatio nugacitatis obscurat bona. *Sap. c.* 4. *v.* 12.

reurs, la Foi au blaſphême; elle entreprend, en un mot, d'accorder la lumiere avec les tenebres, Jeſus-Chriſt avec Bélial. Et tel eſt ſpécialement, M. T. C. F. l'objet qu'on paroît s'être propoſé dans un Ouvrage récent, qui a pour titre: EMILE, OU DE L'EDUCATION. Du ſein de l'erreur, il s'eſt élevé un homme plein du langage de la Philoſophie, ſans être véritablement Philoſophie: eſprit doué d'une multitude de connoiſſances qui ne l'ont pas éclairé, & qui ont répandu des ténebres dans les autres eſprits: caractere livré aux paradoxes d'opinions & de conduite; alliant la ſimplicité des mœurs avec le faſte des penſées; le zele des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés, l'obſcurité de la retraite avec le deſir d'être connu de tout le monde: on l'a vu invectiver, contre les ſciences qu'il cultivoit; préconiſer l'excellence de l'Evangile, dont il détruiſoit les dogmes: peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ſes Lecteurs. Il s'eſt fait le Précepteur du genre humain pour le tromper, le Moniteur public pour égarer tout le monde, l'Oracle du ſiecle pour achever de le perdre. Dans un Ouvrage ſur l'inégalité des conditions, il avoit abaiſſé l'homme juſqu'au rang des bêtes; dans une autre production plus récente, il avoit inſinué le poiſon de la volupté en paroiſſant le proſcrire: dans celui-ci, il s'empare des

des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irreligion.

Quelle entreprise, M. T. C. F.! l'éducation de la jeunesse est un des objets les plus importants de la sollicitude & du zele des Pasteurs. Nous savons que, pour réformer le monde, autant que le permettent la foiblesse & la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer sous la direction & l'impression de la grace les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. Par-là ces esprits, encore exempts de préjugés, seroient pour toujours en garde contre l'erreur; ces cœurs, encore exempts de grandes passions, prendroient les impressions de toutes les vertus. Mais à qui convient-il mieux qu'à nous & à nos Coopérateurs dans le saint Ministere, de veiller ainsi sur les premiers moments de la jeunesse Chrétienne; de lui distribuer le lait spirituel de la Religion, *afin qu'il croisse pour le salut*; (c) de préparer de bonne heure, par de salutaires leçons, des Adorateurs sinceres au vrai Dieu, des Sujets fideles au Souverain, des Hommes dignes d'être la ressource & l'ornement de la Patrie?

Or,

(c) Sicut modò geniti infantes, rationabile sinè dolo lac concupiscite: ut in eo crescatis in salutem. I. *Pet.* c. 2.

Or, M. T. C. F., l'Auteur d'Emile propose un plan d'éducation qui, loin de s'accorder avec le Christianisme, n'est pas même propre à former des Citoyens, ni des Hommes. Sous le vain prétexte de rendre l'homme à lui-même, & de faire de son éleve l'éleve de la nature, il met en principe une Assertion démentie, non-seulement par la Religion, mais encore par l'expérience de tous les Peuples, & de tous les temps. *Posons*, dit il, *pour maxime incontestable, que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits: il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain.* A ce langage on ne reconnoît point la doctrine des saintes Ecritures & de l'Eglise, touchant la révolution qui s'est faite dans notre nature. On perd de vue le rayon de lumiere qui nous fait connoître le mystere de notre propre cœur. Oui, M. T. C. F., il se trouve en nous un mêlange frappant de grandeur & de bassesse, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice: étonnant contraste, qui, en déconcertant la Philosophie Payenne, la laisse errer dans de vaines spéculations! contraste donc la révélation nous découvre la source dans la chûte déplorable de notre premier Pere! L'homme se sent entraîné par une pente funeste, & comment se roidiroit-il contre elle, si son enfance n'étoit dirigée par des Maîtres pleins de

vertu,

vertu, de sagesse, de vigilance; & si, durant tout le cours de sa vie, il ne faisoit lui-même, sous la protection, & avec les graces de son Dieu, des efforts puissants & continuels? Hélas! M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse; malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion, & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquents, trop multipliés; dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas? C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées: que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts?

L'Auteur d'EMILE, qui ne reconnoît aucune Religion, indique néanmoins, sans y penser, la voie qui conduit infailliblement à la vraie Religion. *Nous*, dit-il, *qui ne voulons rien donner à l'autorité; nous, qui ne voulons rien enseigner, à notre* EMILE, *qu'il ne pût comprendre de lui-même par tout pays, dans quelle Religion l'éleverons-nous? à quelle Secte aggrégerons-nous l'Eleve de la nature? Nous ne l'aggrégerons, ni à celle-ci, ni à celle-là; nous le mettrons en état de choisir celle où le meilleur usage de la raison doit le conduire.* Plût à Dieu, M. T. C. F., que cet objet eût été bien rempli! Si l'Auteur eut réellement *mis son Eleve en état de choisir, entre toutes les Reli-*

Religions, celle où le meilleur usage de la raison doit conduire, il l'eût immanquablement préparé aux leçons du Christianisme. Car, M. T. C. F., la lumiere naturelle conduit à la lumiere évangélique; & le culte Chrétien est essentiellement *un culte raisonnable.* (*d*) En effet, *si le meilleur usage de notre raison* ne devoit pas nous conduire à la révélation chrétienne, notre Foi seroit vaine, nos espérances seroient chimériques. Mais comment ce *meilleur usage* de la raison nous conduit-il au bien inestimable de la Foi, & de-là au terme précieux du salut? C'est à la raison elle-même que nous en appellons. Dès qu'on reconnoît un Dieu, il ne s'agit plus que de sçavoir s'il a daigné parler aux hommes, autrement que par les impressions de la nature. Il faut donc examiner si les faits, qui constatent la révélation, ne sont pas supérieurs à tous les efforts de la chicane la plus artificieuse. Cent fois l'incrédulité a tâché de les détruire ces faits, ou au moins d'en affoiblir les preuves; & cent fois sa critique a été convaincue d'impuissance. Dieu, par la révélation, s'est rendu témoignage à lui-même; & ce témoignage est évidemment *très-digne de foi.* (*e*) Que reste-t-il donc à l'homme qui

(*d*) Rationabile obsequium vestrum. *Rom c.* 12. *v.* 1.

(*e*) Testimonia tua credibilia facta sunt nimis. *Ps.* 92. *v.* 5.

qui fait *le meilleur ufage de fa raifon*, finon d'acquiefcer à ce témoignage? C'eft votre grace, ô mon Dieu! qui confomme cette œuvre de lumiere; c'eft elle qui détermine la volonté, qui forme l'ame chrétienne; mais le dévelopement des preuves, & la force des motifs, ont préalablement occupé, épuré la raifon; & c'eft dans ce travail, auffi noble qu'indifpenfable, que confifte ce *meilleur ufage de la raifon*, dont l'Auteur d'EMILE entreprend de parler fans en avoir une notion fixe & véritable.

Pour trouver la jeuneffe plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet Auteur veut qu'elle foit dénuée de tout principe de Religion. Et voilà pourquoi, felon lui, *connoître le bien & le mal, fentir la raifon des devoirs de l'homme, n'eft pas l'affaire d'un enfant... J'aimerois autant*, ajoute-t-il, *exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans.*

Sans doute, M. T. C. F., que le jugement humain a fes progrès, & ne fe forme que par degrès. Mais s'enfuit-il donc qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiffe point la différence du bien & du mal, qu'il confonde la fageffe avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice? Quoi! à cet âge il ne fentira pas qu'obéir à fon pere eft un bien: que lui défobéir eft un mal! Le prétendre, M. T. C. F., c'eft calomnier la nature humaine,

en lui attribuant une ſtupidité qu'elle n'a point.

„ Tout enfant qui croit en Dieu, *dit encore* „ *cet Auteur*, eſt Idolâtre ou Antropomor- „ phite." Mais s'il eſt Idolâtre, il croit donc pluſieurs Dieux; il attribue donc la nature divine à des ſimulacres inſenſibles? S'il n'eſt qu'Antropomorphite, en reconnoiſſant le vrai Dieu, il lui donne un corps. Or on ne peut ſuppoſer ni l'un ni l'autre dans un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Que ſi l'éducation a été vicieuſe à cet égard, il eſt ſouverainement injuſte d'imputer à la Religion, ce qui n'eſt que la faute de ceux qui l'enſeignent mal. Au ſurplus, l'âge de dix ans n'eſt point l'âge d'un Philoſophe: un enfant, quoique bien inſtruit, peut s'expliquer mal; mais en lui inculquant que la Divinité n'eſt rien de ce qui tombe, ou de ce qui peut tomber ſous les ſens; que c'eſt une intelligence infinie, qui douée d'une Puiſſance ſuprême, exécute tout ce qui lui plaît, on lui donne de Dieu une notion aſſortie à la portée de ſon jugement. Il n'eſt pas douteux qu'un Athée, par ſes Sophiſmes, viendra facilement à bout de troubler les idées de ce jeune Croyant: mais toute l'adreſſe du Sophiſte ne fera certainement pas que cet enfant, lorſqu'il croit en Dieu, ſoit *Idolâtre* ou *Antropomorphite*, c'eſt-à-dire, qu'il ne croye que l'exiſtence d'une chimere.

L'Au-

L'Auteur va plus loin, M.T.C.F. il n'*accorde pas même à un jeune homme de quinze ans, la capacité de croire en Dieu.* L'homme ne ſçaura donc pas même à cet âge, s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point: toute la nature aura beau annoncer la gloire de ſon Créateur, il n'entendra rien à ſon langage! Il exiſtera, ſans ſçavoir à quoi il doit ſon exiſtence! Et ce ſera la ſaine raiſon elle-même qui le plongera dans ces ténebres! C'eſt ainſi, M. T. C. F. que l'aveugle impiété voudroit pouvoir obſcurcir de ſes noires vapeurs, le flambeau que la Religion préſente à tous les âges de la vie humaine. Saint Auguſtin raiſonnoit bien ſur d'autres principes, quand il diſoit, en parlant des premieres années de ſa jeuneſſe: „ Je tombai dès ce temps-„ là, Seigneur, entre les mains de quelques-„ uns de ceux qui ont ſoin de vous invoquer; „ & je compris par ce qu'ils me diſoient de „ vous, & ſelon les idées que j'étois capable „ de m'en former à cet âge-là, que vous étiez „ quelque choſe de grand, & qu'encore que „ vous fuſſiez inviſible, & hors de la portée „ de nos ſens, vous pouviez nous exaucer & „ nous ſecourir. Auſſi commençai-je dès mon „ enfance à vous prier, & vous regárder com-„ me mon recours & mon appui; & à meſure „ que ma langue ſe dénouoit, j'employois ſes „ premiers mouvements à vous invoquer ". (*Lib.* 1. *Confeſſ. Chap.* IX.)

Continuons, M. T. C. F. de relever les paradoxes étranges de l'Auteur d'EMILE. Après avoir réduit les jeunes gens à une ignorance si profonde par rapport aux attributs & aux droits de la Divinité, leur accordera-t-il du moins l'avantage de se connoître eux-mêmes? Sçauront-ils si leur ame est une substance absolument distinguée de la matiere? ou se regarderont-ils comme des êtres purement matériels & soumis aux seules loix du Méchanisme? L'Auteur d'EMILE doute qu'à dix-huit ans, il soit encore temps que son Eleve apprenne s'il a une ame: il pense que, *s'il l'apprend plutôt, il court risque de ne le sçavoir jamais*, ne veut-il pas du moins que la jeunesse soit susceptible de la connoissance de ses devoirs? non. A l'en croire, *il n'y a que des objets physiques qui puissent intéresser les enfans, sur-tout ceux dont on n'a pas éveillé la vanité, & qu'on n'a pas corrompus d'avance par le poison de l'opinion.* Il veut, en conséquence, que tous les soins de la premiere éducation soient appliqués à ce qu'il y a dans l'homme de matériel & de terrestre: *Exercez,* dit-il, *son corps, ses organes, ses sens, ses forces; mais tenez son ame oisive, autant qu'il se pourra.* C'est que cette oisiveté lui a parue nécessaire pour disposer l'ame aux erreurs qu'il se proposoit de lui inculquer. Mais ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans

dans le temps où il ſera dominé par la fougue des paſſions naiſſantes, n'eſt-ce pas la lui préſenter dans le deſſein qu'il la rejette?

Qu'une ſemblable éducation, M. T. C. F., eſt oppoſée à celle que preſcrivent, de concert, la vraie Religion & la ſaine raiſon? toutes deux veulent qu'un Maître ſage & vigilant épie, en quelque ſorte dans ſon Eleve les premieres lueurs de l'intelligence, pour l'occuper des attraits de la vérité, les premiers mouvemens du cœur, pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien en effet n'eſt-il pas plus avantageux de prévenir les obſtacles, que d'avoir à les ſurmonter? Combien n'eſt-il pas à craindre que ſi les impreſſions du vice précedent les leçons de la vertu, l'homme parvenu à un certain âge, ne manque de courage, ou de volonté pour réſiſter au vice? Une heureuſe expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours, qu'après les déréglemens d'une jeuneſſe imprudente & emportée, on revient enfin aux bons principes qu'on a reçus dans l'enfance?

Au reſte, M. T. C. F., ne ſoyons point ſurpris que l'Auteur d'EMILE remette à un temps ſi reculé la connoiſſance de l'exiſtence de Dieu; il ne la croit pas néceſſaire au ſalut. *Il eſt clair*, dit-il par l'organe d'un perſonnage chimérique, *il eſt clair que tel hom-*

me parvenu jusqu'à la vieillesse, sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre, si son aveuglement n'a point été volontaire, & je dis qu'il ne l'est pas toujours. Remarquez, M. T. C. F. qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Or, une telle prétention est souverainement absurde, sur tout dans le systême d'un Ecrivain qui soutient que la raison est absolument saine. Saint Paul assure, qu'entre les Philosophes Payens, plusieurs sont parvenus, par les seules forces de la raison, à la connoissance du vrai Dieu. *Ce qui peut être connu de Dieu,* dit cet Apôtre, *leur a été manifesté, Dieu le leur ayant fait connoître: la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde leur ayant rendu visible ce qui est invisible en Dieu, sa puissance même éternelle, & sa divinité, en sorte qu'ils sont sans excuse; puisqu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces; mais ils se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement, & leur esprit insensé a été obscurci: en se disant sages, ils sont devenus fous (f).*

Or,

(*f*) Quod notum est Dei manifestum est in illis: Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ipsius,

Or, si tel a été le crime de ces hommes, lesquels bien qu'assujettis par les préjugés de leur éducation au culte des Idoles, n'ont pas laissé d'atteindre à la connoissance de Dieu: comment ceux qui n'ont point de pareils obstacles à vaincre, seroient-ils innocents & justes, au point de mériter de jouir de la présence de Dieu dans l'autre vie: comment seroient-ils excusables (avec une raison saine telle que l'Auteur la suppose) d'avoir joui durant cette vie du grand spectacle de la nature, & d'avoir cependant méconnu celui qui l'a créée, qui la conserve & la gouverne?

Le même Ecrivain, M. T. C. F. embrasse ouvertement le Scepticisme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu. *Je sçais*, fait-il dire encore au personnage supposé qui lui sert d'organe, *je sçais que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage; je le vois, ou plutôt je le sens, & cela m'importe à sçavoir: mais ce même monde est-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des cho-*

ipsius, à creaturâ mundi, per ea, quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur: sempiterna quoque ejus virtus & divinitas, ita ut sint inexcusabiles; quia cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt: sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipiens cor eorum; dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. *Rom. c.* 1. *v.* 19, 22.

choses? Y en a-t-il deux ou plusieurs, & quelle est leur nature? je n'en sçais rien, & que m'importe? ... je renonce à des questions oiseuses qui peuvent inquiéter mon amour propre, mais qui sont inutiles à ma conduite, & supérieures à ma raison. Que veut donc dire cet Auteur téméraire? Il croit que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage: il avoue que cela lui importe à sçavoir; & cependant, *il ne sçait*, dit-il, *s'il n'y a qu'un seul principe des choses*, ou s'il y en a plusieurs; & il prétend qu'il lui importe peu de le sçavoir. S'il y a une volonté puissante & sage qui gouverne le monde, est-il concevable qu'elle ne soit pas l'unique principe des choses? Et peut-il être plus important de sçavoir l'un que l'autre? Quel langage contradictoire! Il ne sçait *quelle est la nature* de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Etre suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté & de bonté; n'est-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine? L'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse & supérieure à sa raison, comme si la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande de toutes les absurdités. *La pluralité des Dieux*, dit énergiquement Tertullien, *est une nullité de Dieu* *, admettre un

* Deus cum summum magnum sit, rectè veritas nostra pronuntiavit: Deus si non unus est, non est. *Tertull. adverf. Marcionem, liv. 1.*

un Dieu, c'eſt admettre un Etre ſuprême & indépendant auquel tous les autres Etres ſoient ſubordonnés. Il implique donc qu'il y ait pluſieurs Dieux.

Il n'eſt pas étonnant, M. T. C. F. qu'un homme qui donne dans de pareils écarts touchant la Divinité, s'éleve contre la Religion qu'Elle nous a révélée. A l'entendre toutes les révélations en général *ne font que dégrader Dieu, en lui donnant des paſſions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Etre,* pourſuit-il, *je vois que les dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les aviliſſent; qu'aux myſteres inconcevables qui les environnent, ils ajoutent des contradictions abſurdes.* C'eſt bien plutôt à cet Auteur, M. T. C. F. qu'on peut reprocher l'inconſéquence & l'abſurdité. C'eſt bien lui qui dégrade Dieu, qui embrouille, & qui avilit les notions du grand Etre, puiſqu'il attaque directement ſon eſſence, en révoquant en doute ſon Unité.

Il a ſenti que la vérité de la Révélation chrétienne étoit prouvée par des faits; mais les miracles formant une des principales preuves de cette révélation, & ces miracles nous ayant été tranſmis par la voie des témoignages, il s'écrie: *Quoi! toujours des témoignages humains! toujours des hommes qui me rap-*

portent ce que d'autres hommes ont rapporté? Que d'hommes entre Dieu & moi! Pour que cette plainte fût ſenſée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la Révélation eſt fauſſe dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire: Dieu ne peut exiger de moi que je croye ce qu'on m'aſſure qu'il a dit, dès que ce n'eſt pas directement à moi qu'il a addreſſé ſa parole. Mais n'eſt-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la Révélation chrétienne, dont il ſeroit abſurde de douter? Par quelle autre voye que par celle des témoignages humains, l'Auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athene, cette Rome dont il vante ſi ſouvent & avec tant d'aſſurance les loix, les mœurs, & les héros? Que d'hommes entre lui & les événements qui concernent les origines & la fortune de ces anciennes Républiques! que d'hommes entre lui & les Hiſtoriens qui ont conſervé la mémoire de ces événements! Son Scepticiſme n'eſt donc ici fondé que ſur l'intérêt de ſon incrédulité.

Qu'un homme, ajoute-t-il plus loin, *vienne nous tenir ce langage: Mortels, je vous annonce les volontés du Très-Haut: reconnoiſſez à ma voix celui qui m'envoye. J'ordonne au Soleil de changer ſa courſe, aux Etoiles de former un autre arrangement, aux Montagnes*

tagnes de s'applanir, aux Flots de s'élever, à la Terre de prendre un autre aspect: à ces merveilles qui ne reconnoîtra pas à l'instant le Maître de la nature? Qui ne croiroit, M. T. C. F. que celui qui s'exprime de la sorte, ne demande qu'à voir des miracles, pour être Chrétien? Ecoutez toutefois ce qu'il ajoute: *Reste enfin*, dit-il, *l'examen le plus important dans la Doctrine annoncée.... Après avoir prouvé la Doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la Doctrine..... Or, que faire en pareil cas? Une seule chose: revenir au raisonnement, & laisser là les miracles. Mieux eut-il valu n'y pas recourir;* c'est-à-dire: qu'on me montre des miracles, & je croirai: qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire. Quelle inconséquence, quelle absurdité! Mais apprenez donc une bonne-foi, M. T. C. F. que dans la question des Miracles, on ne se permet point le Sophisme reproché par l'Auteur du Livre de l'Education. Quand une Doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des Imposteurs voudroient opposer à cette Doctrine. Quand il s'agit d'une Doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves; c'est-à-dire,

que celui qui prend la qualité d'Envoyé du Très-Haut, confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la Doctrine & les miracles sont des arguments respectifs dont on fait usage, selon les divers points de vûe où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la Religion. Il ne se trouve là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. C'est-ce qu'on a démontré cent fois; & il est probable que l'Auteur d'Emile n'ignore point ces démonstrations; mais, dans le plan qu'il s'est fait d'envelopper de nuages toute Religion révélée, toute opération surnaturelle, il nous impute malignement des procédés qui deshonorent la raison; il nous représente comme des Enthousiastes, qu'un faux zele aveugle au point de prouver deux principes, l'un par l'autre, sans diversité d'objets, ni de méthode. Où est donc, M. T. C. F., la bonne-foi philosophique dont se pare cet Ecrivain?

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la Révélation chrétienne, le même Auteur y défere cependant de la maniere la plus positive, la plus solemnelle. Il faut, pour vous en convaincre, M. T. C. F. & en même-temps pour vous édifier, mettre sous vos

yeux

yeux cet endroit de ſon Ouvrage: *J'avoue que la majeſté de l'Ecriture m'étonne; la ſainteté de l'Ecriture parle à mon cœur. Voyez les livres des Philoſophes, avec toute leur pompe; qu'ils ſont petits près celui-là, ſe peut-il qu'un livre à la fois ſi ſublime & ſi ſimple ſoit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'hiſtoire, ne ſoit qu'un homme lui-même? Eſt-ce là le ton d'un enthouſiaſte, ou d'un ambitieux Sectaire? Quelle douceur! Quelle pureté dans ſes mœurs! Quelle grace touchante dans ſes inſtructions! Quelle élévation dans ſes maximes! Quelle profonde ſageſſe dans ſes diſcours! Quelle préſence d'eſprit, quelle fineſſe & quelle juſteſſe dans ſes réponſes! Quel empire ſur ſes paſſions! Où eſt l'homme, où eſt le ſage qui ſçait agir, ſouffrir & mourir ſans foibleſſe, & ſans oſtentation?.... Oui, ſi la vie & la mort de Socrate ſont d'un Sage, la vie & la mort de Jéſus ſont d'un Dieu. Dirons-nous que l'hiſtoire de l'Evangile eſt inventée à plaiſir?.... Ce n'eſt pas ainſi qu'on invente, & les faits de Socrate dont perſonne ne doute, ſont moins atteſtés que ceux de Jéſus-Chriſt..... Il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs hommes d'accord euſſent fabriqué ce Livre, qu'il ne l'eſt qu'un ſeul en ait fourni le ſujet. Jamais les Auteurs Juifs n'euſſent trouvé ce ton, ni cette morale, & l'Evangile a des caracteres de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaits*

faitement inimitables, que l'Inventeur en ſeroit plus étonnant que le Héros. Il ſeroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Evangile. Cependant l'Auteur ne la reconnoit qu'en conſéquence des témoignages humains. Ce ſont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Que d'hommes entre Dieu & lui! Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même: le voila confondu par ſes propres aveux. Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter: *Avec tout cela ce même Evangile eſt plein de choſes incroyables, de choſes qui répugnent à la raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé de concevoir, ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions; etre toujours modeſte & circonſpect ... reſpecter en ſilence ce qu'on ne ſçauroit, ni rejetter, ni comprendre, & s'humilier devant de grand Etre qui ſeul ſçait la vérité. Voilà le Scepticiſme involontaire où je ſuis reſté.* Mais le Scepticiſme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorſqu'on refuſe de ſe ſoumettre à la Doctrine d'un Livre qui ne ſçauroit être inventé par les hommes? Lorſque ce Livre porte des caracteres de vérité, ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'Inventeur en ſeroit plus étonnant que le

le Héros ? C'eſt bien ici qu'on peut dire que l'*iniquité a menti contre elle-même* (g).

Il ſemble, M. T. C. F., que cet Auteur n'a rejetté la Révélation que pour s'en tenir à la Religion naturelle. *Ce que Dieu veut qu'un homme faſſe*, dit-il, *il ne le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit à lui-même, il l'écrit au fond de ſon cœur.* Quoi donc! Dieu n'a-t-il pas écrit au fond de nos cœurs l'obligation de ſe ſoumettre à lui, dès que nous ſommes ſûrs que c'eſt lui qui a parlé? Or, quelle certitude n'avons-nous pas de ſa divine parole! Les faits de Socrate dont perſonne ne doute ſont de l'aveu même de l'Auteur d'EMILE, moins atteſtés que ceux de Jéſus-Chriſt. La Religion naturelle conduit donc elle-même à la Religion révélée. Mais eſt-il bien certain qu'il admette même la Religion naturelle, ou que du moins il en reconnoiſſe la néceſſité? Non, M. T. C. F. *Si je me trompe*, dit-il, *c'eſt de bonne-foi. Cela me ſuffit, pour que mon erreur même ne me ſoit pas imputée à crime. Quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela*; c'eſt-à-dire, que, ſelon lui, il ſuffit de ſe perſuader qu'on eſt en poſſeſſion de la vérité; que cette perſuaſion, fût-

(g) Mentita eſt iniquitas ſibi. *Pſal.* 26. *v.* 12.

fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & religieux, celui qui, adoptant les erreurs même de l'Athéiſme, dira qu'il eſt de bonne-foi. Or, n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſyſtêmes fanatiques, à tous les délires de l'eſprit humain? N'eſt-ce pas permettre qu'il y ait dans le monde autant de Religions, de cultes divins, qu'on y compte d'Habitans? Ah! M. T. C. F., ne prenez point le change ſur ce point. La bonne-foi n'eſt eſtimable, que quand elle eſt éclairée & docile. Il nous eſt ordonné d'étudier notre Religion, & de croire avec ſimplicité. Nous avons pour garant des promeſſes l'autorité de l'Egliſe: apprenons à la bien connoître, & jettons-nous enſuite dans ſon ſein. Alors nous pourrons compter ſur notre bonne-foi, vivre dans la paix, & attendre, ſans trouble, le moment de la lumiere éternelle.

Quelle inſigne mauvaiſe foi n'éclate pas encore dans la maniere dont l'Incrédule, que nous réfutons, fait raiſonner le Chrétien & le Catholique! Quels diſcours pleins d'ineptie ne prête-t-il pas à l'un & à l'autre, pour les rendre mépriſables! Il imagine

gine un Dialogue, entre un Chrétien, qu'il traite d'*Inspiré*; & l'Incrédule, qu'il qualifie de *Raisonneur*; & voici comme il fait parler le premier: *La raison vous apprend que le tout est plus grand que sa partie; mais moi, je vous apprends de la part de Dieu que c'est la partie qui est plus grande que le tout*; à quoi l'Incrédule répond: *Et qui êtes-vous pour m'oser dire que Dieu se contredit; & à qui croirai-je par préférence, de lui qui m'apprend par la raison des vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de sa part une absurdité?*

Mais de quel front, M. T. C. F. ose-t-on prêter au Chrétien un pareil langage? Le Dieu de la Raison, disons-nous, est aussi le Dieu de la Révélation. La Raison & la Révélation sont les deux organes par lesquels il lui a plu de se faire entendre aux hommes, soit pour les instruire de la vérité, soit pour leur intimer ses ordres. Si l'un de ces deux organes étoit opposé à l'autre, il est constant que Dieu seroit en contradiction avec lui-même. Mais Dieu se contredit-il, parce qu'il commande de croire des vérités incompréhensibles? Vous dites, ô Impies, que les Dogmes, que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles: mais il ne suffit pas de

de le dire. S'il vous étoit poſſible de le prouver, il y a long-temps que vous l'auriez fait, & que vous auriez pouſſé des cris de victoire.

La mauvaiſe foi de l'Auteur d'EMILE, n'eſt pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. *Nos Catholiques*, lui fait-il dire, *font grand bruit de l'autorité de l'Egliſe ; mais que gagnent-ils à cela? S'il leur faut un auſſi grand appareil de preuves pour établir cette autorité, qu'aux autres Sectes pour établir directement leur doctrine. L'Egliſe décide que l'Egliſe a droit de décider : ne voilà-t il pas une autorité bien prouvée?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet Impoſteur, que l'autorité de l'Egliſe n'eſt prouvée que par ſes propres déciſions, & qu'elle procede ainſi: *Je décide que je ſuis infaillible, donc je le ſuis:* imputation calomnieuſe, M. T. C. F. La conſtitution du Chriſtianiſme, l'Eſprit de l'Evangile, les erreurs même & la foibleſſe de l'eſprit humain, tendent à démontrer que l'Egliſe, établie par Jéſus-Chriſt, eſt une Egliſe infaillible. Nous aſſurons que, comme ce divin Légiſlateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Egliſe l'enſeigne auſſi toujours. Nous prouvons donc l'autorité de l'Egliſe, non par l'autorité de l'Egliſe, mais par celle de

de Jésus-Christ : procédé non moins exact, que celui qu'on nous reproche est ridicule & insensé.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, M. T. C. F., que l'esprit d'irreligion est un esprit d'indépendance & de révolte. Et comment, en effet, ces hommes audacieux, qui refusent de se soumettre à l'autorité de Dieu même, respecteroient-ils celle des Rois qui sont les images de Dieu, ou celle des Magistrats qui sont les images des Rois? *Songe*, dit l'Auteur d'EMILE à son Eleve, *qu'elle* (l'espece humaine) *est composée essentiellement de la collection des peuples; que quand tous les Rois.... en seroient ôtés, il n'y paroîtroit guères, & que les choses n'en iroient pas plus mal.... Toujours*, dit-il plus loin, *la multitude sera sacrifiée au petit nombre, & l'intérêt public à l'intérêt particulier: toujours ces noms spécieux de justice & de subordination, serviront d'instrumens à la violence, & d'armes à l'iniquité. D'où il suit*, continue-t-il, *que les ordres distingués, qui se prétendent utiles aux autres, ne sont en effet utiles qu'à eux-mêmes aux dépens des autres. Par où juger de la considération qui leur est dûe selon la justice & la raison?* Ainsi donc, M. T. C. F., l'impiété ose critiquer les intentions de celui *par qui regnent les Rois* (*b*): ainsi elle se plaît à

*** empoi-

(*b*) Per me reges regnant. *Prov. c. 8, v. 15.*

empoisonner les sources de la félicité publique en soufflant des maximes qui ne tendent qu'à produire l'anarchie, & tous les malheurs qui en sont la suite. Mais, que vous dit la Religion? *Craignez Dieu: respectez le Roi !... (i) que tout homme soit soumis aux Puissances supérieures: car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu; & c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde. Quiconque résiste donc aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu; & ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes* (k).

Oui, M. T. C. F., dans tout ce qui est de l'ordre civil, vous devez obéir au Prince, & à ceux qui exercent son autorité, comme à Dieu même. Les seuls intérêts de l'Etre suprême peuvent mettre des bornes à votre soumission; & si on vouloit vous punir de votre fidélité à ses ordres, vous deviez

(i) Deum timete: Regem honorificate. 1. *Pet. c.* 2. *v.* 17.

(k) Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit: non est enim potestas nisi à Deo: quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. *Rom. c.* 13. *v.* 1. 2.

vriez encore souffrir avec patience & sans murmure. Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimerent mieux être les fléaux de la Terre, que les peres de leurs peuples, n'étoient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puissance. *Les Chrétiens*, dit saint Augustin, *leur obéissoient dans le temps à cause du Dieu de l'Eternité* (*l*).

Nous ne vous avons exposé, M. T. C. F., qu'une partie des impiétés contenues dans ce Traité de l'EDUCATION : Ouvrage également digne des Anathêmes de l'Eglise, & de la sévérité des Loix : & que faut-il de plus pour vous en inspirer une juste horreur? Malheur à vous, malheur à la Société, si vos enfans étoient élevés d'après les principes de l'Auteur d'EMILE. Comme il n'y a que la Religion qui nous ait appris à connoître l'homme, sa grandeur, sa misere, sa destinée future, il n'appartient aussi qu'à elle seule de former sa raison, de perfectionner ses mœurs, de lui procurer un bonheur solide dans cette vie & dans l'autre. Nous sçavons, M. T. C. F., combien une éducation vraiment chrétienne est

(*l*) Subditi erant propter Dominum æternum, etiam Domino temporali. *Aug. Enarrat. in Psal.* 124.

délicate & laborieuse : que de lumieres & de prudence n'exige-t-elle pas! quel admirable mélange de douceur & de fermeté! qu'elle sagacité pour se proportionner à la différence des conditions, des âges, des tempéramens & des caracteres, sans s'écarter jamais en rien des regles du devoir! quel zêle & quelle patience pour faire fructifier, dans de jeunes cœurs le germe précieux de l'innocence, pour en déraciner, autant qu'il est possible, ces penchans vicieux qui sont les tristes effets de notre corruption héréditaire; en un mot, pour leur apprendre, suivant la Morale de saint Paul, à *vivre en ce monde avec tempérance, selon la justice, & avec piété, en attendant la béatitude que nous espérons* (*m*). Nous disons donc, à tous ceux qui sont chargés du soin également pénible & honorable, d'élever la jeunesse : Plantez & arrosez, dans la ferme espérance que le Seigneur, secondant votre travail, donnera l'accroissement; *insistez à temps & à contre-temps*, selon le conseil du même Apôtre ; *usez de reprimande, d'exhortation, de paroles séveres, sans perdre patien-*
ce

(*m*) Erudiens nos, ut abnegantes impietatem & sæcularia desideria, sobriè & justè & piè vivamus in hoc sæculo expectantes beatam spem. *Tit. c. 2. v. 12. 13.*

ce & sans cesser d'instruire (*n*); sur-tout, joignez l'exemple à l'instruction : l'instruction sans l'exemple est un opprobre pour celui qui la donne, & un sujet de scandale pour celui qui la reçoit. Que le pieux & charitable Tobie soit votre modele; *Recommandez avec soin à vos enfants, de faire des œuvres de justice & des aumônes, de se souvenir de Dieu, & de le benir en tout temps dans la vérité, & de toutes leurs forces* (*o*); & votre postérité, comme celle de ce saint Patriarche, *sera aimée de Dieu & des hommes* (*p*).

Mais en quel temps l'éducation doit-elle commencer? Dès les premiers rayons de l'intelli-

(*n*) Insta opportunè, importunè: argue, obsecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ. 2. *Timot. c.* 4. *v.* 12.

(*o*) Filiis vestris mandate, ut faciant justitias & eleemosinas, ut sint memores Dei & benedicant eum in omni tempore, in veritate & in totâ virtute suâ. *Tob. c.* 14. *v.* 11.

(*p*) Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus in bonâ vitâ & in sanctâ conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo, quam hominibus & cunctis habitatoribus in terrâ, *Ibid. v.* 17.

telligence: & ces rayons ſont quelquefois prématurés. *Formez l'enfant à l'entrée de ſa voye*, dit le Sage, *dans ſa vieilleſſe même il ne s'en écartera point* (q). Tel eſt en effet le cours ordinaire de la vie humaine: au milieu du délire des paſſions, & dans le ſein du libertinage, les principes d'une éducation chrétienne ſont une lumiere qui ſe ranime par intervalle pour découvrir au pécheur toute l'horreur de l'abyme où iſt eſt plongé, & lui en montrer les iſſues. Combien, encore une fois, qui, après les écarts d'une jeuneſſe licentieuſe, ſont rentrés, par l'impreſſion de cette lumiere, dans les routes de la ſageſſe, & ont honoré, par des vertus tardives, mais ſinceres, l'humanité, la Patrie & la Religion!

Il nous reſte, en finiſſant, M. T. C. F., à vous conjurer, par les entrailles de la miſéricorde de Dieu, de vous attacher inviolablement à cette Religion ſainte dans laquelle vous avez eu le bonheur d'être élevés; de vous ſoutenir contre le débordement d'une Philoſophie inſenſée, qui ne ſe propoſe rien de moins que d'envahir l'héritage de Jéſus-Chriſt, de rendre ſes promeſ-
ſes

(q) Adoleſcens juxta viam ſuam, etiam cùm ſenuerit, non recedet ab eâ. *Prov. c. 22. v. 6.*

ses vaines, & de le mettre au rang de ces Fondateurs de Religion, dont la doctrine frivole ou pernicieuse a prouvé l'imposture. La foi n'est méprisée, abandonnée, insultée, que par ceux qui ne la connoissent pas, ou dont elle gêne les désordres. Mais les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. L'Eglise Chrétienne & Catholique est le commencement de l'Empire éternel de Jésus-Christ: *Rien de plus fort qu'elle*, s'écrie saint Jean Damascene, *c'est un rocher que les flots ne renversent point; c'est une montagne que rien ne peut détruire* (*r*).

A CES CAUSES, vû le Livre qui a pour titre: EMILE, *ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve. A Amsterdam, chez Jean Néaulme, Libraire*, 1762. Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes distinguées par leur piété & par leur sçavoir, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous condamnons ledit Livre, comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la Loi naturelle, & à détruire les fondemens de la Religion Chrétienne; établissant des maximes contraires à la Morale Evangélique; tendant à troubler la paix des Etats, à révolter les

(*r*) Nihil Ecclesiâ valentius, rupe fortior est.... semper viget; cur eam scriptura montem appellavit? Utique quia everti non potest. *Damasc. Tom.* 2. *p.* 462. 463.

les Sujets contre l'autorité de leur Souverain : comme contenant un très-grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'Eglise & ses Ministres, dérogeantes au respect dû à l'Ecriture Sainte & à la Tradition de l'Eglise, erronées, impies, blasphématoires & hérétiques. En conséquence Nous défendons très-expressément à toutes personnes de notre Diocèse de lire ou retenir ledit Livre, sous les peines de droit. Et sera notre présent Mandement lû au Prône des Messes Paroissiales des Eglises de la Ville, Fauxbourgs & Diocèse de Paris, publié & affiché par-tout où besoin sera. DONNE à Paris en notre Palais Archiépiscopal, le vingtième jour d'Août mil sept cent soixante-deux.

Signé, ✠ CHRISTOPHE, Archev. de Paris.

PAR MONSEIGNEUR,
DE LA TOUCHE.

A PARIS,
Chez C. F. SIMON, Imprimeur de la Reine & de Monseigneur l'Archevêque, rue des Mathurins.

M. DCC. LXII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

JEAN

JEAN JAQUES ROUSSEAU,

Citoyen de Genève,

A

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris.

POURQUOI faut-il, Monſeigneur, que j'aye quelque choſe à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler, comment pouvons-nous nous entendre, & qu'y a-t-il entre vous & moi?

CEPENDANT, il faut vous répondre; c'eſt vous-même qui m'y forcez. Si vous n'euſſiez attaqué que mon livre, je vous aurois laiſſé dire: mais vous attaquez auſſi ma perſonne; &, plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'eſt permis de me taire, quand vous voulez me deshonorer.

JE NE puis m'empêcher, en commençant cette Lettre de réfléchir ſur les bizarreries de ma deſtinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'ETOIS né avec quelque talent; le public l'a jugé ainſi. Cependant j'ai paſſé ma jeuneſſe dans une heureuſe obſcurité, dont je ne cherchois point à ſortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge je n'euſſe pu

réussir, & que j'eusse trop réussi dans la suite, quand ce feu commençoit à passer. J'approchois de ma quarantiéme année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours méprisée, & d'un nom qu'on m'a fait payer si cher, le repos & des amis, les deux seuls biens dont mon cœur soit avide. Une misérable question d'Académie m'agitant l'esprit malgré moi me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait; un succès inattendu m'y montra des attraits qui me séduisirent. Des foules d'adversaires m'attaquerent sans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inspira peut-être. Je me défendis, &, de dispute en dispute, je me sentis engagé dans la carriere, presque sans y avoir pensé. Je me trouvai devenu, pour ainsi dire, Auteur à l'âge où l'on cesse de l'être, & homme de Lettres par mon mépris même pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque chose: mais aussi le repos & les amis disparurent. Quels maux ne souffris-je point avant de prendre une assiette plus fixe & des attachemens plus heureux? Il fallut dévorer mes peines; il fallut qu'un peu de réputation me tint lieu de tout. Si c'est un dédomagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'eusse un moment compté sur un bien si frivole, que j'aurois été promptement désabusé!

busé! Quelle inconstance perpétuelle n'ai-je pas éprouvée dans les jugemens du public sur mon compte! J'étois trop loin de lui; ne me jugeant que sur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de suite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumiere. Je me suis vû dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour; puis insulté, ménacé, détesté, maudit: Les soirs on m'attendoit pour m'assassiner dans les rues; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le mal couloient à peu près de la même source; le tout me venoit pour des chansons.

J'ai ecrit sur divers sujets, mais toujours dans les mêmes principes: toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, &, si l'on veut, les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens opposés de mes livres, ou plutôt, de l'Auteur de mes livres; parce qu'on m'a jugé sur les matieres que j'ai traitées, bien plus que sur mes sentimens. Après mon premier discours, j'étois un homme à paradoxes, qui se faisoit un jeu de prouver ce qu'il ne pensoit pas: Après ma lettre sur la musique françoise, j'étois l'ennemi déclaré de la Nation; il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conspirateur; on eût dit que le sort de la Monarchie étoit attaché

à la gloire de l'Opéra: Après mon discours sur l'inégalité, j'étois athée & misantrope: Après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenseur de la morale chrétienne: Après l'Héloise, j'étois tendre & doucereux; maintenant je suis un impie; bientôt peut-être serai-je un dévot.

Ainsi va flotant le sot public sur mon compte, sachant aussi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je suis toujours demeuré le même; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches, mais sincere en tout, même contre moi; simple & bon, mais sensible & foible, faisant souvent le mal & toujours aimant le bien; lié par l'amitié, jamais par les choses, & tenant plus à mes sentimens qu'à mes intérêts; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre, ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne aussi libre que ma raison: craignant Dieu sans peur de l'enfer, raisonant sur la Religion sans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatisme, mais haïssant les intolérans encore plus que les esprits-forts; Ne voulant cacher mes façons de penser à personne, sans fard, sans artifice en toute chose, disant mes fautes à mes amis, mes sentimens à tout le monde, au public ses vérités sans flaterie & sans fiel, & me souciant

tout

tout aussi peu de le fâcher que de lui plaire. Voila mes crimes, & voilà mes vertus.

Enfin lassé d'une vapeur ennivrante qui enfle sans rassasier, excédé du tracas des oisifs surchargés de leur tems & prodigues du mien, soupirant après un repos si cher à mon cœur & si nécessaire à mes maux, j'avois posé la plume avec joye. Content de ne l'avoir prise que pour le bien de mes semblables, je ne leur demandois pour prix de mon zèle que de me laisser mourir en paix dans ma retraite, & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort; des huissiers sont venus me l'apprendre, & c'est à cette époque, où j'espérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie, qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déja dans tout cela quelques singularités; ce n'est rien encore. Je vous demande pardon, Monseigneur, d'abuser de votre patience: mais avant d'entrer dans les discussions que je dois avoir avec vous, il faut parler de ma situation présente, & des causes qui m'y ont réduit.

Un Genevois fait imprimer un Livre en Hollande, & par arrêt du Parlement de Paris ce Livre est brulé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilege. Un Protestant propose en pays protestant des objections contre l'Eglise Romaine, & il est décrété par le Parlement de Paris. Un Républicain fait dans une

République des objections contre l'Etat monarchique, & il est décreté par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire, & qu'il se croye le légitime juge du genre humain.

Ce meme Parlement, toujours si soigneux pour les François de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre Etranger. Sans savoir si cet Etranger est bien l'Auteur du Livre qui porte son nom, s'il le reconnoit pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent les scélérats; on l'eût brûlé, peut-être même sans l'entendre, car qui sait si l'on eût poursuivi plus régulierement des procédures si violemment commencées & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'Inquisition? Ainsi c'est pour moi seul qu'un tribunal si sage oublie sa sagesse; c'est contre moi seul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante sa douceur, s'arme de la plus étrange barbarie; c'est ainsi qu'il justifie la préférence que je lui ai donnée sur tant d'aziles que je pouvois choisir au même prix! Je ne sai comment cela s'accorde avec le droit des gens; mais je sai bien qu'avec de pareilles procé-

procédures la liberté de tout homme, & peut-être sa vie, est à la merci du premier Imprimeur.

Le Citoyen de Genève ne doit rien à des Magistrats injustes & incompétens, qui, sur un réquisitoire calomnieux, ne le citent pas, mais le décrétent. N'étant point sommé de comparoître, il n'y est point obligé. L'on n'employe contre lui que la force, & il s'y soustrait. Il secoue la poudre de ses souliers, & sort de cette terre hospitaliere où l'on s'empresse d'opprimer le foible, & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant de savoir si l'acte dont on l'accuse est punissable, avant de savoir s'il l'a commis.

Il abandonne en soupirant sa chere solitude. Il n'a qu'un seul bien, mais précieux, des amis, il les fuit. Dans sa foiblesse il supporte un long voyage; il arrive & croit respirer dans une terre de liberté; il s'approche de sa Patrie, de cette Patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie & honorée: L'espoir d'y être accueilli le console de ses disgraces.... Que vais-je dire? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe; il faut se taire, & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en sécret la plus amere de mes douleurs!

Et pourquoi tout cela? Je ne dis pas, sur quelle raison? mais, sur quel prétexte? On ose

m'accuser d'impiété! ſans ſonger que le Livre où l'on la cherche eſt entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir ſupprimer cette piece juſtificative, & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver! Mais elle reſtera, quoiqu'on faſſe; & en y cherchant les crimes reprochés à l'Auteur, la poſtérité n'y verra dans ſes erreurs mêmes que les torts d'un ami de la vertu.

J'EVITERAI de parler de mes contemporains; je ne veux nuire à perſonne. Mais l'Athée Spinoza enſeignoit paiſiblement ſa doctrine; il faiſoit ſans obſtacle imprimer ſes Livres, on les débitoit publiquement; il vint en France, & il y fut bien reçu; tous les Etats lui étoient ouverts, par-tout il trouvoit protection ou du moins ſûreté; les Princes lui rendoient des honneurs, lui offroient des chaîres; il vécut & mourut tranquille, & même conſidéré. Aujourd'hui, dans le ſiecle tant célébré de la philoſophie, de la raiſon, de l'humanité; pour avoir propoſé avec circonſpection, même avec reſpect & pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés ſur la gloire même de l'Etre ſuprême, le défenſeur de la cauſe de Dieu, flétri, proſcrit, pourſuivi d'Etat en Etat, d'azile en azile, ſans égard pour ſon indigence, ſans pitié pour ſes infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur & qui ſeroit barbare, même

con-

contre un homme en ſanté, ſe voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe preſque entiere; on le chaſſe du milieu des bois; il faut toute la fermeté d'un Protecteur illuſtre & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laiſſer en paix au ſein des montagnes. Il eût paſſé le reſte de ſes malheureux jours dans les fers, il eût péri, peut-être, dans les ſupplices, ſi, durant le premier vertige qui gagnoit les Gouvernemens, il ſe fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont perſécuté.

Echappé aux bourreaux il tombe dans les mains des Prêtres; ce n'eſt pas là ce que je donne pour étonnant: mais un homme vertueux qui a l'ame auſſi noble que la naiſſance, un illuſtre Archevêque qui devroit réprimer leur lâcheté, l'autoriſe; il n'a pas honte, lui qui devroit plaindre les opprimés, d'en accabler un dans le fort de ſes diſgraces; il lance lui Prélat catholique un Mandement contre un Auteur proteſtant; il monte ſur ſon Tribunal pour examiner comme Juge la doctrine particuliere d'un hérétique; &, quoiqu'il damne indiſtinctement quiconque n'eſt pas de ſon Egliſe, ſans permettre à l'accuſé d'errer à ſa mode, il lui preſcrit en quelque ſorte la route par laquelle il doit aller en Enfer. Auſſitôt le reſte de ſon Clergé s'empreſſe, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terraſſé. Petits & grands, tout s'en mêle; le der-

dernier Cuiſtre vient trancher du capable, il n'y a pas un ſot en petit collet, pas un chétif habitué de Parroiſſe qui, bravant à plaiſir celui contre qui ſont réunis leur Sénat & leur Evêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

TOUT cela, Monſeigneur, forme un concours dont je ſuis le ſeul exemple, & ce n'eſt pas tout..... Voici, peut-être, une des ſituations les plus difficiles de ma vie; une de celles où la vengeance & l'amour-propre ſont les plus aiſés à ſatisfaire, & permettent le moins l'homme juſte d'être modéré. Dix lignes ſeulement, & je couvre mes perſécuteurs d'un ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il ſavoir deux anecdotes, ſans que je les diſe! Que ne connoit-il ceux qui ont médité ma ruine, & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter! Par quels mépriſables inſectes, par quels ténébreux moyens il verroit s'emouvoir les Puiſſances! Quels levains il verroit s'échauffer par leur pourriture & mettre le Parlement en fermentation! Par quelle riſible cauſe il verroit les Etats de l'Europe ſe liguer contre le fils d'un horloger! Que je jouïrois avec plaiſir de ſa ſurpriſe, ſi je pouvois n'en être pas l'inſtrument!

JUSQU'ICI ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute ſatire, n'a jamais compromis perſonne, elle a toujours reſpecté l'hon-

neur

neur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la souiller de médisance, & la teindre des noirceurs de mes ennemis? Non, laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, & même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est sû du public, ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

Une chose étonnante de cette espece, & que je puis dire, est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne sait plier sous aucune puissance ni faire aucune paix avec les Jansénistes, devenir sans le savoir leur satellite & l'instrument de leur animosité; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les Jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, & que je vois opprimés. Daignez, Monseigneur, jetter les yeux sur le sixieme Tome de la nouvelle Héloïse, premiere édition; vous trouverez dans la note de la page 138 (*) la véritable source de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note (car je me mêle aussi quelquefois de prédire) qu'aussi-tôt que les Jansénistes seroient les maîtres, ils seroient plus intolérans & plus durs

(*) Page 282 de la nouvelle Edition faisant le Tome VI. des Oeuvres; note du Libraire.

durs que leurs ennemis. Je ne ſavois pas alors que ma propre hiſtoire vérifieroit ſi bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne feroit pas difficile à ſuivre à qui ſauroit comment mon Livre a été déféré. Je n'en puis dire davantage ſans en trop dire, mais je pouvois au-moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit ſans vous en douter.

Croira-t-on que quand mon Livre n'eût point été déféré au Parlement, vous ne l'euſſiez pas moins attaqué? D'autres pourront le croire ou le dire; mais vous dont la conſcience ne ſait point ſouffrir le menſonge, vous ne le direz pas. Mon diſcours ſur l'inégalité a couru votre Diocèſe, & vous n'avez point donné de Mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre Diocèſe, & vous n'avez point donné de Mandement. La nouvelle Héloïſe a couru votre Diocèſe, & vous n'avez point donné de Mandement. Cependant tous ces Livres, que vous avez lus, puiſque vous les jugez, reſpirent les mêmes maximes; les mêmes manieres de penſer n'y ſont pas plus déguiſées: Si le ſujet ne les a pas rendu ſuſceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, & l'on y voit la profeſſion de foi de l'Auteur exprimée avec moins de réſerve que celle du Vicaire Savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors? Monſeigneur, votre troupeau

vous

vous étoit-il moins cher? Me lisoit-il moins? Goutoit-il moins mes Livres? Etoit-il moins exposé à l'erreur? Non, mais il n'y avoit point alors de Jésuites à proscrire; des traîtres ne m'avoient point encore enlacé dans leurs pieges; la note fatale n'étoit point connue, & quand elle le fut, le public avoit déja donné son suffrage au Livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aima mieux différer, on attendit l'occasion, on l'épia, on la saisit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots; on ne parloit que de chaînes & de buchers; mon Livre étoit le Tocsin de l'Anarchie & la Trompette de l'Athéïsme; l'Auteur étoit un monstre à étouffer, on s'étonnoit qu'on l'eût si longtems laissé vivre. Dans cette rage universelle, vous eûtes honte de garder le silence: vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accusé de manquer de zèle, & servir vos ennemis que d'essuyer leurs reproches. Voila, Monseigneur, convenez-en, le vrai motif de votre Mandement; & voila, ce me semble, un concours de faits assez singuliers pour donner à mon sort le nom de bizarre.

Il y a longtems qu'on a substitué des bienséances d'état à la justice. Je sai qu'il est des circonstances malheureuses qui forcent un homme public à sévir malgré lui contre un bon Citoyen. Qui veut être modéré parmi des furieux

furieux s'expoſe à leur furie, & je comprends que dans un déchainement pareil à celui dont je ſuis la victime, il faut hurler avec les Loups, ou riſquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon Livre, mais je me plains que vous l'ayez donné contre ma perſonne avec auſſi peu d'honnêteté que de vérité; je me plains qu'autoriſant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'inſpiré, vous m'accabliez d'injures qui, ſans nuire à ma cauſe, attaquent mon honneur ou plutôt le vôtre; je me plains que de gayeté de cœur, ſans raiſon, ſans néceſſité, ſans reſpect, au moins pour mes malheurs, vous m'outragiez d'un ton ſi peu digne de votre caractere. Et que vous avois-je donc fait, moi qui parlai toujours de vous avec tant d'eſtime; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté, en déplorant, il eſt vrai, l'uſage que vos préjugés vous en faiſoient faire; moi qui toujours honorai vos mœurs, qui toujours reſpectai vos vertus, & qui les reſpecte encore, aujourd'hui que vous m'avez déchiré?

C'EST ainſi qu'on ſe tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant réſoudre mes objections, vous m'en avez fait des crimes: vous avez cru m'avilir en me maltraitant, & vous vous êtes trompé; ſans affoiblir

foiblir mes raiſons, vous avez intéreſſé les cœurs généreux à mes diſgraces; vous avez fait croire aux gens ſenſés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre, quand on jugeoit ſi mal de l'Auteur.

MONSEIGNEUR, vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux; &, non-ſeulement vous pouviez l'être ſans m'épargner aucune des choſes que vous avez dites contre mon ouvrage, mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue auſſi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'Egliſe. Voyons ſi vous avez été du moins équitable & juſte; car c'eſt un devoir étroit impoſé à tous les hommes, & les ſaints mêmes n'en ſont pas diſpenſés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement: l'un, de cenſurer mon Livre; l'autre, de décrier ma perſonne. Je croirai vous avoir bien répondu, ſi je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raiſonné, & que par-tout où vous m'avez inſulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on eſt forcé par l'importance du ſujet & par la qualité de l'adverſaire à prendre une marche péſante & à ſuivre pied-à-pied toutes ſes cenſures, pour chaque mot il faut des pages; & tandis qu'une courte ſatire amuſe, une longue dé-

défense ennuye. Cependant il faut que je me défende ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon livre. Ce n'est point la profession de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'est le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'est que le mal qu'il dit de l'Editeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois; mais sans ignorer que c'est une position bien triste que d'avoir à se plaindre d'un homme plus puissant que soi, & que c'est une bien fade lecture que la justification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes Ecrits, & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, est, que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice & l'ordre; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, & que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique passion qui naisse avec l'homme, savoir l'amour-propre, est une passion indifférente en elle-même au bien & au mal; qu'elle ne devient bonne ou mauvaise que par accident & selon les circonstances dans lesquelles elle se développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui sont

point

point naturels; j'ai dit la maniere dont ils naiſſent; j'en ai, pour ainſi dire, ſuivi la généalogie, & j'ai fait voir, comment, par l'altération ſucceſſive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils ſont.

J'AI encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne ſemble pas ſe déduire de l'indifférence au bien & au mal naturelle à l'amour de ſoi. L'homme n'eſt pas un être ſimple; il eſt composé de deux ſubſtances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous & moi, & j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de ſoi n'eſt plus une paſſion ſimple; mais elle a deux principes, ſavoir, l'être intelligent & l'être ſenſitif, dont le bien-être n'eſt pas le même. L'appétit des ſens tend à celui du corps, & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conſcience; mais la conſcience ne ſe développe & n'agit qu'avec les lumieres de l'homme. Ce n'eſt que par ces lumieres qu'il parvient à connoître l'ordre, & ce n'eſt que quand il le connoît que ſa conſcience le porte à l'aimer. La conſcience eſt donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé, & qui n'a point vû ſes rapports. Dans cet état l'homme ne connoît que lui; il ne voit ſon bien-être opposé ni conforme à celui de perſonne; il ne hait ni n'aime rien; borné au

ſeul inſtinct phyſique, il eſt nul, il eſt bête; c'eſt-ce que j'ai fait voir dans mon diſcours ſur l'inégalité.

Quand, par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jetter les yeux ſur leurs ſemblables, ils commencent auſſi à voir leurs rapports & les rapports des choſes, à prendre des idées de convenance de juſtice & d'ordre; le beau moral commence à leur devenir ſenſible & la conſcience agit. Alors ils ont des vertus, & s'ils ont auſſi des vices c'eſt parce que leurs intérêts ſe croiſent & que leur ambition s'éveille, à meſure que leurs lumieres s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'oppoſition d'intérêts que de concours de lumieres, les hommes ſont eſſentiellement bons. Voila le ſecond état.

Quand enfin tous les intérêts particuliers agités s'entrechoquent, quand l'amour de ſoi mis en fermentation devient amour-propre, que l'opinion, rendant l'univers entier néceſſaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres & fait que nul ne trouve ſon bien que dans le mal d'autrui: Alors la conſcience, plus foible que les paſſions exaltées eſt étouffée par elles, & ne reſte plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour ſe tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir ſacrifier ſes intérêts à ceux

ceux du public, & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le ſien; auſſi cet accord eſt-il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux & bons. Mais c'eſt ici que je commence à parler une langue étrangere, auſſi peu connue des Lecteurs que de vous.

Voila, Monſeigneur, le troiſieme & dernier terme, au delà duquel rien ne reſte à faire, & voila comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchans. C'eſt à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels, que j'ai conſacré mon Livre. Je n'ai pas affirmé que dans l'ordre actuel la choſe fût abſolument poſſible; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore, qu'il n'y a pour en venir à bout d'autres moyens que ceux que j'ai propoſés.

La-dessus vous dites que mon plan d'éducation, (1) *loin de s'accorder avec le Chriſtianiſme, n'eſt pas même propre à faire des Citoyens ni des hommes*; & votre unique preuve eſt de m'oppoſer le péché originel. Monſeigneur, il n'y a d'autre moyen de ſe délivrer du péché originel & de ſes effets, que le baptême. D'où il ſuivroit, ſelon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de Citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conſéquence, ou convenez que vous avez trop prouvé.

(1) *Mandement* in-4. pag. 5. in douze p. X,

Vous tirez vos preuves de ſi haut que vous me forcez d'aller auſſi chercher loin mes réponſes. D'abord il s'en faut bien, ſelon moi, que cette doctrine du péché originel, ſujette à des difficultés ſi terribles, ne ſoit contenue dans l'Ecriture ni ſi clairement ni ſi durement qu'il a plu au rhéteur Auguſtin & à nos Théologiens de la bâtir; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'ames innocentes & pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour leur y faire contracter la corruption morale, & pour les condanner toutes à l'enfer, ſans autre crime que cette union qui eſt ſon ouvrage? Je ne dirai pas ſi (comme vous vous en vantez) vous éclairciſſez par ce ſiſtême le miſtere de notre cœur, mais je vois que vous obſcurciſſez beaucoup la juſtice & la bonté de l'Etre ſuprême. Si vous levez une objection, c'eſt pour en ſubſtituer de cent fois plus fortes.

Mais au fond que fait cette doctrine à l'Auteur d'Emile? Quoi qu'il ait cru ſon livre utile au genre humain, c'eſt à des Chrétiens qu'il l'a deſtiné; c'eſt à des hommes lavés du péché originel & de ſes effets, du moins quant à l'ame, par le Sacrement établi pour cela. Selon cette même doctrine, nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive; nous ſommes tous ſortis du baptême auſſi ſains de cœur qu'Adam ſortit de la main de

de Dieu. Nous avons, direz-vous, contracté de nouvelles souillures: mais puisque nous avons commencé par en être délivrés, comment les avons-nous derechef contractées? le sang de Christ n'est-il donc pas encore assez fort pour effacer entierement la tache, ou bien seroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair; comme si, même indépendamment du péché originel, Dieu nous eût créés corrompus, tout exprès pour avoir le plaisir de nous punir? Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Est-il juste de me faire un crime de n'avoir pas aussi mal raisonné que vous?

On pourroit, il est vrai, me dire que ces effets que j'attribue au baptême (2) ne paroissent

(2) Si l'on disoit, avec le Docteur Thomas Burnet, que la corruption & la mortalité de la race humaine, suite du péché d'Adam, fut un effet naturel du fruit défendu; que cet aliment contenoit des sucs venimeux qui dérangerent toute l'économie animale, qui irriterent les passions, qui affoiblirent l'entendement, & qui porterent par tout les principes du vice & de la mort: alors il faudroit convenir que la nature du remede devant se rapporter à celle du mal, le baptême devroit agir physiquement sur le corps de l'homme, lui rendre la constitution qu'il avoit dans l'état d'innocence,

roiſſent par nul ſigne extérieur; qu'on ne voit pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infidelles; au lieu que, ſelon moi, la malice infuſe du péché devroit ſe marquer dans ceux-ci par des différences ſenſibles. Avec les ſecours que vous avez dans la morale évangélique, outre le baptême; tous les Chretiens, pourſuivroit-on, devroient être des Anges; & les infidelles, outre leur corruption originelle, livrés à leurs cultes erronés, devroient être des Démons. Je conçois que cette difficulté preſſée pourroit devenir embarraſſante: car que répondre à ceux qui me feroient voir que, relativement au genre humain, l'effet de la rédemption faite à ſi haut prix, ſe réduit à peu près à rien?

Mais, Monſeigneur, outre que je ne crois point qu'en bonne Théologie on n'ait pas quelque expédient pour ſortir de là; quand je conviendrois que le baptême ne rémedie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raiſonné plus ſolidement. Nous ſommes, dites-vous, pécheurs à cauſe du péché de nôtre premier pere; mais notre premier pere pourquoi fut-il pécheur lui-même? Pourquoi la même raiſon par laquelle vous expliquerez ſon péché ne ſeroit-elle pas ap-

cence, &, ſinon l'immortalité qui en dépendoit, du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

applicable à ses descendans sans le péché originel, & pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice, en nous rendant pécheurs & punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre prémier pere fut pêcheur & puni comme nous sans cela? Le péché originel explique tout excepté son principe, & c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

Vous avancez que, par mon principe à moi, (3) *l'on perd de vue le rayon de lumiere qui nous fait connoître le mistere de notre propre cœur*; & vous ne voyez pas que ce principe, bien plus universel, éclaire même la faute du premier homme, (4) que le votre laisse dans l'obscurité.

(3) *Mandement* in-4. p. 5. in 12. p. XI.

(4) Regimber contre une defense inutile & arbitraire est un penchant naturel, mais qui, loin d'être vicieux en lui-même, est conforme à l'ordre des choses & à la bonne constitution de l'homme; puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ses droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui seroit utile; mais un Etre foible dont la loi restreint & limite encore le pouvoir perd une partie de lui-même, & réclame en son cœur ce qui lui est ôté. Lui faire un crime de cela seroit lui en faire un d'être lui & non pas un autre; ce seroit vouloir en même tems qu'il fût & qu'il ne fût pas. Aussi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défense qu'un avis pater-

lité. Vous ne ſavez voir que l'homme dans les mains du Diable, & moi je vois comment il y eſt tombé; la cauſe du mal eſt, ſelon vous, la nature corrompue, & cette corruption même eſt un mal dont il faloit chercher la cauſe. L'homme fut créé bon; nous en convenons, je crois, tous les deux: Mais vous dites qu'il eſt méchant, parce qu'il a été méchant; & moi je montre comment il a été méchant. Qui de nous, à votre avis, remonte le mieux au principe?

CEPEN-

paternel; c'eſt un avertiſſement de s'abſtenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée eſt aſſurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu & même au texte de la Geneſe que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous preſcrire: car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphaſe qu'ils lui prêtent, & n'eſt qu'un hébraïſme employé en d'autres endroits où cette emphaſe ne peut avoir lieu.

Il y a de plus, un motif ſi naturel d'indulgence & de commiſération dans la ruſe du tentateur & dans la ſéduction de la femme, qu'à conſidérer dans toutes ſes circonſtances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légeres. Cependant ſelon eux, quelle effroyable punition! Il eſt même impoſſible d'en concevoir une plus terrible; car quel châtiment eût pu porter Adam pour les plus grands crimes, que d'être condanné, lui & toute ſa race, à la mort en ce monde, & à paſſer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer? Eſt-ce là la peine impoſée par le Dieu de miſéricorde à un pauvre malheureux

pour

Cependant vous ne laiſſez pas de triompher à votre aiſe, comme ſi vous m'aviez terraſſé. Vous m'oppoſez comme une objection inſoluble (5) *ce mélange frappant de grandeur & de baſſeſſe, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice*, qui ſe trouve en nous. *Etonnant contraſte*, ajoûtez-vous, *qui déconcerte la philoſophie payenne, & la laiſſe errer dans de vaines ſpéculations!*

Ce n'est pas une vaine ſpéculation que la Théorie de l'homme, lorſqu'elle ſe fonde ſur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conſéquences bien liées, & qu'en nous menant à la ſource des paſſions, elle nous apprend à régler leur cours. Que ſi vous appellez philoſophie payenne la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, je ne puis répondre à cette imputation, parce que je n'y comprens rien (*a*); mais je trouve plaiſant que vous empruntiez preſque ſes propres termes, (6) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

Per-

pour s'être laiſſé tromper? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs Théologiens! ſi j'étois un moment tenté de l'admettre, c'eſt alors que je croirois blaſphémer.

(5) *Mandement* in-4. p. 6. in-12. p. XI.

(*a*) A moins qu'elle ne ſe rapporte à l'accuſation que m'intente M. de Beaumont dans la ſuite d'avoir admis pluſieurs Dieux.

(6) Emile Tome III. p. 68. & 69. prem. Edition.

PERMETTEZ, Monſeigneur, que je remette ſous vos yeux la concluſion que vous tirez d'une objection ſi bien diſcutée, & ſucceſſivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(7) *L'homme ſe ſent entraîné par une pente funeſte, & comment ſe roidiroit-il contre elle, ſi ſon enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu, de ſageſſe, de vigilance, & ſi, durant tout le cours de ſa vie il ne faiſoit lui-même, ſous la protection & avec les graces de ſon Dieu, des efforts puiſſans & continuels?*

C'EST-A-DIRE: *Nous voyons que les hommes ſont méchans, quoiqu'inceſſamment tiranniſés dès leur enfance; ſi donc on ne les tiranniſoit pas dès ce tems-là, comment parviendroit-on à les rendre ſages; puiſque, même en les tiranniſant ſans ceſſe, il eſt impoſſible de les rendre tels?*

Nos raiſonnemens ſur l'éducation pourront devenir plus ſenſibles, en les appliquant à un autre ſujet.

SUPPOSONS, Monſeigneur, que quelqu'un vint tenir ce diſcours aux hommes.

„ Vous vous tourmentez beaucoup pour
„ chercher des Gouvernemens équitables &
„ pour vous donner de bonnes loix. Je vais
„ premiérement vous prouver que ce ſont vos
„ Gouvernemens-mêmes qui font les maux
„ auxquels vous prétendez remédier par eux.
„ Je vous prouverai, de plus, qu'il eſt im-
„ poſſible

(7) *Mandement* in-4. p. 6. in-12. p. XI.

„ possible que vous ayez jamais ni de bonnes
„ loix ni des Gouvernemens équitables; & je
„ vais vous montrer ensuite le vrai moyen de
„ prévenir, sans Gouvernemens & sans Loix,
„ tous ces maux dont vous vous plaignez. “

Supposons qu'il expliquât après cela son sistême & proposât son moyen prétendu. Je n'examine point si ce sistême seroit solide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas, peut-être se contenteroit-on d'enfermer l'Auteur avec les foux, & l'on lui rendroit justice: mais si malheureusement il l'étoit, ce seroit bien pis, & vous concevez, Monseigneur, ou d'autres concevront pour vous, qu'il n'y auroit pas assez de buchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raison. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Quel que fût le sort de cet homme, il est sûr qu'un déluge d'écrits viendroit fondre sur le sien. Il n'y auroit pas un Grimaud qui, pour faire sa cour aux Puissances, & tout fier d'imprimer avec privilege du Roi, ne vint lancer sur lui sa brochure & ses injures, & ne se vantât d'avoir réduit au silence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit.

Supposons, enfin, qu'un homme grave, & qui auroit son intérêt à la chose, crût devoir aussi faire comme les autres, & parmi beaucoup

de

de déclamations & d'injures s'avisât d'argumenter ainsi : *Quoi, malheureux ! vous voulez anéantir les Gouvernemens & les Loix ? Tandis que les Gouvernemens & les Loix sont le seul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir. Que seroit-ce, grand Dieu ! si nous ne les avions plus ? Vous nous ôtez les gibets & les roues ; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

Si ce pauvre homme osoit parler, il diroit, sans doute : „ Très-Excellent Seigneur, votre „ Grandeur fait une pétition de principe. Je „ ne dis point qu'il ne faut pas réprimer le „ vice, mais je dis qu'il vaut mieux l'empê„ cher de naître. Je veux pourvoir à l'insuf„ fisance des Loix, & vous m'alléguez l'insuf„ fisance des Loix. Vous m'accusez d'établir „ les abus, parce qu'au lieu d'y remédier j'ai„ me mieux qu'on les prévienne. Quoi ! s'il „ étoit un moyen de vivre toujours en santé, „ faudroit-il donc le proscrire, de peur de ren„ dre les médecins oisifs ? Votre Excellence „ veut toujours voir des gibets & des roues, „ & moi je voudrois ne plus voir de malfai„ teurs : avec tout le respect que je lui dois, „ je ne crois pas être un homme abominable ".

Hélas ! M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus saine & la vertueuse ; malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion, & les menaces les plus terribles, les écarts de

la jeunesse ne sont encore que trop fréquens, trop multipliés. J'ai prouvé que cette éducation, que vous appellez la plus saine, étoit la plus insensée, que cette éducation, que vous appellez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices; j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau de sucre, & qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer; j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse qu'on se plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas?* La jeunesse ne s'égare jamais d'elle-même: toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les Prêtres & les Précepteurs; j'ai prouvé cela. *C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées: que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts?* Je pourrois dire: *C'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues & brise tout. Elargissez son lit & le laissez courir sans obstacle; il ne fera jamais de mal.* Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de College, que chacun applique à sa fantaisie, & qui ne prouvent rien d'aucun côté.

Au reste, quoique, selon vous les écarts de

de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens, trop multipliés, à cause de la pente de l'homme au mal, il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle, que vous vous complaisez assez dans l'éducation saine & vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de sagesse & de vigilance, que selon vous, elle perdroit beaucoup à être élevée d'une autre maniére, & qu'au fond vous ne pensez pas de ce siecle *la lie des siecles* tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de nouveaux plans d'Education, quand on est si content de celle qui existe: mais convenez aussi, Monseigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matiere de doctrine, votre Diocèse eût été agité de moins de troubles; l'orage que vous avez excité, ne fût point retombé sur les Jésuites; je n'en aurois point été écrasé par compagnie; vous fussiez resté plus tranquille, & moi aussi.

Vous avouez que pour réformer le monde autant que le permettent la foiblesse, &, selon vous, la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer sous la direction & l'impression de la grace les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin, & de les diriger

vers

vers la route qui conduit à la vérité. (8) *Par là* continuez-vous, *ces esprits, encore exempts de préjugés seroient pour toujours en garde contre l'erreur; ces cœurs encore exempts des grandes passions prendroient les impressions de toutes les vertus.* Nous sommes donc d'accord sur ce point, car je n'ai pas dit autre chose. Je n'ai pas ajoûté, j'en conviens, qu'il fallût faire élever les enfans par des Prêtres; même je ne pensois pas que cela fût nécessaire pour en faire des Citoyens & des hommes; & cette erreur, si c'en est une, commune à tant de Catholiques, n'est pas un si grand crime à un Protestant. Je n'examine pas si dans votre pays les Prêtres eux-mêmes passent pour de si bons Citoyens; mais comme l'éducation de la génération présente est leur ouvrage, c'est entre vous d'un côté & vos anciens Mandemens de l'autre qu'il faut décider si leur lait spirituel lui a si bien profité, s'il en a fait de si grands saints, (9) *vrais adorateurs de Dieu*, & de si grands hommes, *dignes d'être la ressource & l'ornement de la patrie.* Je puis ajoûter une observation qui devroit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'est que de tant de Rois qu'a eus votre Nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les Prêtres.

C MAIS

(8) *Mandement* in 4. p. 5. in-12. p. x.
(9) Ibid.

Mais qu'importe tout cela, puiſque je ne leur ai point donné l'excluſion; qu'ils élevent la jeuneſſe, s'ils en ſont capables; je ne m'y oppoſe pas; & ce que vous dites là-deſſus (10) ne fait rien contre mon Livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela ſeul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Egliſe?

Si l'homme eſt bon par ſa nature, comme je crois l'avoir démontré; il s'enſuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altere; & ſi les hommes ſont méchans, comme ils ont pris peine à me l'apprendre; il s'enſuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs; fermez donc l'entrée au vice, & le cœur humain ſera toujours bon. Sur ce principe, j'établis l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt la ſeule bonne; je fais voir comment toute éducation poſitive ſuit, comme qu'on s'y prenne, une route oppoſée à ſon but; & je montre comment on tend au même but, & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'appelle éducation poſitive celle qui tend à former l'eſprit avant l'age & à donner à l'enfant la connoiſſance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, inſtrumens de nos connoiſſances, avant de nous donner ces connoiſ-

(10) *Mandement* in-4. p. 5. in-12. p. x.

noiſſances & qui prépare à la raiſon par l'exercice des ſens. L'éducation négative n'eſt pas oiſive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préſerve de l'erreur. Elle diſpoſe l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai, quand il eſt en état de l'entendre, & au bien quand il eſt en état de l'aimer.

CETTE marche vous déplait & vous choque; il eſt aiſé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propoſe. Selon vous, cette oiſiveté de l'ame m'a paru néceſſaire pour la diſpoſer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne ſait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à ſon éleve, celui qui ne lui apprend rien avec plus de ſoin qu'à ſentir ſon ignorance & à ſavoir qu'il ne ſait rien. Vous convenez que le jugement a ſes progrès & ne ſe forme que par dégrés. *Mais s'enſuit-il,* (11) ajoûtez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiſſe pas la différence du bien & du mal, qu'il confonde la ſageſſe avec la folie, la bonté avec la barbarie la vertu avec le vice?* Tout cela s'enſuit, ſans doute, ſi à cet âge le jugement n'eſt pas développé. *Quoi!* pourſuivez-vous, *il ne ſentira pas qu'obéir à ſon pere eſt un bien, que lui déſobéir eſt un mal?* Bien loin de là; je ſoutiens qu'il ſentira, au contraire, en quittant le jeu pour aller étudier ſa leçon, qu'o-

(11) *Mandement* in 4. p. 7. in-12. p. XIV.

qu'obéir à son pere est un mal; & que lui désobéir est un bien, en volant quelque fruit défendu. Il sentira aussi, j'en conviens, que c'est un mal d'être puni & un bien d'être récompensé; & c'est dans la balance de ces biens & de ces maux contradictoires que se regle sa prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mes deux premiers volumes, & sur-tout dans le dialogue du maitre & de l'enfant sur ce qui est mal (12). Pour vous, Monseigneur, vous réfutez mes deux volumes en deux lignes, & les voici. (13) *Le prétendre, M. T. C. F, c'est calomnier la nature humaine, en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.* On ne sauroit employer une réfutation plus tranchante, ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance, qu'il vous plait d'appeller stupidité, se trouve constamment dans tout esprit gêné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé; c'est une observation facile à faire & sensible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'est donc pas la calomnier, & c'est vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

Vous dites encore, (14) *ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le tems qu'il sera domi-*

(12) Emile Tome I. p. 189.
(13) *Mandement* in 4. p. 7. in-12. p XIV.
(14) *Mandement* in 4. p 9. in-12. p XVII.

dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette? Voila derechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'assurément nul autre que vous ne trouvera dans mon Livre. J'ai montré, prémiérement, que celui qui sera elevé comme je veux ne sera pas dominé par les passions dans le tems que vous dites. J'ai montré encore comment les leçons de la sagesse pouvoient retarder le dévelopement de ces mêmes passions. Ce sont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous apprens à prévenir. Jusqu'à l'adolescence j'ai garanti des passions le cœur de mon éleve, & quand elles sont prêtes à naître, j'en recule encore le progrès par des soins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la sagesse ne signifient rien pour l'enfant, hors d'état d'y prendre intérêt & de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus sur un cœur déja livré aux passions. C'est au seul moment que j'ai choisi qu'elles sont utiles: soit pour l'armer ou pour le distraire; il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

Vous dites: (15) *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet Auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Reli-*

(15) *Mandement* in-4. p. 7. in-12. p. XIV.

Religion. La raiſon en eſt ſimple; c'eſt que je veux qu'elle ait une Religion, & que je ne lui veux rien apprendre dont ſon jugement ne ſoit en état de ſentir la vérité. Mais moi, Monſeigneur, ſi je diſois: *Pour trouver la jeuneſſe plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand ſoin de la prendre avant l'âge de raiſon.* Ferois-je un raiſonnement plus mauvais que le vôtre, & ſeroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans? Selon vous, je choiſis l'âge de raiſon pour inculquer l'erreur, & vous, vous prévenez cet âge pour enſeigner la vérité. Vous vous preſſez d'inſtruire l'enfant avant qu'il puiſſe diſcerner le vrai du faux, & moi j'attends pour le tromper qu'il ſoit en état de le connoître. Ce jugement eſt-il naturel, & lequel paroît chercher à ſéduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'addreſſe aux enfans?

Vous me cenſurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu eſt idolâtre ou antropomorphite, & vous combattez cela en diſant (16) qu'on ne peut ſuppoſer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation Chrétienne. Voila ce qui eſt en queſtion; reſte à voir la preuve. La mienne eſt que l'éducation la plus Chrétienne ne ſauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni déta-

(16) *Mandement* in-4. pag. 7. in-12. p. XIV.

détacher ſes idées des êtres matériels, au deſſus deſquels tant d'hommes ne ſauroient élever les leurs. J'en appelle, de plus, à l'expérience: j'exhorte chacun des lecteurs à conſulter ſa mémoire, & à ſe rappeller ſi, lorſqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en eſt pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que *la divinité n'eſt rien de ce qui peut tomber ſous les ſens*; ou ſon eſprit troublé n'entend rien, ou il entend qu'elle n'eſt rien. Quand vous lui parlez d'*une intelligence infinie*, il ne ſait ce que c'eſt qu'*intelligence*, & il ſait encore moins ce que c'eſt qu'*infini*. Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira de lui dire; vous lui ferez même ajoûter, s'il le faut, qu'il les entend; car cela ne coûte guere, & il aime encore mieux dire qu'il les entend que d'être grondé ou puni. Tous les anciens, ſans excepter les Juifs, ſe ſont réprésenté Dieu corporel, & combien de Chrétiens, ſurtout de Catholiques, ſont encore aujourd'hui dans ce cas-là? Si vos enfans parlent comme des hommes, c'eſt parce que les hommes ſont encore enfans. Voila pourquoi les miſteres entaſſés ne coûtent plus rien à perſonne; les termes en ſont tout auſſi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du Chriſtianiſme moderne eſt de s'être fait un certain jargon de mots ſans idées, avec leſquels on ſatisfait à tout hors à la raiſon.

Par l'examen de l'intelligence qui mene à la connoissance de Dieu, je trouve qu'il n'est pas raisonnable de croire cette connoissance (17) *toujours nécessaire au salut.* Je cite en exemple les insensés, les enfans, & je mets dans la même classe les hommes dont l'esprit n'a pas acquis assez de lumieres pour comprendre l'existence de Dieu. Vous dites là-dessus: (18) *Ne soyons point surpris que l'Auteur d'Emile remette à un tems si reculé la connoissance de l'existence de Dieu; il ne la croit pas nécessaire au salut.* Vous commencez, pour rendre ma proposition plus dure, par supprimer charitablement le mot *toujours*, qui non-seulement la modifie, mais qui lui donne un autre sens, puisque selon ma phrase cette connoissance est ordinairement nécessaire au salut; & qu'elle ne le seroit jamais, selon la phrase que vous me prêtez. Après cette petite falsification, vous poursuivez ainsi:

„ Il est clair, " *dit-il par l'organe d'un personnage chimérique*, „ il est clair que tel homme parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire „ en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa „ présence dans l'autre, " (vous avez omis le mot de *vie*) „ si son aveuglement n'a pas été „ volontaire, & je dis qu'il ne l'est pas tou- „ jours. "

Avant

(17) Emile Tom. II. p. 352, 353.

(18) *Mandement* in-4. p. 9. in-12 p. XVIII.

Avant de tranſcrire ici votre remarque, permettez que je faſſe la mienne. C'eſt que ce perſonnage prétendu chimérique, c'eſt moi-même, & non le Vicaire; que ce paſſage que vous avez cru être dans la profeſſion de foi n'y eſt point, mais dans le corps même du Livre. Monſeigneur, vous liſez bien légèrement, vous citez bien négligemment les Ecrits que vous flétriſſez ſi durement; je trouve qu'un homme en place qui cenſure devroit mettre un peu plus d'examen dans ſes jugemens. Je reprends à préſent votre texte.

Remarquez, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui ſeroit dépourvû de l'uſage de ſa raiſon, mais uniquement de celui dont la raiſon ne ſeroit point aidée de l'inſtruction. Vous affirmez enſuite (19) qu'*une telle prétention eſt ſouverainement abſurde. St. Paul aſſure qu'entre les Philoſophes payens pluſieurs ſont parvenus par les ſeules forces de la raiſon à la connoiſſance du vrai Dieu*; & là-deſſus vous tranſcrivez ſon paſſage.

Monseigneur, c'eſt ſouvent un petit mal de ne pas entendre un Auteur qu'on lit, mais c'en eſt un grand quand on le réfute, & un très-grand quand on le diffame. Or vous n'avez point entendu le paſſage de mon Livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le Lecteur jugera ſi c'eſt ma faute

(19) *Mandement* in-4. p. 10. in-12. p. XVIII.

ou la votre quand j'aurai mis le paſſage entier ſous ſes yeux.

„ Nous tenons “ (Les Réformés) „ que „ nul enfant mort avant l'âge de raiſon ne ſera „ privé du bonheur éternel. Les Catholiques „ croyent la même choſe de tous les enfans „ qui ont reçu le baptême, quoiqu'ils n'aient „ jamais entendu parler de Dieu. Il y a donc „ des cas ou l'on peut être ſauvé ſans croire „ en Dieu, & ces cas ont lieu, ſoit dans l'en„ fance, ſoit dans la démence, quand l'eſprit „ humain eſt incapable des opérations néceſ„ ſaires pour reconnoitre la Divinité. Toute „ la difference que je vois ici entre vous & moi „ eſt que vous prétendez que les enfans ont à „ ſept ans cette capacité, & que je ne la leur „ accorde pas même à quinze. Que j'aye tort „ ou raiſon, il ne s'agit pas ici d'un article „ de foi, mais d'une ſimple obſervation d'hiſ„ toire naturelle.

„ Par le même principe, il eſt clair que tel „ homme, parvenu juſqu'à la vieilleſſe ſans „ croire en Dieu, ne ſera pas pour cela privé „ de ſa préſence dans l'autre vie, ſi ſon aveu„ glement n'a pas été volontaire; & je dis qu'il „ ne l'eſt pas toujours. Vous en convenez „ pour les inſenſés qu'une maladie prive de „ leurs facultés ſpirituelles, mais non de leur „ qualité d'hommes, ni, par conſéquent, du „ droit aux bienfaits de leur créateur. Pour-

„ quoi

„ quoi donc n'en pas convenir auſſi pour ceux
„ qui, ſéqueſtrés de toute ſociété dès leur
„ enfance, auroient mené une vie abſolu-
„ ment ſauvage, privés des lumieres qu'on
„ n'acquiert que dans le commerce des hom-
„ mes? Car il eſt d'une impoſſibilité démon-
„ trée qu'un pareil ſauvage pût jamais éle-
„ ver ſes réflexions jusqu'à la connoiſſance du
„ vrai Dieu. La raiſon nous dit qu'un
„ homme n'eſt puniſſable que pour les fau-
„ tes de ſa volonté, & qu'une ignorance
„ invincible ne lui ſauroit être imputée à cri-
„ me. D'où il ſuit que devant la juſtice éter-
„ nelle, tout homme qui croiroit s'il avoit
„ les lumieres néceſſaires eſt réputé croire,
„ & qu'il n'y aura d'incrédules punis que
„ ceux dont le cœur ſe ferme à la vérité."
Emile T. II. pag. 352. & ſuiv.

Voila mon paſſage entier, ſur lequel votre erreur ſaute aux yeux. Elle conſiſte en ce que vous avez entendu ou fait entendre que, ſelon moi, il falloit avoir été inſtruit de l'exiſtence de Dieu pour y croire. Ma penſée eſt fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'eſprit cultivé jusqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'exiſtence de Dieu, & ſurtout pour les trouver de ſoi-même ſans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou ſauvages; vous m'alleguez des philo-

philoſophes : je dis qu'il faut avoir acquis quelque philoſophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu ; vous citez Saint Paul qui reconnoît que quelques Philoſophes payens ſe ſont élevés aux notions du vrai Dieu : je dis que tel homme groſſier n'eſt pas toujours en état de ſe former de lui-même une idée juſte de la divinité ; vous dites que les hommes inſtruits ſont en état de ſe former une idée juſte de la divinité ; & ſur cette unique preuve, mon opinion vous paroit *ſouverainement abſurde.* Quoi ! parce qu'un Docteur en droit doit ſavoir les loix de ſon pays, eſt-il abſurde de ſuppoſer qu'un enfant qui ne ſçait pas lire a pu les ignorer ?

QUAND un Auteur ne veut pas ſe répéter ſans ceſſe, & qu'il a une fois établi clairement ſon ſentiment ſur une matiere, il n'eſt pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raiſonnant ſur le même ſentiment. Ses Ecrits s'expliquent alors les uns par les autres, & les derniers, quand il a de la méthode, ſuppoſent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, & ce que j'ai fait, ſur-tout, dans l'occaſion dont il s'agit.

VOUS ſuppoſez, ainſi que ceux qui traitent de ces matieres, que l'homme apporte avec lui ſa raiſon toute formée, & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or cela n'eſt pas vrai ; car l'une des acquiſitions de l'homme,

& même des plus lentes, eſt la raiſon. L'homme apprend à voir des yeux de l'eſprit ainſi que des yeux du corps; mais le premier apprentiſſage eſt bien plus long que l'autre, parce que les rapports des objets intellectuels ne ſe meſurant pas comme l'étendue, ne ſe trouvent que par eſtimation, & que nos premiers beſoins, nos beſoins phyſiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets ſi intéreſſant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois, il faut apprendre à les comparer entre eux, il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par dégrés aux cauſes, à les ſuivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie & d'ordre. L'homme qui, privé du ſecours de ſes ſemblables & ſans ceſſe occupé de pourvoir à ſes beſoins, eſt réduit en toute choſe à la ſeule marche de ſes propres idées, fait un progrès bien lent de ce côté-là: il vieillit & meurt avant d'être ſorti de l'enfance de la raiſon. Pouvez-vous croire de bonne-foi que d'un million d'hommes élevés de cette maniere, il y en eût un ſeul qui vint à penſer à Dieu?

L'ORDRE de l'Univers, tout admirable qu'il eſt, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoiſſances qui rendent cet ordre ſen-

ſible,

ſible, & n'ayant point appris à réfléchir ſur ce qu'il apperçoit. Ce n'eſt ni endurciſſement ni mauvaiſe volonté; c'eſt ignorance, engourdiſſement d'eſprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont ouï parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répétent les mêmes mots ſans y joindre les mêmes idées, & ils ſont peu touchés de tout ce qui peut élever le ſage à ſon Créateur. Or ſi parmi nous le peuple, à portée de tant d'inſtructions, eſt encore ſi ſtupide; que feront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, & qui n'ont jamais rien appris d'autrui? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philoſophe beaucoup ſur la marche du monde & ſur la génération des choſes? Encore les Lapons & les Caffres, vivant en corps de Nations, ont-ils des multitudes d'idées acquiſes & communiquées, à l'aide deſquelles ils acquiérent quelques notions groſſieres d'une divinité: ils ont, en quelque façon, leur catéchiſme: mais l'homme ſauvage errant ſeul dans les bois n'en a point du tout. Cet homme n'exiſte pas, direz-vous; ſoit. Mais il peut exiſter par ſuppoſition. Il exiſte certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philoſophique en leur vie, & dont tout le tems ſe conſume à chercher leur nourriture, la dévorer,

rer, & dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple? En ferons-nous des Théologiens?

Mon sentiment est donc que l'esprit de l'homme, sans progrès, sans instruction, sans culture, & tel qu'il sort des mains de la nature, n'est pas en état de s'élever de lui-même aux sublimes notions de la divinité; mais que ces notions se présentent à nous à mesure que notre esprit se cultive; qu'aux yeux de tout homme qui a pensé, qui a réfléchi, Dieu se manifeste dans ses ouvrages; qu'il se révele aux gens éclairés dans le spectacle de la nature; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir; que tout philosophe athée est un raisonneur de mauvaise foi, ou que son orgueil aveugle; mais qu'aussi tel homme stupide & grossier, quoique simple & vrai, tel esprit sans erreur & sans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'Auteur de son être, & ne pas concevoir ce que c'est que Dieu; sans que cette ignorance le rende punissable d'un défaut auquel son cœur n'a point consenti. Celui-ci n'est pas éclairé, & l'autre refuse de l'être: cela me paroît fort différent.

Appliquez à ce sentiment votre passage de Saint Paul, & vous verrez qu'au lieu de le combattre, il le favorise; vous verrez que ce passage tombe uniquement sur ces sages prétendus

tendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu a été manifesté*, à qui *la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde, a rendu visible ce qui est invisible en Dieu*, mais qui *ne l'ayant point glorifié & ne lui ayant point rendu graces, se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement*, &, ainsi demeurés sans excuse, *en se disant sages, sont devenus foux.* La raison sur laquelle l'Apotre reproche aux philosophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu, n'étant point applicable à ma supposition, forme une induction toute en ma faveur; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout (20) *philosophe qui ne croit pas, a tort, parce qu'il use mal de la raison qu'il a cultivée, & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette*; elle montre, enfin, par le passage même, que vous ne m'avez point entendu; & quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni pensé, savoir que l'on ne croit en Dieu que sur l'autorité d'autrui (21), vous avez tellement tort, qu'au contraire je n'ai fait que distinguer les cas où l'on peut con-

(20) Emile Tom. II. p. 150.

(21) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes; mais c'est le seul sens raisonnable qu'on puisse donner à son texte, appuyé du passage de Saint Paul; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entens. (*Voyez son Mandement* in-4. pag. 10. in-12. p. XVIII.)

connoître Dieu par soi-même, & les cas où l'on ne le peut que par le secours d'autrui.

Au reste, quand vous auriez raison dans cette critique; quand vous auriez solidement réfuté mon opinion, il ne s'ensuivroit pas de cela seul qu'elle fût souverainement absurde, comme il vous plaît de la qualifier: on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance, & toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithetes, & ce ne sera pas ma faute si le Lecteur trouve à les placer.

Toujours avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave & fausse à une autre qui l'est encore plus, & après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la divinité, vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion, contre votre ordinaire, & le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le passage que vous attaquez, ou plutôt votre passage où vous rapportez le mien; car il faut que le Lecteur me voye entre vos mains.

„(22) Je sais, " *fait-il dire au personnage*

 sup-

(22) *Mandement* in-4. pag. 10, in-12, p. xix.

ſuppoſé qui lui ſert d'organe; „ je ſais que le „ monde eſt gouverné par une volonté puiſ- „ ſante & ſage; je le vois, ou plutôt je le „ ſens, & cela m'importe à ſavoir: mais ce „ même monde eſt-il éternel, ou créé? Y „ a-t-il un principe unique des choſes? Y en „ a-t-il deux ou pluſieurs, & quelle eſt leur „ nature? Je n'en ſais rien, & que m'impor- „ te? .... (23) je renonce à des que- „ ſtions oiſeuſes qui peuvent inquietter mon „ amour-propre, mais qui ſont inutiles à ma „ conduite & ſupérieures à ma raiſon. "

J'OBSERVE, en paſſant, que voici la ſeconde fois que vous qualifiez le Prêtre Savoyard de perſonnage chimérique ou ſuppoſé. Comment êtes-vous inſtruit de cela, je vous ſupplie? J'ai affirmé ce que je ſavois; vous niez ce que vous ne ſavez pas; qui des deux eſt le téméraire? On ſait, j'en conviens, qu'il y a peu de Prêtres qui croyent en Dieu; mais encore n'eſt-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(24) *Que veut donc dire cet Auteur téméraire? ...... l'unité de Dieu lui paroît une queſtion oiſeuſe & ſuperieure a ſa raiſon, comme ſi la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus*

(23) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par leſquelles le paſſage eſt tempéré, & que M. de Beaumont n'a pas voulu tranſcrire. *Voyez Emile* Tom. III. pag. 61.

(24) *Mandement* in-4. p. 11. in-12. p. XX.

plus grande des absurdités. „ La pluralité des „ Dieux“, *dit énergiquement Tertullien,* „ est „ une nullité de Dieu, “ *admettre un Dieu, c'est admettre un Etre suprême & indépendant, auquel tous les autres Etres soient subordonnés* (25). *Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.*

Mais qui est-ce qui dit qu'il y a plusieurs Dieux? Ah, Monseigneur! vous voudriez bien que j'eusse dit de pareilles folies; vous n'auriez surement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

Je ne sais ni pourquoi ni comment ce qui est, & bien d'autres qui se piquent de le dire ne le savent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une premiere cause motrice, puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc une volonté unique & suprême qui dirige tout, & une puissance unique & suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance & cette volonté au même Etre, à cause de leur parfait accord qui se conçoit mieux dans un que dans deux, & par-

(25) Tertullien fait ici un sophisme très familier aux peres de l'Eglise. Il définit le mot *Dieu* selon les Chrétiens, & puis il accuse les payens de contradiction, parce que contre sa définition ils admettent plusieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commise, uniquement pour citer si hors de propos un sophisme de Tertullien.

parce qu'il ne faut pas ſans raiſon multiplier les êtres: car le mal même que nous voyons n'eſt point un mal abſolu, &, loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie univerſelle.

Mais ce par quoi les choſes ſont, ſe diſtingue très-nettement ſous deux idées; ſavoir, la choſe qui fait & la choſe qui eſt faite; même ces deux idées ne ſe réuniſſent pas dans le même être ſans quelque effort d'eſprit, & l'on ne conçoit guere une choſe qui agit, ſans en ſuppoſer une autre ſur laquelle elle agit. De plus, il eſt certain que nous avons l'idée de deux ſubſtances diſtinctes: ſavoir, l'eſprit & la matiere; ce qui penſe, & ce qui eſt étendu; & ces deux idées ſe conçoivent très-bien l'une ſans l'autre.

Il y a donc deux manieres de concevoir l'origine des choſes, ſavoir: ou dans deux cauſes diverſes, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une active & l'autre paſſive, l'une efficiente & l'autre inſtrumentale; ou dans une cauſe unique qui tire d'elle ſeule tout ce qui eſt, & tout ce qui ſe fait. Chacun de ces deux ſentimens, débattus par les métaphyſiciens depuis tant de ſiécles, n'en eſt pas devenu plus croyable à la raiſon humaine: & ſi l'exiſtence éternelle & néceſſaire de la matiere a pour nous ſes difficultés, ſa création n'en a pas de moindres;

dres; puisque tant d'hommes & de philosophes, qui dans tous les tems ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejetté la possibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincerement soumis leur raison à l'autorité; sincerité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, & dont il sera toujours impossible de s'assurer, tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.

SUPPOSE qu'il y ait une principe éternel & unique des choses, ce principe étant simple dans son essence n'est pas composé de matiere & d'esprit, mais il est matiere ou esprit seulement. Sur les raisons déduites par le Vicaire, il ne sauroit concevoir que ce principe soit matiere, & s'il est esprit, il ne sauroit concevoir que par lui la matiere ait reçu l'être: car il faudroit pour cela concevoir la création; or l'idée de création, l'idée sous laquelle on conçoit que par un simple acte de volonté rien devient quelque chose, est, de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain.

ARRETE des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis, & ne se tourmente point d'un doute de pure spéculation, qui n'influe en aucune maniere sur ses devoirs

en ce monde; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvû que je sache comment ils subsistent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'est imposée?

Mais supposer deux principes (26) des choses, supposition que pourtant le Vicaire ne fait point, ce n'est pas pour cela supposer deux Dieux; à moins que, comme les Manichéens, on ne suppose aussi ces principes tous deux actifs; doctrine absolument contraire à celle du Vicaire, qui, très-positivement, n'admet qu'une Intelligence premiere, qu'un seul principe actif, & par conséquent qu'un seul Dieu.

J'avoue bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genese, la rejetter positivement seroit à cet égard rejetter l'autorité, sinon des Livres Sacrés, au moins des traductions qu'on nous en donne, & c'est aussi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas sans cette autorité: Car d'ailleurs la coexistence des deux

(26) Celui qui ne connoît que deux substances, ne peut non plus imaginer que deux principes, & le terme, *ou plusieurs*, ajoûté dans l'endroit cité, n'est là qu'une espece d'explétif, servant tout-au-plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

deux Principes (27) ſemble expliquer mieux la conſtitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à reſoudre ſans elle, comme entre autres celle de l'origine du mal. De plus, il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, & même avoir été contemporain de Moïſe, pour ſavoir certainement quel ſens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa*. Ce terme eſt trop philoſophique pour avoir eu dans ſon origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons maintenant ſur la foi de nos Docteurs. Cette acception a pu changer & tromper même les Septante, déja imbus des queſtions de la philoſophie grecque; rien n'eſt moins rare que des mots dont le ſens change par trait de temps, & qui font attribuer aux anciens Auteurs qui s'en ſont ſervis, des idées qu'ils n'ont point eues. Il

(27) Il eſt bon de remarquer que cette queſtion de l'éternité de la matiere, qui effarouche ſi fort nos Théologiens, effarouchoit aſſez peu les Peres de l'Egliſe, moins éloignés des ſentimens de Platon. Sans parler de Juſtin martir, d'Origene, & d'autres, Clément Alexandrin prend ſi bien l'affirmative dans ſes Hypotipoſes, que Photius veut a cauſe de cela que ce Livre ait été falſifié. Mais le même ſentiment reparoit encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite ſans l'improuver. Ce Pere, Livre V. tâche, à la vérité, d'établir un ſeul principe, mais c'eſt parce qu'il refuſe ce nom à la matiere, même en admettant ſon éternité.

eſt très-douteux que le mot Grec ait eu le ſens qu'il nous plaît de lui donner, & il eſt très-certain que le mot Latin n'a point eu ce même ſens, puiſque Lucrece, qui nie formellement la poſſibilité de toute création, ne laiſſe pas d'employer ſouvent le même terme pour exprimer la formation de l'Univers & de ſes parties. Enfin M. de Beauſobre a prouvé (28) que la notion de la création ne ſe trouve point dans l'ancienne Théologie judaique, & vous êtes trop inſtruit, Monſeigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes pleins de reſpect pour nos Livres Sacrés n'ont cependant point reconnu dans le récit de Moiſe l'abſolue création de l'Univers. Ainſi le Vicaire, à qui le deſpotiſme des Théologiens n'en impoſe pas, peut très-bien, ſans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choſes, ou s'il n'y en a qu'un. C'eſt un débat purement grammatical ou philoſophique, où la révélation n'entre pour rien.

Quoiqu'il en ſoit, ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit entre nous, & ſans ſoutenir les ſentimens du Vicaire, je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

Or vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à la raiſon ; puiſque dans l'Ecrit que vous cenſurez, cette unité eſt établie & ſoutenue

(28) Hiſt. du Manichéiſme T. II.

nue par le raisonnement; & vous avez tort de vous étayer d'un passage de Tertullien pour conclurre contre moi qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux: car sans avoir besoin de Tertullien, je conclus aussi de mon côté qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux.

Vous avez tort de me qualifier pour cela d'Auteur téméraire, puisqu'où il n'y a point d'assertion il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un Auteur soit un téméraire, uniquement pour être moins hardi que vous.

Enfin vous avez tort de croire avoir bien justifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les passions humaines, & qui, loin d'éclaircir les notions du grand Etre, les embrouillent & les avilissent, en m'accusant faussement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions, d'attaquer directement l'essence divine, que je n'ai point attaquée, & de révoquer en doute son unité, que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait, que s'ensuivroit-il? Récriminer n'est pas se justifier: mais celui qui, pour toute défense, ne fait que récriminer à faux, a bien l'air d'être seul coupable.

La contradiction que vous me reprochez dans le même lieu est tout aussi bien fondée que la précédente accusation. *Il ne sait*, dites-vous, *quelle est la nature de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Etre suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté, & de*

bonté; n'est-ce donc pas-là avoir une idée de la nature divine?

Voici, Monseigneur, là-dessus ce que j'ai à vous dire.

„ Dieu est intelligent; mais comment l'est-„ il? L'homme est intelligent quand il raison-„ ne, & la suprême intelligence n'a pas besoin „ de raisonner; il n'y a pour elle ni prémis-„ ses, ni conséquences, il n'y a pas même de „ proposition; elle est purement intuitive, el-„ le voit également tout ce qui est & tout ce „ qui peut être; toutes les vérités ne sont pour „ elle qu'une seule idée, comme tous les lieux „ un seul point & tous les temps un seul mo-„ ment. La puissance humaine agit par des „ moyens, la puissance divine agit par elle-„ même: Dieu peut parce qu'il veut, sa vo-„ lonté fait son pouvoir. Dieu est bon, rien „ n'est plus manifeste; mais la bonté dans „ l'homme est l'amour de ses semblables, & la „ bonté de Dieu est l'amour de l'ordre; car „ c'est par l'ordre qu'il maintient ce qui existe, „ & lie chaque partie avec le tout. Dieu est „ juste, j'en suis convaincu; c'est une suite „ de sa bonté; l'injustice des hommes est leur „ œuvre & non pas la sienne: le désordre mo-„ ral qui dépose contre la providence aux yeux „ des philosophes, ne fait que la démontrer „ aux miens. Mais la justice de l'homme est „ de rendre à chacun ce qui lui appartient, &

„ la

„ la justice de Dieu de demander compte à cha-
„ cun de ce qu'il lui a donné.

„ QUE si je viens à découvrir successivement
„ ces attributs dont je n'ai nulle idée absolue,
„ c'est par des conséquences forcées, c'est par
„ le bon usage de ma raison: mais je les affir-
„ me sans les comprendre, & dans le fond,
„ c'est n'affirmer rien. J'ai beau me dire, Dieu
„ est ainsi; je le sens, je me le prouve: je
„ n'en conçois pas mieux comment Dieu peut
„ être ainsi.

„ ENFIN plus je m'efforce de contempler
„ son essence infinie, moins je la conçois; mais
„ elle est, cela me suffit; moins je la conçois,
„ plus je l'adore. Je m'humilie & lui dis: Etre
„ des êtres, je suis parce que tu es; c'est m'é-
„ lever à ma source que de te méditer sans
„ cesse. Le plus digne usage de ma raison est
„ de s'anéantir devant toi: c'est mon ravisse-
„ ment d'esprit, c'est le charme de ma foibles-
„ se de me sentir accablé de ta grandeur. "

VOILA ma réponse, & je la crois péremptoire. Faut-il vous dire, à présent où je l'ai prise? Je l'ai tirée mot-à-mot de l'endroit même que vous accusez de contradiction (29). Vous en usez comme tous mes adversaires, qui, pour me réfuter, ne font qu'écrire les objections que je me suis faites, & supprimer mes solutions. La

(29) Emile T. III. pag. 94. *& suiv.*

La réponſe eſt déja toute prête; c'eſt l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

Nous avançons, Monſeigneur, vers les discuſſions les plus importantes.

Apres avoir attaqué mon Syſtême & mon Livre, vous attaquez auſſi ma Religion, & parce que le Vicaire Catholique fait des objections contre ſon Egliſe, vous cherchez à me faire paſſer pour ennemi de la mienne; comme ſi propoſer des difficultés ſur un ſentiment, c'étoit y renoncer; comme ſi toute connoiſſance humaine n'avoit pas les ſiennes; comme ſi la Géométrie elle-même n'en avoit pas, où que les Géometres ſe fiſſent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

La reponse que j'ai d'avance à vous faire eſt de vous déclarer avec ma franchiſe ordinaire mes ſentimens èn matiere de Religion, tels que je les ai profeſſés dans tous mes Ecrits, & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai, de plus, pourquoi j'ai publié la profeſſion de foi du Vicaire, & pourquoi, malgré tant de clameurs je la tiendrai toujours pour l'Ecrit le meilleur & le plus utile dans le ſiécle où je l'ai publié. Les buchers ni les décrets ne me feront point changer de langage, les Théologiens en m'ordonnant d'être humble ne me feront point être faux, & les philoſophes en me taxant d'hypocriſie ne me feront point profeſſer l'incrédulité.

Je

Je dirai ma Religion, parce que j'en ai une, & je la dirai hautement, parce que j'ai le courage de la dire, & qu'il feroit à défirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre humain.

MONSEIGNEUR, je fuis Chrétien, & fincerement Chrétien, felon la doctrine de l'Evangile. Je fuis Chrétien, non comme un difciple des Prêtres, mais comme un difciple de Jefus-Chrift. Mon Maître a peu fubtilifé fur le dogme, & beaucoup infifté fur les devoirs; il prefcrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œuvres; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit néceffaire pour être bon; quand il réfumoit la Loi & les Prophètes, c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance (30), & il m'a dit par lui-même & par fes Apôtres que celui qui aime fon frere a accompli la Loi (31).

MOI de mon côté, très-convaincu des vérités effencielles au Chriftianifme, lefquelles fervent de fondement à toute bonne morale, cherchant au furplus à nourrir mon cœur de l'efprit de l'Evangile fans tourmenter ma raifon de ce qui m'y paroît obfcur, enfin perfuadé que quiconque aime Dieu par deffus toute chofe & fon prochain comme foi-même, eft un vrai Chrétien, je m'efforce de l'être, laiffant à part toutes ces fubtilités de doctrine, tous ces importans

(30) Matth. VII. 12. (31) Galat. V. 14.

tans galimathias dont les Pharisiens embrouillent nos devoirs & offusquent notre foi; & mettant avec Saint Paul la foi-même au dessous de la charité (32).

Heureux d'être né dans la Religion la plus raisonnable & la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes Peres: comme eux je prends l'Ecriture & la raison pour les uniques regles de ma croyance; comme eux je récuse l'autorité des hommes, & n'entends me soumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jesus-Christ & les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidelles les hommages de son Eglise. Il m'est consolant & doux d'être compté parmi ses membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la divinité, & de me dire au milieu d'eux; je suis avec mes freres.

Penetre de reconnoissance pour le digne Pasteur qui, resistant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclus de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu, je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment Chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son Troupeau, & j'espere n'en point scandaliser les membres ni par mes sentimens ni par ma conduite.

(32) 1. Cor. XIII. 2. 13.

duite. Mais lorſque d'injuſtes Prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront ſe faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment: Rétractez-vous, déguiſez-vous, expliquez ceci, déſavouez cela; leurs hauteurs ne m'en impoſeront point; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire pour leur plaire ce que je ne penſe pas. Que ſi ma véracité les offenſe, & qu'ils veuillent me retrancher de l'Egliſe, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'eſt pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fidelles; ils ne m'ôteront pas du rang des élus ſi j'y ſuis inſcrit. Ils peuvent m'en ôter les conſolations dans cette vie, mais non l'eſpoir dans celle qui doit la ſuivre, & c'eſt là que mon vœu le plus ardent & le plus ſincere eſt d'avoir Jeſus-Chriſt même pour arbitre & pour Juge entre eux & moi.

Tels ſont, Monſeigneur, mes vrais ſentimens, que je ne donne pour regle à perſonne, mais que je déclare être les miens, & qui reſteront tels tant qu'il plaira, non aux hommes, mais à Dieu, ſeul maître de changer mon cœur & ma raiſon: car auſſi longtems que je ſerai ce que je ſuis & que je penſerai comme je penſe, je parlerai comme je parle. Bien différent, je l'avoue, de vos Chrétiens en effigie, toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il

qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos, & toujours sûrs d'être assez bons Chrétiens, pourvû qu'on ne brûle pas leurs Livres & qu'ils ne soient pas décrétés. Ils vivent en gens persuadés que non-seulement il faut confesser tel & tel article, mais que cela suffit pour aller en paradis; & moi je pense, au contraire, que l'essenciel de la Religion consiste en pratique, que non-seulement il faut être homme de bien, miséricordieux, humain, charitable; mais que quiconque est vraiment tel en croit assez pour être sauvé. J'avoue, au reste, que leur doctrine est plus commode que la mienne, & qu'il en coûte bien moins de se mettre au nombre des fidelles par des opinions que par des vertus.

Que si j'ai dû garder ces sentimens pour moi seul, comme ils ne cessent de le dire; si lorsque j'ai eu le courage de les publier & de me nommer, j'ai attaqué les Loix & troublé l'ordre public, c'est ce que j'examinerai tout-à-l'heure. Mais qu'il me soit permis, auparavant, de vous supplier, Monseigneur, vous & tous ceux qui liront cet écrit d'ajoûter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, & de ne pas imiter ceux qui, sans preuve, sans vraisemblance, & sur le seul témoignage de leur propre cœur, m'accusent d'athéisme & d'irréligion contre des protestations si positives & que rien de ma part n'a jamais démenties.

ties. Je n'ai pas trop, ce me ſemble, l'air d'un homme qui ſe déguiſe, & il n'eſt pas aiſé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiſer ainſi. L'on doit préſumer que celui qui s'exprime ſi librement ſur ce qu'il ne croit pas, eſt ſincere en ce qu'il dit croire, & quand ſes diſcours, ſa conduite & ſes écrits ſont toujours d'accord ſur ce point, quiconque oſe affirmer qu'il ment, & n'eſt pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre ſeul. J'ai fréquenté des hommes de toute eſpece. J'ai vû des gens de tous les partis, des Croyans de toutes les ſectes, des eſprits-forts de tous les ſiſtêmes: j'ai vû des grands, des petits, des libertins, des philoſophes. J'ai eu des amis ſûrs & d'autres qui l'étoient moins: j'ai été environné d'eſpions, de malveuillans, & le monde eſt plein de gens qui me haïſſent à cauſe du mal qu'ils m'ont fait. Je les adjure tous, quels qu'ils puiſſent être, de déclarer au public ce qu'ils ſavent de ma croyance en matiere de Religion: ſi dans le commerce le plus ſuivi, ſi dans la plus étroite familiarité, ſi dans la gayeté des repas, ſi dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même; ſi lorſqu'ils ont voulu diſputer ou plaiſanter, leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé, s'ils m'ont ſurpris à varier dans mes ſentimens, ſi dans le ſe-

cret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public; si dans quelque tems que ce soit ils ont trouvé en moi une ombre de fausseté ou d'hypocrisie, qu'ils le disent, qu'ils révelent tout, qu'ils me dévoilent; j'y consens, je les en prie, je les dispense du secret de l'amitié; qu'ils disent hautement, non ce qu'ils voudroient que je fusse, mais ce qu'ils savent que je suis: qu'ils me jugent selon leur conscience; je leur confie mon honneur sans crainte, & je promets de ne les point récuser.

Que ceux qui m'accusent d'être sans Religion parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puisse avoir une, s'accordent au moins s'ils peuvent entre eux. Les uns ne trouvent dans mes Livres qu'un Sistême d'athéisme, les autres disent que je rends gloire à Dieu dans mes Livres sans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes sentimens d'hypocrisie. Mais si je prêche en public l'athéisme, je ne suis donc pas un hypocrite, & si j'affecte une foi que je n'ai point, je n'enseigne donc pas l'impiété. En entassant des imputations contradictoires la calomnie se découvre elle-même; mais la malignité est aveugle, & la passion ne raisonne pas.

Je n'ai pas, il est vrai, cette foi dont j'entens se vanter tant de gens d'une probité si médiocre, cette foi robuste qui ne doute jamais de rien, qui croit sans façon tout ce qu'on lui pré-

présente à croire, & qui met à part ou dissimule les objections qu'elle ne sait pas resoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent, & si je me détermine pour elle, c'est parce que mon cœur m'y porte, qu'elle n'a rien que de consolant pour moi, & qu'à la rejetter les difficultés ne sont pas moindres; mais ce n'est pas parce que je la vois démontrée, car très-sûrement elle ne l'est pas à mes yeux. Je ne suis pas même assez instruit à beaucoup près pour qu'une démonstration qui demande un si profond savoir, soit jamais à ma portée. N'est-il pas plaisant que moi qui propose ouvertement mes objections & mes doutes, je sois l'hypocrite, & que tous ces gens si décidés, qui disent sans cesse croire fermement ceci & cela, que ces gens si sûrs de tout, sans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens, enfin, dont la plus part ne sont gueres plus savans que moi, & qui, sans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir proposées, soient les gens de bonne-foi?

Pourquoi serois-je un hypocrite, & que gagnerois-je à l'être? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai suscité contre moi tous les partis, je n'ai soutenu que la cause de Dieu & de l'humanité, & qui est-ce qui s'en soucie? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre sensation, & pas une ame ne m'en

a ſu gré. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les dévots ne m'auroient pas fait pis, & d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en ſecret. Si je me fuſſe ouvertement declaré pour l'athéiſme, les uns m'euſſent attaqué avec plus de réſerve en me voyant défendu par les autres, & diſpoſé moi-même à la vengeance: mais un homme qui craint Dieu n'eſt guere à craindre; ſon parti n'eſt pas redoutable, il eſt ſeul ou à peu près, & l'on eſt ſûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il ſonge à le rendre. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, en me ſéparant ainſi de l'Egliſe, j'aurois ôté tout d'un coup à ſes Miniſtres le moyen de me harceller ſans ceſſe, & de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies; Je n'aurois point eſſuyé tant d'ineptes cenſures, & au lieu de me blâmer ſi aigrement d'avoir écrit il eût fallu me réfuter, ce qui n'eſt pas tout-à-fait ſi facile. Enfin ſi je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme on eût d'abord un peu clabaudé; mais on m'eût bientôt laiſſé en paix comme tous les autres; le peuple du Seigneur n'eût point pris inſpection ſur moi, chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié; & j'euſſe été quite-à-quite avec tout le monde: Les ſaintes en Iſraël ne m'auroient point écrit des Lettres anonymes, & leur charité ne ſe fût

fût point exhalée en dévotes injures; elles n'euſſent point pris la peine de m'aſſurer humblement que j'étois un ſcelérat, un monſtre exécrable, & que le monde eût été trop heureux ſi quelque bonne ame eût pris le ſoin de m'étouffer au berceau: D'honnêtes gens, de leur côté, me regardant alors comme un réprouvé, ne ſe tourmenteroient & ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voye; ils ne me tirailleroient pas à droite & à gauche, ils ne m'étoufferoient pas ſous le poids de leurs ſermons, ils ne me forceroient pas de bénir leur zèle en maudiſſant leur importunité, & de ſentir avec reconnoiſſance qu'ils ſont appellés à me faire périr d'ennui.

Monseigneur, ſi je ſuis un hypocrite, je ſuis un fou; puiſque, pour ce que je demande aux hommes, c'eſt une grande folie de ſe mettre en fraix de fauſſeté; ſi je ſuis un hypocrite, je ſuis un ſot; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mène qu'à des malheurs dans cette vie, & que quand j'y pourrois trouver quelque avantage, je n'en puis profiter ſans me démentir. Il eſt vrai que j'y ſuis à tems encore; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes; & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieilleſſe; je puis avoir longtems à ſouffrir; je puis voir changer derechef le public ſur mon

compte: mais si jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune; par quelque route que j'y parvienne, alors je serai un hypocrite; cela est sûr.

La gloire de l'ami de la vérité n'est point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre; quoiqu'il dise, pourvû qu'il le pense, il tend à son but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai n'est point tenté de mentir, & il n'y a nul homme sensé qui ne préfere le moyen le plus simple, quand il est aussi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute chose, d'être le seul Auteur de mon siécle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne-foi, & qui n'ait dit que ce qu'il a cru: ils pourront un moment souiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies; mais elle en triomphera tôt ou tard; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules, je resterai toujours le même; & sans autre art que ma franchise, j'ai dequoi les désoler toujours.

Mais cette franchise est déplacée avec le public! Mais toute vérité n'est pas bonne à dire! Mais bien que tous les gens sensés pensent comme vous, il n'est pas bon que le vulgaire pense ainsi! Voila ce qu'on me crie de toutes parts; voila, peut-être, ce que vous me diriez vous-même, si nous étions tête-à-tête dans votre Cabinet. Tels sont les hommes. Ils

chan-

changent de langage comme d'habit; ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre; en habit de parade ils ne savent plus que mentir, & non-seulement ils sont trompeurs & fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir contre leur conscience quiconque ose n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe est-il bien vrai que toute vérité n'est pas bonne à dire? Quand il le seroit, s'ensuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire, & toutes les folies des hommes sont-elles si saintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive respecter? Voila ce qu'il conviendroit d'examiner avant de me donner pour loi une maxime suspecte & vague, qui, fût-elle vraye en elle-même, peut pécher par son application.

J'ai grande envie, Monseigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, & de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs. Je crois ne pouvoir mieux justifier tout ce que j'ai osé dire, qu'en disant encore tout ce que j'ai pensé.

Si-tôt que je fus en état d'observer les hommes, je les regardois faire, & je les écoutois parler; puis, voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance, & je trouvai qu'être & paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir & parler, cette deuxie-

me différence étoit la cauſe de l'autre, & avoit elle-même une cauſe qui me reſtoit à chercher.

Je la trouvai dans notre ordre ſocial, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tirannniſe ſans ceſſe, & lui fait ſans ceſſe réclamer ſes droits. Je ſuivis cette contradiction dans ſes conſéquences, & je vis qu'elle expliquoit ſeule tous les vices des hommes & tous les maux de la ſociété. D'où je conclus qu'il n'étoit pas néceſſaire de ſuppoſer l'homme méchant par ſa nature, lorſqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de ſa méchanceté. Ces réflexions me conduiſirent à de nouvelles recherches ſur l'eſprit humain conſidéré dans l'état civil, & je trouvai qu'alors le développement des lumieres & des vices ſe faiſoit toujours en même raiſon, non dans les individus, mais dans les peuples; diſtinction que j'ai toujours ſoigneuſement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'ai cherché la vérité dans les Livres; je n'y ai trouvé que le menſonge & l'erreur. J'ai conſulté les Auteurs; je n'ai trouvé que des Charlatans qui ſe font un jeu de tromper les hommes, ſans autre Loi que leur intérêt, ſans autre Dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paye. En écoutant les gens à qui l'on permet de par-

parler en public, j'ai compris qu'ils n'osent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne savent parler au dernier que de ses devoirs, & à l'autre que de ses droits. Toute l'instruction publique tendra toujours au mensonge tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir, & c'est pour eux seulement que la vérité n'est pas bonne à dire. Pourquoi serois-je le complice de ces gens-là?

Il y a des préjugés qu'il faut respecter? Cela peut être: Mais c'est quand d'ailleurs tout est dans l'ordre, & qu'on ne peut ôter ces préjugés sans ôter aussi ce qui les rachette; on laisse alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne sauroit changer qu'en mieux, les préjugés sont-ils si respectables qu'il faille leur sacrifier la raison, la vertu, la justice, & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes? Pour moi, j'ai promis de la dire en toute chose utile, autant qu'il seroit en moi; c'est un engagement que j'ai dû remplir selon mon talent, & que sûrement un autre ne remplira pas à ma place, puisque chacun se devant à tous, nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité*, dit Augustin, *n'est ni à moi ni à vous ni à lui, mais à nous tous qu'elle appelle avec force à la publier de concert, sous peine d'être inutile à nous-*

nous-mêmes si nous ne la communiquons aux autres: car quiconque s'approprie à lui-seul un bien dont Dieu veut que tous jouissent, perd par cette usurpation ce qu'il dérobe au public, & ne trouve qu'erreur en lui-même, pour avoir trahi la vérité (33).

Les hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils doivent rester dans l'erreur, que ne les laissiez-vous dans l'ignorance? A quoi bon tant d'Ecoles & d'Universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir? Quel est donc l'objet de vos Colleges, de vos Académies, de tant de fondations savantes? Est-ce de donner le change au Peuple, d'altérer sa raison d'avance, & de l'empêcher d'aller au vrai? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, &, comme ces brigands qui mettent des fanaux sur des écueils, vous l'éclairez pour le perdre.

Voila ce que je pensois en prenant la plume, & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts essenciels qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées mais plus sûres, & la raison régneroit

(33) Aug confess. L. XII. c. 25.

roit toujours. Or, quoiqu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même, mais les préjugés du peuple n'ayant aucune base fixe sont plus variables; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminuees. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, & c'est-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le ménent plus honnêtes gens.

J'AI vu dans la Religion la même fausseté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné: car le vice du Gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre; mais qui sait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes qu'on suivoit sans y croire, & que rien de tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très-peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai Croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées: il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, & un être sociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premierement ce culte & cette morale; cela sera de tous les hommes, & puis quand il faudra des formules nationales, nous en exami-

minerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui eſt de l'homme, nous dirons enſuite ce qui eſt du Citoyen. Ne faiſons pas, ſur-tout, comme votre Monſieur Joli de Fleuri, qui, pour établir ſon Janſéniſme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entre eux les humains; de ſorte que ſelon lui le Chrétien & l'Infidelle qui contractent entre eux, ne ſont tenus à rien du tout l'un envers l'autre; puiſqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

Je vois donc deux manieres d'examiner & comparer les Religions diverſes; l'une ſelon le vrai & le faux qui s'y trouvent, ſoit quant aux faits naturels ou ſurnaturels ſur leſquels elles ſont établies, ſoit quant aux notions que la raiſon nous donne de l'être ſuprême & du culte qu'il veut de nous: l'autre ſelon leurs effets temporels & moraux ſur la terre, ſelon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la ſociété & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choſes vont toujours enſemble, & que la Religion la plus vraye eſt auſſi la plus ſociale; c'eſt préciſément ce qui eſt en queſtion; & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette queſtion eſt un impie, un athée; puiſque au-

tre

tre chose est de croire, & autre chose d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

Il paroît pourtant certain, je l'avoue, que si l'homme est fait pour la société, la Religion la plus vraye est aussi la plus sociale & la plus humaine; car Dieu veut que nous soyons tels qu'il nous a faits, & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchans, ce seroit lui désobéir que de vouloir cesser de l'être. De plus la Religion considérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puisque l'autre terme de la relation qui est Dieu, est par sa nature au dessus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

Mais ce sentiment, tout probable qu'il est, est sujet à de grandes difficultés, par l'historique & les faits qui le contrarient. Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres Peuples, & ils commencerent leur établissement par détruire sept nations, selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu: Tous les Chrétiens ont eu des guerres de Religion, & la guerre est nuisible aux hommes; tous les partis ont été persécuteurs & persécutés, & la persécution est nuisible aux hommes; plusieurs sectes vantent le célibat, & le célibat est si nuisible (33) à l'espece humaine, que

(33) La continence & la pureté ont leur usage, même

que s'il étoit suivi par tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raison pour examiner, & je ne demandois autre chose sinon qu'on permît cet examen.

Je ne dis ni ne pense qu'il n'y ait aucune bonne Religion sur la terre; mais je dis, & il

même pour la population; il est toujours beau de se commander à soi-même, & l'état de virginité est par ces raisons très digne d'estime; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau ni bon ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature & en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme; mais on en a plus pour une mere de famille que pour une vieille fille, & cela me paroît très-sensé. Comme on ne se marie pas en naissant, & qu'il n'est pas même à-propos de se marier fort jeune; la virginité, que tous ont dû porter & honorer, a sa nécessité, son utilité, son prix, & sa gloire; mais c'est pour aller, quand il convient, déposer toute sa pureté dans le mariage. Quoi! disent-ils de leur air bêtement triomphant, des célibataires prêchent le nœud conjugal! pourquoi donc ne se marient-ils pas? Ah! pourquoi? Parce qu'un état si saint & si doux en lui même est devenu par vos sottes institutions un état malheureux & ridicule, dans lequel il est désormais presque impossible de vivre sans être un fripon ou un sot. Sceptres de fer, loix insensées! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre, & c'est par nous que le cri de la nature s'éleve contre votre barbarie. Comment osez vous la pousser jusqu'à nous reprocher la misere où vous nous avez reduits?

il eſt trop vrai, qu'il n'y en a aucune parmi celles qui ſont ou qui ont été dominantes, qui n'ait fait à l'humanité des playes cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs freres, tous ont offert à Dieu des ſacrifices de ſang humain. Quelle que ſoit la ſource de ces contradictions, elles exiſtent; eſt-ce un crime de vouloir les ôter?

La charité n'eſt point meurtriere. L'amour du prochain ne porte point à le maſſacrer. Ainſi le zéle du ſalût des hommes n'eſt point la cauſe des perſécutions; c'eſt l'amour-propre & l'orgueil qui en eſt la cauſe. Moins un culte eſt raiſonnable, plus on cherche à l'établir par la force: celui qui profeſſe une doctrine inſenſée ne peut ſouffrir qu'on oſe la voir telle qu'elle eſt: la raiſon devient alors le plus grand des crimes; à quelque prix que ce ſoit il faut l'ôter aux autres, parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainſi l'intolérance & l'inconſéquence ont la même ſource. Il faut ſans ceſſe intimider, effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raiſon vous êtes perdus.

De cela ſeul, il ſuit que c'eſt un grand bien à faire aux peuples dans ce délire, que de leur apprendre à raiſonner ſur la Religion: car c'eſt les rapprocher des devoirs de l'homme, c'eſt ôter le poignard à l'intolérance, c'eſt rendre à l'humanité tous ſes droits. Mais il

faut

faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes; car si, voulant raisonner, vous laissez quelque prise à l'autorité des Prêtres, vous rendez au fanatisme son arme, & vous lui fournissez dequoi devenir plus cruel.

Celui qui aime la paix ne doit point recourir à des Livres; c'est le moyen de ne rien finir. Les Livres sont des sources de disputes intarissables; parcourez l'histoire des Peuples: ceux qui n'ont point de Livres ne disputent point. Voulez-vous asservir les hommes à des autorités humaines? L'un sera plus près, l'autre plus loin de la preuve; ils en seront diversement affectés: avec la bonne-foi la plus entiere, avec le meilleur jugement du monde, il est impossible qu'ils soient jamais d'accord. N'argumentez point sur des argumens & ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même, s'il daignoit nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien sur quoi l'on ne put disputer.

Nos langues sont l'ouvrage des hommes, & les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes, & les hommes sont menteurs. Comme il n'y a point de vérité si clairement énoncée où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire, il n'y a point de

de ſi groſſier menſonge qu'on ne puiſſe étayer de quelque fauſſe raiſon.

SUPPOSONS qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il eſt jour; on ſe moquera de lui: mais laiſſez à ce particulier le têms & les moyens de ſe faire une ſecte, tôt au tard ſes partiſans viendront à bout de vous prouver qu'il diſoit vrai. Car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il étoit jour, il étoit jour en quelque lieu de la terre; rien n'eſt plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumiere, ſoutiendront qu'en un autre ſens encore, il eſt très-vrai qu'il eſt jour la nuit. Pourvû que des gens ſubtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le ſoleil en plein minuit. Tout le monde ne ſe rendra pas à cette évidence. Il y aura des débats qui dégénéreront, ſelon l'uſage, en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications, les autres n'en voudront point; l'un voudra prendre la propoſition au figuré, l'autre au propre. L'un dira: il a dit à minuit qu'il étoit jour, & il étoit nuit; l'autre dira: il a dit à minuit qu'il étoit jour, & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaiſe foi le parti contraire, & n'y verra que des obſtinés. On finira par ſe battre, ſe maſſacrer; les flots de ſang coûleront de toutes parts; & ſi la nouvelle ſecte eſt enfin victorieuſe, il reſtera dé-

montré qu'il eſt jour la nuit. C'eſt à peu près l'hiſtoire de toutes les querelles de Religion.

La plupart des cultes nouveaux s'établiſſent par le fanatiſme, & ſe maintiennent par l'hypocriſie; de là vient qu'ils choquent la raiſon & ne menent point a la vertu. L'enthouſiaſme & le délire ne raiſonnent pas; tant qu'ils durent, tout paſſe & l'on marchande peu ſur les dogmes: Cela eſt d'ailleurs ſi commode! la doctrine coûte ſi peu à ſuivre & la morale coûte tant à pratiquer, qu'en ſe jettant du côté le plus facile, on rachette les bonnes œuvres par ce mérite d'une grande foi. Mais quoiqu'on faſſe, le fanatiſme eſt un état de criſe qui ne peut durer toujours. Il a ſes accès plus ou moins longs, plus ou moins fréquens, & il a auſſi ſes relâches, durant leſquels on eſt de ſang froid. C'eſt alors qu'en revenant ſur ſoi-même, on eſt tout ſurpris de ſe voir enchaîné par tant d'abſurdités. Cependant le culte eſt réglé, les formes ſont preſcrites, les loix ſont établies, les tranſgreſſeurs ſont punis. Ira-t-on proteſter ſeul contre tout cela, recuſer les Loix de ſon pays, & renier la Religion de ſon pere? Qui l'oſeroit? On ſe ſoumet en ſilence, l'intérêt veut qu'on ſoit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres; ſauf à rire à ſon aiſe en particulier de ce qu'on feint de reſpecter en public. Voila, Monſeigneur,

com-

comme penſe le gros des hommes dans la plupart des Religions, & ſur-tout dans la vôtre; & voila la clef des inconſéquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'eſt qu'apparence, & leurs mœurs ſont comme leur foi.

Pourquoi un homme a-t-il inſpection ſur la croyance d'un autre, & pourquoi l'Etat a-t-il inſpection ſur celle des Citoyens? C'eſt parce qu'on ſuppoſe que la croyance des hommes détermine leur morale, & que des idées qu'ils ont de la vie à venir dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'eſt pas, qu'importe ce qu'ils croyent, ou ce qu'ils font ſemblant de croire? L'apparence de la Religion ne ſert plus qu'à les diſpenſer d'en avoir une.

Dans la ſociété chacun eſt en droit de s'informer ſi un autre ſe croit obligé d'être juſte, & le Souverain eſt en droit d'examiner les raiſons ſur leſquelles chacun fonde cette obligation. De plus, les formes nationales doivent être obſervées; c'eſt ſur quoi j'ai beaucoup inſiſté. Mais quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune maniere ſur les actions, & qui ne tendent point à tranſgreſſer les Loix, chacun n'a là-deſſus que ſon jugement pour maître, & nul n'a ni droit ni intérêt de preſcrire à d'autres ſa façon de penſer. Si, par exemple,

quelqu'un, même conſtitué en autorité, venoit me demander mon ſentiment ſur la fameuſe queſtion de l'hypoſtaſe dont la Bible ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des Conciles & tant d'hommes ont été tourmentés; après lui avoir dit que je ne l'entens point & ne me ſoucie point de l'entendre, je le prierois le plus honnêtement que je pourrois de ſe mêler de ſes affaires, & s'il inſiſtoit, je le laiſſerois-là.

Voilà le ſeul principe ſur lequel on puiſſe établir quelque choſe de fixe & d'équitable ſur les diſputes de Religion; ſans quoi, chacun poſant de ſon côté ce qui eſt en queſtion, jamais on ne conviendra de rien, l'on ne s'entendra de la vie, & la Religion, qui devroit faire le bonheur des hommes, fera toujours leurs plus grands maux.

Mais plus les Religions vieilliſſent, plus leur objet ſe perd de vue; les ſubtilités ſe multiplient, on veut tout expliquer, tout décider, tout entendre; inceſſamment la doctrine ſe raſine & la morale dépérit toujours plus. Aſſurément il y a loin de l'eſprit du Deutéronome à l'eſprit du Talmud & de la Miſna; & de l'eſprit de l'Evangile aux querelles ſur la Conſtitution! Saint Thomas demande (34) ſi par la ſucceſſion des tems les articles de foi ſe ſont multipliés, & il ſe déclare pour l'affirmative.

(34) *Secunda ſecundæ Quæſt.* I. *Art.* VII.

mative. C'eſt-à-dire que les docteurs, renchériſſant les uns ſur les autres, en ſavent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jeſus-Chriſt. Saint Paul avoue ne voir qu'obſcurément & ne connoître qu'en partie (35). Vraiment nos Théologiens ſont bien plus avancés que cela; ils voyent tout, ils ſavent tout: ils nous rendent clair ce qui eſt obſcur dans l'Ecriture; ils prononcent ſur ce qui étoit indécis: ils nous font ſentir avec leur modeſtie ordinaire que les Auteurs Sacrés avoient grand beſoin de leur ſecours pour ſe faire entendre, & que le Saint Eſprit n'eut pas ſu s'expliquer clairement ſans eux.

Quand on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles diſputes, on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu, mais s'il eſt orthodoxe; on lui fait ſigner des formulaires ſur les queſtions les plus inutiles & ſouvent les plus inintelligibles, & quand il a ſigné, tout va bien; l'on ne s'informe plus du reſte. Pourvû qu'il n'aille pas ſe faire pendre, il peut vivre au ſurplus comme il lui plaira; ſes mœurs ne font rien à l'affaire, la doctrine eſt en ſûreté. Quand la Religion en eſt-là, quel bien fait-elle à la ſociété, de quel avantage eſt-elle aux hommes? Elle ne ſert qu'à exciter entre eux des diſſen-

(35) 1. Cor. XIII. ℣. 12.

dissentions, des troubles, des guerres de toute espece; à les faire entre-égorger pour des Logogryphes: il vaudroit mieux alors n'avoir point de Religion que d'en avoir une si mal entendue. Empêchons-la, s'il se peut, de dégénérer à ce point, & soyons sûrs, malgré les buchers & les chaînes, d'avoir bien mérité du genre humain.

Supposons que, las des querelles qui le déchirent, il s'assemble pour les terminer & convenir d'une Religion commune à tous les Peuples. Chacun commencera, cela est sûr, par proposer la sienne comme la seule vraye, la seule raisonnable & démontrée, la seule agréable à Dieu & utile aux hommes; mais ses preuves ne répondant pas là-dessus à sa persuasion, du moins au gré des autres sectes, chaque parti n'aura de voix que la sienne; tous les autres se réuniront contre lui; cela n'est pas moins sûr. La délibération fera le tour de cette maniere, un seul proposant, & tous rejettant; ce n'est pas le moyen d'être d'accord. Il est croyable qu'après bien du tems perdu dans ces altercations puériles, les hommes de sens chercheront des moyens de conciliation. Ils proposeront, pour cela, de commencer par chasser tous les Théologiens de l'assemblée, & il ne leur sera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire est indispensable. Cette bonne œuvre faite, ils

diront

diront aux peuples : Tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe, il n'est pas possible même que vous vous entendiez, & c'est un argument qui n'a jamais convaincu personne que de dire : Vous avez tort, car j'ai raison.

„ Vous parlez de ce qui est agréable à „ Dieu. Voila précisément ce qui est en „ question. Si nous savions quel culte lui „ est le plus agréable, il n'y auroit plus de „ dispute entre nous. Vous parlez aussi de „ ce qui est utile aux hommes : C'est autre „ chose ; les hommes peuvent juger de cela. „ Prenons donc cette utilité pour regle, & „ puis établissons la doctrine qui s'y rapporte „ le plus. Nous pourrons espérer d'appro- „ cher ainsi de la vérité autant qu'il est possi- „ ble à des hommes : car il est à présumer „ que ce qui est le plus utile aux créatures, „ est le plus agréable au Créateur.

„ Cherchons d'abord s'il y a quelque af- „ finité naturelle entre nous, si nous sommes „ quelque chose les uns aux autres. Vous „ Juifs, que pensez-vous sur l'origine du „ genre humain ? Nous pensons qu'il est sor- „ ti d'un même Pere. Et vous Chrétiens ? „ Nous pensons là-dessus comme les Juifs. „ Et vous, Turcs ? Nous pensons comme „ les Juifs & les Chrétiens. Celà est déja

„ bon: puiſque les hommes ſont tous freres,
„ ils doivent s'aimer comme tels.

„ DITES-NOUS maintenant de qui leur Pere „ commun avoit reçû l'être? Car il ne s'étoit „ pas fait tout ſeul. Du Créateur du Ciel & „ de la terre. Juifs, Chrétiens & Turcs ſont „ d'accord auſſi ſur cela; c'eſt encore un très- „ grand point.

„ ET CET homme, ouvrage du Créateur, „ eſt-il un être ſimple ou mixte? Eſt-il formé „ d'une ſubſtance unique, ou de pluſieurs? „ Chrétiens, répondez. Il eſt compoſé de „ deux ſubſtances, dont l'une eſt mortelle, & „ dont l'autre ne peut mourir. Et vous, „ Turcs? Nous penſons de même. Et vous, „ Juifs? Autrefois nos idées là-deſſus étoient „ fort confuſes, comme les expreſſions de nos „ Livres Sacrés; mais les Eſſéniens nous ont „ éclairés, & nous penſons encore ſur ce point „ comme les Chrétiens. “

EN PROCEDANT ainſi d'interrogations en interrogations, ſur la providence divine, ſur l'économie de la vie-à-venir, & ſur toutes les queſtions eſſencielles au bon ordre du genre humain, ces mêmes hommes ayant obtenu de tous des réponſes preſque uniformes, leur diront: (On ſe ſouviendra que les Théologiens n'y ſont plus.) „ Mes amis dequoi vous tourmentez-vous? Vous voila tous d'accord ſur „ ce qui vous importe; quand vous différe-

„ rez

„ rez de ſentiment ſur le reſte, j'y vois peu
„ d'inconvénient. Formez de ce petit nom-
„ bre d'articles une Religion univerſelle, qui
„ ſoit, pour ainſi dire, la Religion humaine
„ & ſociale, que tout homme vivant en ſo-
„ ciété ſoit obligé d'admettre. Si quelqu'un
„ dogmatiſe contre elle, qu'il ſoit banni de
„ la ſociété, comme ennemi de ſes Loix fon-
„ damentales. Quant au reſte ſur quoi vous
„ n'êtes pas d'accord, formez chacun de vos
„ croyances particulieres autant de Religions
„ nationales, & ſuivez-les en ſincérité de cœur.
„ Mais n'allez point vous tourmentant pour
„ les faire admettre aux autres Peuples, &
„ ſoyez aſſurés que Dieu n'exige pas cela. Car
„ il eſt auſſi injuſte de vouloir les ſoumettre
„ à vos opinions qu'à vos loix, & les miſ-
„ ſionnaires ne me ſemblent gueres plus ſa-
„ ges que les conquérans.

„ En suivant vos diverſes doctrines, ceſ-
„ ſez de vous les figurer ſi démontrées que
„ quiconque ne les voit pas telles ſoit cou-
„ pable à vos yeux de mauvaiſe foi. Ne croyez
„ point que tous ceux qui péſent vos preuves
„ & les rejettent, ſoient pour cela des obſti-
„ nés que leur incrédulité rende puniſſables;
„ ne croyez point que la raiſon, l'amour du
„ vrai, la ſincérité ſoient pour vous ſeuls.
„ Quoiqu'on faſſe, on ſera toujours porté à
„ traiter en ennemis ceux qu'on accuſera de

„ ſe refuſer à l'évidence. On plaint l'erreur,
„ mais on hait l'opiniâtreté. Donnez la pré-
„ férence à vos raiſons, à la bonne heure;
„ mais ſachez que ceux qui ne s'y rendent
„ pas, ont les leurs.

„ HONOREZ en général tous les fondateurs
„ de vos cultes reſpectifs. Que chacun rende
„ au ſien ce qu'il croit lui devoir, mais qu'il
„ ne mépriſe point ceux des autres. Ils ont
„ eu de grands génies & de grandes vertus:
„ cela eſt toujours eſtimable. Ils ſe ſont dits
„ les Envoyés de Dieu, cela peut être & n'ê-
„ tre pas: c'eſt de quoi la pluralité ne ſauroit
„ juger d'une maniere uniforme, les preuves
„ n'étant pas également à ſa portée. Mais
„ quand cela ne ſeroit pas, il ne faut point
„ les traiter ſi légérement d'impoſteurs. Qui
„ ſait juſqu'où les méditations continuelles ſur
„ la divinité, juſqu'où l'enthouſiaſme de la
„ vertu ont pu, dans leurs ſublimes ames,
„ troubler l'ordre didactique & rampant des
„ idées vulgaires? Dans une trop grande élé-
„ vation la tête tourne, & l'on ne voit plus
„ les choſes comme elles ſont. Socrate a cru
„ avoir un eſprit familier, & l'on n'a point
„ oſé l'accuſer pour cela d'être un fourbe.
„ Traiterons-nous les fondateurs des Peuples,
„ les bienfaiteurs des nations, avec moins d'é-
„ gards qu'un particulier?

„ DU RESTE, plus de diſpute entre vous

„ ſur

„ sur la préférence de vos cultes. Ils sont tous
„ bons, lorsqu'ils sont prescrits par les loix,
„ & que la Religion essencielle s'y trouve; ils
„ sont mauvais quand elle ne s'y trouve pas.
„ La forme du culte est la police des Religions
„ & non leur essence, & c'est au Souverain
„ qu'il appartient de régler la police dans son
„ pays. "

J'AI pensé, Monseigneur, que celui qui raisonneroit ainsi ne seroit point un blasphémateur, un impie; qu'il proposeroit un moyen de paix juste, raisonnable, utile aux hommes; & que cela n'empêcheroit pas qu'il n'eût sa Religion particuliere ainsi que les autres, & qu'il n'y fût tout aussi sincerement attaché. Le vrai Croyant, sachant que l'infidele est aussi un homme, & peut-être un honnête homme, peut sans crime s'intéresser à son sort. Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans son pays, cela est juste; mais qu'il ne danne pas pour cela ceux qui ne pensent pas comme lui; car quiconque prononce un jugement si téméraire se rend l'ennemi du reste du genre humain. J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance civile, non la théologique; je pense tout le contraire. Je crois qu'un homme de bien, dans quelque Religion qu'il vive de bonne-foi, peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitimement introduire en un pays des Religions étran-

geres

geres ſans la permiſſion du Souverain ; car ſi ce n'eſt pas directement déſobéir à Dieu, c'eſt déſobéir aux Loix ; & qui déſobéit aux Loix déſobéit à Dieu.

QUANT aux Religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il eſt injuſte & barbare de les y détruire par la violence, & que le Souverain ſe fait tort à lui-même en maltraitant leurs ſectateurs. Il eſt bien différent d'embraſſer une Religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on eſt né ; le premier cas ſeul eſt puniſſable. On ne doit ni laiſſer établir une diverſité de cultes, ni proſcrire ceux qui ſont une fois établis ; car un fils n'a jamais tort de ſuivre la Religion de ſon pere. La raiſon de la tranquillité publique eſt toute contre les perſécuteurs. La Religion n'excite jamais de troubles dans un Etat que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que ce ſoit. Mais tout culte légitime, c'eſt-à-dire, tout culte où ſe trouve la Religion eſſencielle, & dont, par conſéquent, les ſectateurs ne demandent que d'être ſoufferts & vivre en paix, n'a jamais cauſé ni révoltes ni guerres civiles, ſi ce n'eſt lorſqu'il a falu ſe défendre & repouſſer les perſécuteurs. Jamais les Proteſtans n'ont pris les armes en France que lorſqu'on les y a pourſuivis. Si l'on eût pu ſe réſoudre à les laiſſer en paix,

paix, ils y seroient demeurés. Je conviens sans détour qu'à sa naissance la Religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France, malgré les loix. Mais lorsque, transmise des Peres aux enfans, cette Religion fut devenue celle d'une partie de la Nation Françoise, & que le Prince eût solennellement traité avec cette partie par l'Edit de Nantes; cet Edit devint un Contract inviolable, qui ne pouvoit plus être annulé que du commun consentement des deux parties, & depuis ce tems, l'exercice de la Religion Protestante est, selon moi, légitime en France.

QUAND il ne le seroit pas, il resteroit toujours aux sujets l'alternative de sortir du Royaume avec leurs biens, ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils soient & qu'ils ne soient pas, les priver même du droit de la nature, annuler leurs mariages (36), déclarer leurs enfans batards...... en

(36) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouse concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux Protestans de faire entre eux des mariages, *qui, selon les Protestans ne sont que des Actes civils; & par conséquent soumis entierement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.*

Ainsi de ce que, selon les Protestans, le mariage est un acte civil, il s'ensuit qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du Roi, qui en fait un acte de la

en ne disant que ce qui est, j'en dirois trop; il faut me taire.

Voici du moins, ce que je puis dire. En considérant la seule raison d'Etat, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Protestans François tous leurs chefs: mais il falloit s'arrêter là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs distinctions. Pour prévenir des dissentions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des ressources dont on auroit grand besoin. Un parti qui n'a plus ni Grands ni Noblesse à sa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France? Examinez toutes vos précédentes guerres, appellées guerres de Religion; vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui

de la Religion Catholique. Les Protestans, pour se marier, sont légitimement tenus de se faire Catholiques; attendu que, selon eux, le mariage est un acte civil. Telle est la maniere de raisonner de Messieurs du Parlement de Toulouse.

La France est un Royaume si vaste, que les François se sont mis dans l'esprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroissent n'avoir aucune idée du Droit naturel ni du Droit des Gens; & il est à remarquer que dans tout ce grand Royaume où sont tant d'Universités, tant de Colleges, tant d'Académies, & où l'on enseigne avec tant d'importance tant d'inutilités, il n'y a pas une seule chaîre de Droit naturel. C'est le seul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

qui n'ait eu ſa cauſe à la Cour & dans les intérêts des Grands. Des intrigues de Cabinet brouilloient les affaires, & puis les Chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des Marchands & des Payſans? Comment s'y prendront-ils pour ſuſciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des Valets ou des Maîtres, & où l'égalité eſt inconnue ou en horreur? Un marchand propoſant de lever des troupes peut ſe faire écouter en Angleterre, mais il fera toujours rire des François (37).

SI J'ETOIS, Roi? Non: Miniſtre? Encore moins: mais homme puiſſant en France, je dirois. Tout tend parmi nous aux emplois, aux charges; tout veut acheter le droit de mal faire: Paris & la Cour engouffrent tout. Laiſſons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces; qu'ils ſoient marchands, & toujours marchands; laboureurs, & toujours laboureurs. Ne

(37) Le ſeul cas qui force un peuple ainſi dénué de Chefs à prendre les armes, c'eſt quand, réduit au deſeſpoir par ſes perſécuteurs, il voit qu'il ne lui reſte plus de choix que dans la maniere de périr. Telle fût, au commencement de ce ſiécle la guerre des Camiſards. Alors on eſt tout étonné de la force qu'un parti mépriſé tire de ſon deſeſpoir: c'eſt ce que jamais les perſécuteurs n'ont ſu calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de ſang qu'ils devroient bien y ſonger avant de les rendre inévitables.

Ne pouvant quitter leur état, ils en tireront le meilleur parti possible; ils remplaceront les notres dans les conditions privées dont nous cherchons tous a sortir; ils feront valoir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner; ils alimenteront notre luxe; ils travailleront, & nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on suit, il seroit du moins plus humain, & sûrement il seroit plus utile. C'est moins la tirannie & c'est moins l'ambition des Chefs, que ce ne sont leurs préjugés & leurs courtes vues, qui font le malheur des Nations.

Je finirai par transcrire une espece de discours, qui a quelque rapport à mon sujet, & qui ne m'en écartera pas longtems.

Un Parsis de Suratte ayant épousé en secret une Musulmanne fût découvert, arrêté, & ayant refusé d'embrasser le mahométisme, il fut condanné à mort. Avant d'aller au supplice, il parla ainsi à ses juges:

„ Quoi! vous voulez m'ôter la vie! Eh,
„ de quoi me punissez-vous? J'ai transgressé
„ ma loi plûtôt que la votre: ma loi parle au
„ cœur & n'est pas cruelle; mon crime a été
„ puni par le blâme de mes freres. Mais que
„ vous ai-je fait pour mériter de mourir? Je
„ vous ai traités comme ma famille, & je me
„ suis choisi une sœur parmi vous. Je l'ai
„ laissée libre dans sa croyance, & elle a re-
„ specté

„ ſpecté la mienne pour ſon propre intérêt.
„ Borné ſans regret à elle ſeule, je l'ai ho-
„ norée comme l'inſtrument du culte qu'exige
„ l'Auteur de mon être, j'ai payé par elle le
„ tribut que tout homme doit au genre hu-
„ main: l'amour me l'a donnée & la vertu
„ me la rendoit chere, elle n'a point vécu
„ dans la ſervitude, elle a poſſedé ſans parta-
„ ge le cœur de ſon époux; ma faute n'a pas
„ moins fait ſon bonheur que le mien.

„ Pour expier une faute ſi pardonnable
„ vous m'avez voulu rendre fourbe & men-
„ teur; vous m'avez voulu forcer à profeſſer
„ vos ſentimens ſans les aimer & ſans y croire:
„ comme ſi le transfuge de nos loix eût méri-
„ té de paſſer ſous les votres, vous m'avez
„ fait opter entre le parjure & la mort, &
„ j'ai choiſi, car je ne veux pas vous tromper.
„ Je meurs donc, puis qu'il le faut; mais je
„ meurs digne de revivre & d'animer un au-
„ tre homme juſte. Je meurs martir de ma
„ Religion ſans craindre d'entrer après ma
„ mort dans la votre. Puiſſai-je renaître chez
„ les Muſulmans pour leur apprendre à deve-
„ nir humains, clémens, équitables: car ſer-
„ vant le même Dieu que nous ſervons, puiſ-
„ qu'il n'y en a pas deux, vous vous aveuglez
„ dans votre zêle en tourmentant ſes ſerviteurs,
„ & vous n'êtes cruels & ſanguinaires que
„ parce que vous êtes inconſéquens.

„ Vous êtes des enfans, qui dans vos jeux
„ ne savez que faire du mal aux hommes. Vous
„ vous croyez savans, & vous ne savez rien
„ de ce qui est de Dieu. Vos dogmes récens
„ sont-ils convenables à celui qui est, & qui
„ veut être adoré de tous les tems? Peuples
„ nouveaux, comment osez-vous parler de
„ Religion devant nous? Nos rîtes sont aussi
„ vieux que les astres: les premiers rayons du
„ soleil ont éclairé & reçu les hommages de
„ nos Peres. Le grand Zerdust a vu l'enfan-
„ ce du monde; il a prédit & marqué l'ordre
„ de l'univers; & vous, hommes d'hier, vous
„ voulez être nos prophêtes! Vingt siécles
„ avant Mahomet, avant la naissance d'Ismaël
„ & de son pere, les Mages étoient antiques.
„ Nos livres sacrés étoient déja la Loi de l'A-
„ sie & du monde, & trois grands Empires
„ avoient successivement achevé leur long
„ cours sous nos ancêtres, avant que les vo-
„ tres fussent sortis du néant.

„ Voyez, hommes prévenus, la différence
„ qui est entre vous & nous. Vous vous dites
„ croyans, & vous vivez en barbares. Vos
„ institutions, vos loix, vos cultes, vos ver-
„ tus mêmes tourmentent l'homme & le dé-
„ gradent. Vous n'avez que de triftes devoirs
„ à lui prescrire. Des jeunes, des privations,
„ des combats, des mutilations, des clôtures:
„ vous ne savez lui faire un devoir que de ce
„ qui

„ qui peut l'affliger & le contraindre. Vous
„ lui faites haïr la vie & les moyens de la con-
„ ſerver: vos femmes ſont ſans hommes, vos
„ terres ſont ſans culture; vous mangez les
„ animaux & vous maſſacrez les humains;
„ vous aimez le ſang, les meurtres; tous vos
„ établiſſemens choquent la nature, aviliſſent
„ l'eſpece humaine; &, ſous le double joug
„ du Deſpotiſme & du fanatiſme, vous l'écra-
„ ſez de ſes Rois & de ſes Dieux.

„ Pour nous, nous ſommes des hommes
„ de paix, nous ne faiſons ni ne voulons au-
„ cun mal à rien de ce qui reſpire, non pas
„ même à nos Tirans: nous leur cédons ſans
„ regret le fruit de nos peines, contens de
„ leur être utiles & de remplir nos devoirs.
„ Nos nombreux beſtiaux couvrent vos pâ-
„ turages; les arbres plantés par nos mains
„ vous donnent leurs fruits & leurs ombres;
„ vos terres que nous cultivons vous nourriſ-
„ ſent par nos ſoins: un peuple ſimple &
„ doux multiplie ſous vos outrages, & tire
„ pour vous la vie & l'abondance du ſein de
„ la mere commune où vous ne ſavez rien
„ trouver. Le ſoleil que nous prenons à té-
„ moin de nos œuvres éclaire notre patience
„ & vos injuſtices; il ne ſe lève point ſans
„ nous trouver occupés à bien faire, & en ſe
„ couchant il nous ramene au ſein de nos fa-
„ milles nous préparer à de nouveaux travaux.

„ DIEU ſeul ſait la vérité. Si malgré tout „ cela nous nous trompons dans notre culte, „ il eſt toujours peu croyable que nous ſoyons „ condamnés à l'enfer, nous qui ne faiſons „ que du bien ſur la terre, & que vous ſoyez „ les élus de Dieu, vous qui n'y faites que „ du mal. Quand nous ſerions dans l'erreur, „ vous devriez la reſpecter pour votre avan- „ tage. Notre piété vous engraiſſe, & la vo- „ tre vous conſume; nous réparons le mal „ que vous fait une Religion deſtructive. „ Croyez-moi, laiſſez-nous un culte qui vous „ eſt utile; craignez qu'un jour nous n'adop- „ tions le votre: c'eſt le plus grand mal qui „ vous puiſſe arriver. "

J'AI tâché, Monſeigneur, de vous faire entendre dans quel eſprit a été écrite la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, & les conſidérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à préſent à quel égard vous pouvez qualifier ſa doctrine de blaſphématoire, d'impie, d'abominable, & ce que vous y trouvez de ſcandaleux & de pernicieux au genre humain? J'en dis autant à ceux qui m'accuſent d'avoir dit ce qu'il falloit taire & d'avoir voulu troubler l'ordre public; imputation vague & téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi ſur ce qui eſt utile ou nuiſible, indiſpoſent d'un mot le public crédule contre un Auteur bien intentionné. Eſt-ce apprendre

dre au peuple à ne rien croire que le rappeller à la véritable foi qu'il oublie? Eſt-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de ſon pays? Eſt-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au ſien? Eſt-ce ôter celui qu'on a, que ne vouloir pas qu'on en change? Eſt-ce ſe jouer de toute Religion, que reſpecter toutes les Religions? Enfin eſt-il donc ſi eſſenciel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout ſoit ôté?

Voila pourtant ce qu'on perſuade au Peuple quand on veut lui faire prendre ſon défenſeur en haine, & qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos buchers, vos mandemens, vos journaux le troublent & l'abuſent ſur mon compte. Il me croit un monſtre ſur la foi de vos clameurs; mais vos clameurs ceſſeront enfin; mes écrits reſteront malgré vous pour votre honte. Les Chrétiens, moins prévenus y chercheront avec ſurpriſe les horreurs que vous prétendez y trouver; il n'y verront, avec la morale de leur divin maître, que des leçons de paix, de concorde & de charité. Puiſſent-ils y apprendre à être plus juſtes que leurs Peres! Puiſſent les vertus qu'ils y auront priſes me venger un jour de vos malédictions!

A l'egard des objections ſur les ſectes particuliers dans leſquelles l'univers eſt diviſé, que ne puis-je leur donner aſſez de force pour

rendre chacun moins entêté de la ſienne & moins ennemi des autres; pour porter chaque homme à l'indulgence, à la douceur, par cette conſidération ſi frappante & ſi naturelle; que, s'il fût né dans un autre pays, dans une autre ſecte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les diviſent qu'à celles qui les uniſſent! Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux ſentimens particuliers avec une eſpece de rage; ils tiennent d'autant plus à ces ſentimens qu'ils ſemblent moins raiſonnables, & chacun voudroit ſuppléer à force de confiance à l'autorité que la raiſon refuſe à ſon parti. Ainſi, d'accord au fond ſur tout ce qui nous intéreſſe, & dont on ne tient aucun compte, on paſſe la vie à diſputer, à chicaner, à tourmenter, à perſécuter, à ſe battre, pour les choſes qu'on entend le moins, & qu'il eſt le moins néceſſaire d'entendre. On entaſſe en vain déciſions ſur déciſions; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon inintelligible; on trouve chaque jour de nouvelles queſtions à réſoudre, chaque jour de nouveaux ſujets de querelles; parce que chaque doctrine a des branches infinies, & que chacun, entêté de ſa petite idée, croit eſſenciel ce qui ne l'eſt

point,

point, & néglige l'eſſenciel véritable. Que ſi on leur propoſe des objections qu'ils ne peuvent réſoudre, ce qui, vû l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour, ils ſe dépitent comme des enfans, & parce qu'ils ſont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'eſt ſur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

Ma propre hiſtoire caractériſe mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui: mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire; un jour peut-être, ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains fera leur gloire, & les ſimples qui liront mon Livre diront avec admiration: Quels tems angéliques ce devoient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie, & ſon auteur pourſuivi comme un malfaiteur! ſans doute alors tous les Ecrits reſpiroient la dévotion la plus ſublime, & la terre étoit couverte de ſaints!

Mais d'autres Livres demeureront. On ſaura, par exemple, que ce même ſiécle a produit un panégyriſte de la Saint Barthélemi, François, &, comme on peut bien croire, homme d'Egliſe, ſans que ni Parlement ni Prélat ait ſongé même à lui chercher querelle. Alors,

en comparant la morale des deux Livres & le tort des deux Auteurs, on pourra changer de langage, & tirer une autre conclusion.

Les doctrines abominables sont celles qui mènent au crime, au meurtre, & qui font des fanatiques. Eh! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injustice & la violence en Sistême, & de les faire découler de la clemence de Dieu? Je m'abstiendrai d'entrer ici dans un parallele qui pourroit vous déplaire. Convenez seulement, Monseigneur, que si la France eût professé la Religion du Prêtre Savoyard, cette Religion si simple & si pure, qui fait craindre Dieu & aimer les hommes, des fleuves de sang n'eussent point si souvent inondé les champs François; ce peuple si doux & si gai n'eût point étonné les autres de ses cruautés dans tant de persécutions & de massacres, depuis l'Inquisition de Toulouse (38), jusqu'à la Saint Barthélemi, & de-

(38) Il est vrai que Dominique, saint Espagnol, y eut grande part. Le Saint, selon un écrivain de son ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes personnes, zêlées pour la foi, lesquelles prissent le soin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob caritatem, prædicans contra Albienses, in adjutorium sumsit quasdam devotas personas, zelantes pro fide, quæ corporaliter illos*

depuis les guerres des Albigeois, jusqu'aux Dragonades; le Conseiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrieres n'eussent point été mis à mort par arrêt du Parlement d'Aix, & sous nos yeux l'innocent Calas torturé par les bourreaux n'eût point péri sur la roue. Revenons, à présent, Monseigneur, à vos censures & aux raisons sur lesquelles vous les fondez.

Ce sont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous attestent la parole de Dieu, & qui nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand besoin que Dieu nous attestât la parole des hommes; il est bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la sienne, sans se servir d'organes si suspects. Le Vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine: *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi* (39)!

Vous répondez: *Pour que cette plainte fût*

 sensée,

illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipse gladio verbi Dei amputare non posset. Antonin. in Chron P.III. tit. 23. c. 14. §. 2. Cette charité ne ressemble guere à celle du Vicaire; aussi a-t elle un prix bien différent. L'une fait décréter & l'autre canoniser ceux qui la professent.

(39) Emile Tom. III, p. 141.

ſenſée, M. T. C F., il faudroit pouvoir conclurre que la Révélation eſt fauſſe dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire: Dieu ne peut exiger de moi que je croye ce qu'on m'aſſure qu'il a dit, dès que ce n'eſt pas directement à moi qu'il a addreſſé ſa parole (40).

Et tout au contraire, cette plainte n'eſt ſenſée qu'en admettant la vérité de la Révélation. Car ſi vous la ſuppoſez fauſſe, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'eſt ſervi, puiſqu'il ne s'en eſt ſervi d'aucun? Vous doit-il compte des tromperies d'un impoſteur? Quand vous vous laiſſez duper, c'eſt votre faute & non pas la ſienne. Mais lorſque Dieu, maître du choix de ſes moyens, en choiſit par préference qui exigent de notre part tant de ſavoir & de ſi profondes diſcuſſions, le Vicaire a-t-il tort de dire: „ Voyons „ toutefois; examinons, comparons, véri„ fions. O ſi Dieu eût daigné me diſpen„ ſer de tout ce travail, l'en aurois-je ſervi „ de moins bon cœur (41)? "

Monseigneur, votre mineure eſt admirable. Il faut la tranſcrire ici toute entiere; j'aime à rapporter vos propres termes; c'eſt ma plus grande méchanceté.

Mais

(40) *Mandement* in 4. p. 12. in 12. p. XXI.

(41) Emile ubi ſup.

Mais n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la Revélation Chrétienne, dont il seroit absurde de douter? Par quelle autre voye que celle des témoignages humains, l'Auteur lui-même a t-il donc connu cette Sparte, cette Athène, cette Rome dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix, les mœurs, & les héros? Que d'hommes entre lui & les Historiens qui ont conservé la mémoire de ces événemens!

Si la matiere étoit moins grave & que j'eusse moins de respect pour vous, cette maniere de raisonner me fourniroit peut-être l'occasion d'égayer un peu mes lecteurs; mais à Dieu ne plaise que j'oublie le ton qui convient au sujet que je traite, & à l'homme à qui je parle. Au risque d'être plat dans ma réponse, il me suffit de montrer que vous vous trompez.

Considerez donc, de grace, qu'il est tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voye; je ne puis savoir que Sparte & Rome ont existé, que parce que des Auteurs contemporains me le disent, & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires; mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi, & pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres?

tres? Eſt-il ſimple, eſt-il naturel que Dieu ait été chercher Moïſe pour parler à Jean Jaques Rouſſeau?

D'AILLEURS nul n'eſt obligé ſous peine de damnation de croire que Sparte ait exiſté; nul pour en avoir douté ne ſera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne ſommes pas les témoins, n'eſt établi pour nous que ſur des preuves morales, & toute preuve morale eſt ſuſceptible de plus & de moins. Croirai-je que la juſtice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas ſu marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible?

S'IL y a dans le monde une hiſtoire atteſtée, c'eſt celle des Wampirs. Rien n'y manque; procès verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magiſtrats. La preuve juridique eſt des plus complettes. Avec cela, qui eſt-ce qui croit aux Wampirs? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru?

QUELQUE atteſtés que ſoient, au gré même de l'incrédule Ciceron, pluſieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant des fables, & ſûrement je ne ſuis pas le ſeul. Mon experience conſtante & celle de tous les hommes eſt plus forte en ceci que le témoignage de quelques uns.

Si

Si Sparte & Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral; & comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi.

Vous vous souviendrez, s'il vous plait, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes, sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire, je me permettrai sur votre maniere d'argumenter encore une supposition.

Un habitant de la rue St. Jaques vient tenir ce discours à Monsieur l'Archevêque de Paris: „ Monseigneur, je sais que vous ne „ croyez ni à la béatitude de Saint Jean „ de Pâris, ni aux miracles qu'il a plû à „ Dieu d'opérer en public sur sa tombe, à „ la vue de la Ville du monde la plus éclai- „ rée & la plus nombreuse. Mais je crois de- „ voir vous attester que je viens de voir res- „ susciter le Saint en personne dans le lieu où „ ses os ont été déposés. "

L'homme de la rue Saint Jaques ajoûte à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouie de cette nouvelle, avant de vous expliquer sur la foi que vous y ajoûtez, vous commencerez par interroger celui

celui qui l'atteſte, ſur ſon état, ſur ſes ſentimens, ſur ſon Confeſſeur, ſur d'autres articles ſemblables; & lorſqu'à ſon air comme à ſes diſcours vous aurez compris que c'eſt un pauvre Ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confeſſion, il vous confirmera dans l'opinion qu'il eſt Janſéniſte. „ Ah ah! " lui direz-vous d'un air railleur; „ vous êtes „ convulſionnaire, & vous avez vu reſſuſci- „ ter Saint Pâris? Cela n'eſt pas fort éton- „ nant; vous avez tant vu d'autres mer- „ veilles! "

Toujours dans ma ſuppoſition, ſans doute il inſiſtera: il vous dira qu'il n'a point vu ſeul le miracle; qu'il avoit deux ou trois perſonnes avec lui qui ont vu la même choſe, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter diſent l'avoir auſſi vu eux-mêmes. Là-deſſus vous demanderez ſi tous ces témoins étoient Janſéniſtes? „ Oui, Monſeigneur, " dira-t-il; „ mais n'importe; ils ſont en nombre ſuffi- „ ſant, gens de bonnes mœurs, de bon ſens, „ & non récuſables; la preuve eſt complet- „ te, & rien ne manque à notre déclaration „ pour conſtater la vérité du fait. "

D'autres Evêques moins charitables enverroient chercher un Commiſſaire & lui conſigneroient le bon homme honoré de la viſion glorieuſe, pour en aller rendre grace à Dieu

Dieu aux petites-maifons. Pour vous, Monfeigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande vous vous contenterez de lui dire: „ Je fais que deux „ ou trois témoins, honnêtes gens & de bon „ fens, peuvent attefter la vie ou la mort „ d'un homme; mais je ne fais pas encore „ combien il en faut pour conftater la réfur„ rection d'un Janfénifte. En attendant que „ je l'apprenne, allez, mon enfant, tâcher „ de fortifier votre cerveau creux. Je vous „ difpenfe du jeûne, & voila de quoi vous „ faire de bon bouillon. "

C'est à peu près, Monfeigneur, ce que vous diriez, & ce que diroit tout autre homme fage à votre place. D'où je conclus que, même felon vous, & felon tout autre homme fage, les preuves morales fuffifantes pour conftater les faits qui font dans l'ordre des poffibilités morales, ne fuffifent plus pour conftater des faits d'un autre ordre, & purement furnaturels: fur quoi je vous laiffe juger vous-même de la jufteffe de votre comparaifon.

Voici pourtant la conclufion triomphante que vous en tirez contre moi: *Son fcepticifme n'eft donc ici fondé que fur l'intérêt de fon incrédulité* (42). Monfeigneur, fi jamais elle me procure un Evêché de cent mille Livres de

(42) *Mandement* in-4. p. 12. in-12. p. XXII.

de rentes, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

Continuons maintenant à vous tranſcrire, en prenant ſeulement la liberté de reſtituer au beſoin les paſſages de mon Livre que vous tronquez.

„ Qu'un homme, *ajoûte-t-il plus loin*, vi-„ enne nous tenir ce langage: Mortels, je „ vous annonce les volontés du Très-Haut; „ reconnoiſſez à ma voix celui qui m'envoye. „ J'ordonne au ſoleil de changer ſon cours, „ aux étoiles de former un autre arrangement, „ aux montagnes de s'applanir, aux flots de „ s'élever, à la terre de prendre un autre aſpect: „ à ces merveilles qui ne reconnoîtra pas à „ l'inſtant le maître de la nature? “ *Qui ne croiroit, M. T. C. F, que celui qui s'exprime de la ſorte ne demande qu'à voir des miracles pour être Chrétien?*

Bien plus que cela, Monſeigneur; puiſque je n'ai pas même beſoin des miracles pour être Chrétien.

Ecoutez, toutefois, ce qu'il ajoûte: „ Re-„ ſte enfin, dit-il, l'examen le plus impor-„ tant dans la doctrine annoncée; car puiſ-„ que ceux qui diſent que Dieu fait ici-bas „ des miracles, prétendent que le Diable les „ imite quelquefois, avec les prodiges les „ mieux conſtatés nous ne ſommes pas plus „ avancés qu'auparavant, & puiſque les Ma-„ giciens

„ giciens de Pharaon osoient, en présence mê-
„ me de Moïse, faire les mêmes signes qu'il
„ faisoit par l'ordre exprès de Dieu, pour-
„ quoi dans son absence n'eussent-ils pas, aux
„ mêmes titres, prétendu la même autorité?
„ Ainsi donc, après avoir prouvé la doctrine
„ par le miracle, il faut prouver le miracle
„ par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre
„ du Démon pour l'œuvre de Dieu (43).
„ Que faire en pareil cas pour éviter le dia-
„ lèle? Une seule chose: revenir au raisonne-
„ ment, & laisser là les miracles. Mieux
„ eût valu n'y pas recourir. "

C'est dire: qu'on me montre des miracles, & je croirai. Oui, Monseigneur, c'est dire: qu'on me montre des miracles, & je croirai aux miracles. *C'est dire: qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire.* Oui, Monseigneur, c'est dire, selon le précepte même de Moïse (44): qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire une doctrine absurde & déraisonnable qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison.

(43) Je suis forcé de confondre ici la note avec le texte, à l'imitation de M. de Beaumont. Le Lecteur pourra consulter l'un & l'autre dans le Livre même, T. III. pag. 145 *& suiv.*

(44) Deutéron. c. XIII.

J'ai dit que c'étoit-là du bon ſens le plus ſimple, qu'on n'obſcurciroit qu'avec des diſtinctions tout au moins très-ſubtiles: c'eſt encore une des mes prédictions; en voici l'accompliſſement.

Quand une doctrine eſt reconnue vraye, divine, fondée ſur une Révélation certaine, on s'en ſert pour juger des miracles, c'eſt-à dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des impoſteurs voudroient oppoſer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du ſein de Dieu, les miracles ſont produits en preuves; c'eſt-à-dire, que celui qui prend la qualité d'Envoyé du Très Haut, confirme ſa Miſſion, ſa prédication par des miracles qui ſont le témoignage même de la divinité. Ainſi la doctrine & les miracles ſont des argumens reſpectifs dont on fait uſage, ſelon les divers points de vüe où l'on ſe place dans l'étude & dans l'enſeignement de la Religion. Il ne ſe trouve là, ni abus du raiſonnement, ni ſophiſme ridicule, ni cercle vicieux (45).

Le Lecteur en jugera. Pour moi je n'ajoûterai pas un ſeul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes paſſages; mais c'eſt avec le votre que je veux vous répondre ici.

Ou eſt donc, M. T. C. F., la bonne-foi philoſophique dont ſe pare cet Ecrivain?

Mon-

(45) *Mandement* in 4. p. 13. in-12. p. XXIII.

MONSEIGNEUR, je ne me suis jamais piqué d'une bonne-foi philosophique; car je n'en connois pas de telle. Je n'ose même plus trop parler de la bonne-foi Chrétienne, depuis que les soi-disans Chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne-foi pure & simple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre est la plus facile à trouver ici?

PLUS j'avance, plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois dans des discussions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation Chrétienne, le même Auteur y defere cependant de la maniere la plus positive, la plus solemnelle.

ON AUROIT raison, sans doute, puisque je tiens pour révélée toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase; car si le verbe rélatif *y defere* se rapporte à la Révélation Chrétienne, vous avez raison; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoiqu'il en soit, je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation; comme si

c'étoit rejetter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insolubles à l'esprit humain; comme si c'étoit la rejetter que ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes, lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle-là? Il est vrai que vous dites conditionellement: *on croiroit*; mais *on croiroit* signifie *on croit*, lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien, comme on verra ci-après de la votre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même tems pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage. „ J'avoue „ que la Majesté des Ecritures m'étonne; la „ Sainteté de l'Evangile (46) parle à mon „ cœur. Voyez les Livres des Philosophes, „ avec toute leur pompe; qu'ils sont petits „ près de celui-là! Se peut-il qu'un Livre à „ la fois si sublime & si simple soit l'ouvrage „ des hommes? Se peut-il que celui dont il „ fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-mê- „ me?

(46) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis, *la Majesté de l'Ecriture*, au lieu de, *la Majesté des Ecriture*; & il a mis, *la Sainteté de l'Ecriture*, au lieu de, *la Sainteté de l'Evangile.* Ce n'est pas, à la vérité, me faire dire des hérésies; mais c'est me faire parler bien niaisement.

„ me? Eſt-ce là le ton d'un enthouſiaſte ou
„ d'un ambitieux ſectaire? Quelle douceur,
„ quelle pureté dans ſes mœurs! quelle gra-
„ ce touchante dans ſes inſtructions! quelle
„ élevation dans ſes maximes! quelle profon-
„ de ſageſſe dans ſes diſcours! quelle préſence
„ d'eſprit, quelle fineſſe & quelle juſteſſe dans
„ ſes réponſes! quel empire ſur ſes paſſions!
„ Où eſt l'homme, où eſt le Sage qui ſait
„ agir, ſouffrir & mourir ſans foibleſſe &
„ ſans oſtentation (47)? Quand Platon peint
„ ſon Juſte imaginaire couvert de tout l'op-
„ probre du crime, & digne de tous les prix
„ de la vertu, il peint trait pour trait Jéſus-
„ Chriſt: la reſſemblance eſt ſi frappante que
„ tous les Peres l'ont ſentie, & qu'il n'eſt
„ pas poſſible de s'y tromper. Quels préju-
„ gés, quel aveuglement ne faut-il point avoir
„ pour oſer comparer le fils de Sophroniſque
„ au fils de Marie? Quelle diſtance de l'un
„ à l'autre! Socrate mourant ſans douleur,
„ ſans ignominie, ſoutint aiſément juſqu'au

(47) Je remplis, ſelon ma coutume, les lacunes faites par M de Beaumont; non qu'abſolument celles qu'il fait ici ſoient inſidieuſes, comme en d'autres endroits; mais parce que le défaut de ſuite & de liaiſon affoiblit le paſſage quand il eſt tronqué; & auſſi parce que mes perſécuteurs ſupprimant avec ſoin tout ce que j'ai dit de ſi bon cœur en faveur de la Religion, il eſt bon de le rétablir à meſure que l'occaſion s'en trouve.

„ bout ſon perſonnage, & ſi cette facile mort
„ n'eût honoré ſa vie, on douteroit ſi Socra-
„ te, avec tout ſon eſprit, fut autre choſe
„ qu'un Sophiſte. Il inventa, dit-on, la mo-
„ rale. D'autres avant lui l'avoient miſe en
„ pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avoient
„ fait, il ne fit que mettre en leçons leurs ex-
„ emples. Ariſtide avoit été juſte avant que
„ Socrate eût dit ce que c'étoit que juſtice;
„ Léonidas étoit mort pour ſon pays avant que
„ Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie;
„ Sparte étoit ſobre avant que Socrate eût
„ loué la ſobriété: avant qu'il eût défini la
„ vertu, Sparte abondoit en hommes ver-
„ tueux. Mais où Jéſus avoit-il pris parmi
„ les ſiens cette morale élevée & pure, dont
„ lui ſeul a donné les leçons & l'exemple?
„ Du ſein du plus furieux fanatiſme la plus
„ haute ſageſſe ſe fit entendre, & la ſimplici-
„ té des plus héroïques vertus honora le plus
„ vil de tous les peuples. La mort de So-
„ crate philoſophant tranquillement avec ſes
„ amis eſt la plus douce qu'on puiſſe déſirer;
„ celle de Jéſus expirant dans les tourmens,
„ injurié, raillé, maudit de tout un peuple,
„ eſt la plus horrible qu'on puiſſe crain-
„ dre. Socrate prenant la coupe empoiſon-
„ née bénit celui qui la lui préſente & qui
„ pleure. Jéſus, au milieu d'un ſupplice af-
„ freux, prie pour ſes bourreaux acharnés.

„ Oui,

„ Oui, si la vie & la mort de Socrate sont „ d'un Sage, la vie & la mort de Jésus sont „ d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de „ l'Evangile est inventée à plaisir? Non, ce „ n'est pas ainsi qu'on invente, & les faits de „ Socrate dont personne ne doute sont moins „ attestés que ceux de Jésus-Christ. Au „ fond c'est reculer la difficulté sans la détrui- „ re. Il seroit plus inconcevable que plu- „ sieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce „ Livre qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni „ le sujet. Jamais des Auteurs Juifs n'eussent „ trouvé ni ce ton ni cette morale, & l'Evangi- „ le a des caractères de vérité si grands, si „ frappans, si parfaitement inimitables que „ l'inventeur en seroit plus étonnant que le „ Héros (48). "

(49) *Il seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Evangile.* Je vous sais gré, Monseigneur, de cet aveu; c'est une injustice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire *on croiroit*, au lieu d'*on croit.*

Cependant l'Auteur ne la croit qu'en conséquence des témoignages humains. Vous vous trompez, Monseigneur; je la reconnois en conséquence de l'Evangile & de la sublimité

(48) Emile T. III. pag. 179. *& suiv.*
(49) *Mandement* in-4. pag. 14, in 12, p XXV.

que j'y vois, ſans qu'on me l'atteſte. Je n'ai pas beſoin qu'on m'affirme qu'il y a un Evangile lorsque je le tiens. *Ce ſont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté.* Et point du tout; on ne me rapporte point que l'Evangile exiſte; je le vois de mes propres yeux, & quand tout l'Univers me ſoutiendroit qu'il n'exiſte pas, je ſaurois très-bien que tout l'Univers ment, ou ſe trompe. *Que d'hommes entre Dieu & lui?* Pas un ſeul. L'Evangile eſt la piece qui décide, & cette piece eſt entre mes mains. De quelque maniere qu'elle y ſoit venue & quelque Auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'eſprit divin: cela eſt immédiat autant qu'il peut l'être; il n'y a point d'hommes entre cette preuve & moi; & dans le ſens où il y en auroit, l'hiſtorique de ce Saint Livre, de ſes auteurs, du tems où il a été compoſé, &c. rentre dans les diſcuſſions de critique où la preuve morale eſt admiſe. Telle eſt la réponſe du Vicaire Savoyard.

Le voila donc bien évidemment en contradiction avec lui-même; le voila confondu par ſes propres aveux. Je vous laiſſe jouir de toute ma confuſion. *Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajoûter?* „ Avec tout cela ce „ même Evangile eſt plein de choſes incro„ yables, de choſes qui répugnent à la raiſon, „ & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé „ de concevoir ni d'admettre. Que faire au „ milieu

„ milieu de toutes ces contradictions? Etre „ toujours modeste & circonspect; respecter „ en silence (50) ce qu'on ne sauroit ni re- „ jetter ni comprendre, & s'humilier devant „ le grand Etre qui seul sait la vérité. Voila „ le scepticisme involontaire où je suis resté. " *Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un Livre qui ne sauroit être inventé par les hommes? Lorsque ce Livre porte des caracteres de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit*

H 5 *plus*

(50) Pour que les hommes s'imposent ce respect & ce silence, il faut que quelqu'un leur dise une fois les raisons d'en user ainsi. Celui qui connoit ces raisons peut les dire, mais ceux qui censurent & n'en disent point, pourroient se taire. Parler au public avec franchise, avec fermeté, est un droit commun à tous les hommes, & même un devoir en toute chose utile: mais il n'est gueres permis à un particulier d'en censurer publiquement un autre: c'est s'attribuer une trop grande supériorité de vertus, de talens, de lumieres. Voila pourquoi je ne me suis jamais ingéré de critiquer ni réprimander personne. J'ai dit à mon siécle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier, & s'il m'est arrivé d'attaquer & nommer quelques livres, je n'ai jamais parlé des Auteurs vivans qu'avec toute sorte de bienséance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me semble que tous ces Messieurs qui se mettent si fiérement en avant pour m'enseigner l'humilité, trouvent la leçon meilleure à donner qu'à suivre.

plus étonnant que le Héros? C'est bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même (51).

MONSEIGNEUR, vous me taxéz d'iniquité sans sujet; Vous m'imputez souvent des mensonges & vous n'en montrez aucun. Je m'impose avec vous une maxime contraire, & j'ai quelquefois lieu d'en user.

LE SCEPTICISME du Vicaire est involontaire par la raison même qui vous fait nier qu'il le soit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Evangile il le rejetteroit par les raisons déduites auparavant, si l'esprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce Livre ne lui rendroit toute la force qui manque au témoignage des hommes sur un tel point. Il admet donc ce Livre Sacré avec toutes les choses admirables qu'il renferme & que l'esprit humain peut entendre; mais quant aux choses incroyables qu'il y trouve, *lesquelles répugnent à sa raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre*, il les *respecte en silence sans les comprendre ni les rejetter, & s'humilie devant le grand Etre qui seul sait la vérité*. Tel est son scepticisme; & ce scepticisme est bien involontaire, puisqu'il est fondé sur des preuves invincibles de part & d'autre, qui forcent la raison de rester en suspens. Ce scepticisme est celui de tout Chrétien raisonnable & de bonne-foi qui ne veut savoir des

(51) *Mandement* in-4, p. 14, in-12. p. XXVI.

des choſes du Ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à ſa conduite, & qui rejette avec l'Apôtre *les queſtions peu ſenſees, qui ſont ſans inſtruction, & qui n'engendrent que des combats* (52).

D'ABORD vous me faites rejetter la révélation pour m'en tenir à la Religion naturelle, & premierement, je n'ai point rejetté la Révélation. Enſuite vous m'accuſez *de ne pas admettre même la Religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la néceſſité*; & votre unique preuve eſt dans le paſſage ſuivant que vous rapportez. „ Si je me trom„ pe, c'eſt de bonne-foi. Cela ſuffit (53) „ pour que mon erreur ne me ſoit pas im„ putée à crime; quand vous vous trompe„ riez de même, il y auroit peu de mal à „ cela. " *C'eſt-à-dire*, continuez-vous, *que ſelon lui il ſuffit de ſe perſuader qu'on eſt en poſſeſſion de la vérité; que cette perſuaſion, fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & religieux, celui qui, adoptant les erreurs mêmes de l'Athéiſme, dira qu'il eſt de bonne-foi. Or n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſiſtêmes fanatiques,*

(52) 2 Timoth. C. II. v. 23.

(53) Emile Tom III. p. 21. M. de Beaumont a mis: *cela me ſuffit.*

ques, à tous les délires de l'esprit humain? (54)

Pour vous, Monseigneur, vous ne pourrez pas dire ici comme le Vicaire: *Si je me trompe, c'est de bonne-foi*; car c'est bien évidemment à dessein qu'il vous plait de prendre le change & de le donner à vos Lecteurs; c'est-ce que je m'engage à prouver sans replique, & je m'y engage ainsi d'avance, afin que vous y regardiez de plus près.

La profession du Vicaire Savoyard est composée de deux parties. La premiere, qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frapantes & neuves est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu & la Religion naturelle avec toute la force dont l'Auteur est capable. De celle-là, ni vous ni les Prêtres n'en parlez point; parce qu'elle vous est fort indifférente, & qu'au fond la cause de Dieu ne vous touche gueres, pourvû que celle du Clergé soit en sûreté.

La seconde, beaucoup plus courte, moins réguliere, moins approfondie, propose des doutes & des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la notre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine, & dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'Auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus

(54) *Mandement* in-4. p. 15. in-12. p. XXVII.

plus réſervé dans ſa Religion à taxer les autres de mauvaiſe foi dans la leur, & de montrer que les preuves de chacune ne ſont pas tellement démonſtratives à tous les yeux qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voyent pas la même clarté que nous. Cette ſeconde partie écrite avec toute la modeſtie, avec tout le reſpect convenables, eſt la ſeule qui ait attiré votre attention & celle des Magiſtrats. Vous n'avez eu que des buchers & des injures pour réfuter mes raiſonnemens. Vous avez vû le mal dans le doute de ce qui eſt douteux; vous n'avez point vû le bien dans la preuve de ce qui eſt vrai.

En effet, cette premiere partie, qui contient ce qui eſt vraiment eſſenciel à la Religion, eſt déciſive & dogmatique. L'Auteur ne balance pas, n'héſite pas. Sa conſcience & ſa raiſon le déterminent d'une maniere invincible. Il croit, il affirme: il eſt fortement perſuadé.

Il commence l'autre au contraire par déclarer que *l'examen qui lui reſte à faire eſt bien différent; qu'il n'y voit qu'embarras, miſtere, obſcurité; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance; qu'il n'y faut donner à ſes diſcours que l'autorité de la raiſon; qu'il ignore lui-même s'il eſt dans l'erreur, & que toutes ſes affirmations ne ſont ici que des raiſons de douter* (55). Il

(55) Emile Tom. III. p. 131.

Il propoſe donc ſes objections, ſes difficultés, ſes doutes. Il propoſe auſſi ſes grandes & fortes raiſons de croire; & de toute cette diſcuſſion réſulte la certitude des dogmes eſſenciels & un ſcepticiſme reſpectueux ſur les autres. A la fin de cette ſeconde partie il inſiſte de nouveau ſur la circonſpection néceſſaire en l'écoutant. *Si j'étois plus ſûr de moi, j'aurois*, dit-il, *pris un ton dogmatique & déciſif; mais je ſuis homme ignorant, ſujet à l'erreur: que pouvois-je faire? Je vous ai ouvert mon cœur ſans réſerve; ce que je tiens pour ſûr, je vous l'ai donné pour tel: je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions, je vous ai dit mes raiſons de douter & de croire. Maintenant c'eſt à vous de juger* (56).

Lors donc que dans le même écrit l'auteur dit: *Si je me trompe, c'eſt de bonne-foi; cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime*; je demande à tout lecteur qui a le ſens commun & quelque ſincérité, ſi c'eſt ſur la premiere ou ſur la ſeconde partie que peut tomber ce ſoupçon d'être dans l'erreur; ſur celle où l'auteur affirme, ou ſur celle où il balance? Si ce ſoupçon marque la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes ſur la Révélation? Vous avez pris le premier parti contre

(56) Ibid. pag. 192.

tre toute raiſon, & dans le ſeul déſir de me rendre criminel; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monſeigneur, où ſont, je ne dis pas l'équité, la charité Chrétienne, mais le bon ſens & l'humanité?

QUAND vous auriez pu vous tromper ſur l'objet de la crainte du Vicaire, le texte ſeul que vous rapportez vous eût déſabuſé malgré vous. Car lorſqu'il dit: *cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime*, il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime, & que ce crime lui pourroit être imputé, s'il ne procédoit pas de bonne-foi: Mais quand il n'y auroit point de Dieu, où ſeroit le crime de croire qu'il y en a un? Et quand ce ſeroit un crime, qui eſt-ce qui le pourroit imputer? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber ſur la Religion naturelle, & le diſcours du Vicaire ſeroit un vrai galimathias dans le ſens que vous lui prêtez. Il eſt donc impoſſible de déduire du paſſage que vous rapportez, que *je n'admets pas la Religion naturelle* ou que *je n'en reconnois pas la néceſſité*; il eſt encore impoſſible d'en déduire *qu'on doive toujours*, ce ſont vos termes, *regarder comme un homme ſage & religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'Athéiſme, dira qu'il eſt de bonne-foi*; & il eſt même impoſſible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'eſt pas démontré,

tré, rien ne sauroit jamais l'être, ou il faut que je sois un insensé.

Pour montrer qu'on ne peut s'autroriser d'une mission divine pour débiter des absurdités, le Vicaire met aux prises un Inspiré, qu'il vous plait d'appeller chrétien, & un raisonneur, qu'il vous plait d'appeller incrédule, & il les fait disputer chacun dans leur langage, qu'il désaprouve, & qui très-sûrement n'est ni le sien ni le mien (57). Là-dessus vous me taxez d'*une insigne mauvaise foi* (58), & vous prouvez cela par l'ineptie des discours du premier. Mais si ces discours sont ineptes, à quoi donc le reconnoissez-vous pour Chrétien? & si le raisonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité? S'ensuit-il des inepties que débite un Inspiré que ce soit un catholique, & de celles que réfute un raisonneur, que ce soit un mécréant? Vous auriez bien pû, Monseigneur, vous dispenser de vous reconnoitre à un langage si plein de bile & de déraison; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raison & la Révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant, dites-vous, *que Dieu seroit en contradiction avec lui-même*

(57) Emile Tom. III. p. 151.
(58) *Mandement* in-4. p. 15. in-12. p. XXVIII.

même (59). Voila un grand aveu que vous nous faites là: car il est sûr que Dieu ne se contredit point. *Vous dites, ô Impies, que les dogmes que nous regardons comme révélés combattent les vérités éternelles: mais il ne suffit pas de le dire.* J'en conviens; tâchons de faire plus.

Je suis sûr que vous pressentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article des misteres comme sur des charbons ardens; vous osez à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse. J'aurai la discrétion de rendre ce moment le plus court qu'il se pourra.

Vous conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'élémens à la raison est que la partie est moindre que le tout, & c'est pour avoir affirmé le contraire que l'Inspiré vous paroît tenir un discours plein d'ineptie. Or selon vôtre doctrine de la transubstantiation, lorsque Jésus fit la derniere Céne avec ses disciples & qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main, &, s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche.

(59) *Mandement* in-4. p. 15, 16. in-12, p. XXVIII.

Voila donc bien clairement, bien précisément la partie plûs grande que le tout, & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à celà, Monseigneur? Pour moi, je ne vois que M. le Chevalier de Causans qui puisse vous tirer d'affaire.

Je sais bien que vous avez encore la ressource de Saint Augustin, mais c'est la même. Après avoir entassé sur la Trinité force discours inintelligibles il convient qu'ils n'ont aucun sens; *mais*, dit naïvement ce Pere de l'Eglise, *on s'exprime ainsi, non pour dire quelque chose, mais pour ne pas rester muet* (60).

Tout bien considéré, je crois, Monseigneur, que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre sur cet article & sur beaucoup d'autres, est celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raison.

La mauvaise foi de l'Auteur d'Emile n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique pretendu (61). „ Nos „ Catholiques, " *lui fait-il dire* „ font grand „ bruit de l'autorité de l'Eglise: mais que „ ga-

(60) *Dictum est tamen tres personæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur.* Aug. de Trinit. L. V. c. 9.

(61) *Mandement* in-4. p. 15. in-12. p. XXVI.

„ gagnent-ils à cela, s'il leur faut un aussi „ grand appareil de preuves pour cette auto- „ rité qu'aux autres sectes pour établir di- „ rectement leur doctrine ? L'Eglise décide „ que l'Eglise a droit de décider. Ne voila- „ t-il pas une autorité bien prouvée? " *Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet imposteur, que l'autorité de l'Eglise n'est prouvée que par ses propres décisions, & qu'elle procede ainsi: je décide que je suis infaillible; donc je le suis; imputation calomnieuse, M. T. C. F.* Voila, Monseigneur, ce que vous assurez: il nous reste à voir vos preuves. En attendant, oseriez-vous bien affirmer que les Théologiens Catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'Eglise par l'autorité de l'Eglise, *ut in se virtualiter reflexam?* S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuse.

(62) *La constitution du Christianisme, l'esprit de l'Evangile, les erreurs mêmes & la foiblesse de l'esprit humain tendent à démontrer que l'Eglise établie par Jésus-Christ est une Eglise infaillible.* Monseigneur, vous commencez, par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change: Les discours vagues ne font jamais preuve, & toutes ces choses qui tendent à démontrer, ne démontrent rien.

 Allons

(62) *Mandement* Ibid.

Allons donc tout d'un coup au corps de la démonſtration : le voici.

Nous aſſûrons que comme ce divin Législateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Egliſe l'enſeigne auſſi toujours (63).

MAIS qui êtes-vous, vous qui nous aſſurez cela pour toute preuve ? Ne ſeriez-vous point l'Egliſe ou ſes chefs ? A vos manieres d'argumenter vous paroiſſez compter beaucoup ſur l'aſſiſtance du Saint Eſprit. Que dites-vous donc, & qu'a dit l'Impoſteur ? De grace, voyez cela vous-mêmes ; car je n'ai pas le courage d'aller juſqu'au bout.

JE DOIS pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez ſi bien, conſiſte dans cette phraſe que vous avez eu ſoin de ſupprimer à la fin du paſſage dont il s'agit. *Sortez de-là, vous rentrez dans toutes nos diſcuſſions* (64).

EN EFFET, quel eſt ici le raiſonnement du Vicaire ? Pour choiſir entre les Religions diverſes, il faut, dit-il, de deux choſes l'une ; ou entendre les preuves de chaque ſecte & les comparer ; ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous inſtruiſent. Or le premier moyen ſup-

(63) Ibid : cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

(64) Emile Tom. III. p. 165.

ſuppoſe des connoiſſances que peu d'hommes ſont en état d'acquérir, & le ſecond juſtifie la croyance de chacun dans quelque Religion qu'il naiſſe. Il cite en exemple la Religion catholique où l'on donne pour loi l'autorité de l'Egliſe, & il établit là-deſſus ce ſecond dilemme. Ou c'eſt l'Egliſe qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit: *je décide que je ſuis infaillible; donc je le ſuis:* & alors elle tombe dans le ſophiſme appellé cercle vicieux; Ou elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu; & alors il lui faut un auſſi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres ſectes pour établir directement leur doctrine: Il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'inſtruction, & le peuple n'eſt pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Egliſe chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Proteſtans. Comment donc ſe déterminera-t-il d'une maniere raiſonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'inſtruiſent? Mais alors le Turc ſe déterminera de même. En quoi le Turc eſt-il plus coupable que nous? Voila, Monſeigneur, le raiſonnement auquel vous n'avez pas répondu & auquel je doute qu'on puiſſe répondre (65). Votre franchiſe

(65) C'eſt ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent ſe gardent bien de

Epiſcopale ſe tire d'affaire en tronquant le paſſage de l'Auteur de mauvaiſe foi.

GRACE au Ciel j'ai fini cette ennuyeuſe tâche. J'ai ſuivi pied-à-pied vos raiſons, vos citations, vos cenſures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reſte le ſeul article du Gouvernement, dont je veux bien vous faire grace; très ſûr que quand celui qui gémit ſur les miſeres du peuple, & qui les éprouve, eſt accuſé par vous d'empoiſonner les ſources de la félicité publique, il n'y a point de Lecteur qui ne ſente ce que vaut un pareil diſcours. Si le Traité du Contract Social n'exiſtoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes vérités que j'y développe,

toucher. Il n'y a rien de ſi commode que de répondre avec des injures & de ſaintes déclamations; on élude aiſément tout ce qui embarraſſe. Auſſi faut-il avouer qu'en ſe chamaillant entre eux les Théologiens ont bien des reſſources qui leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors ſuppléer comme ils peuvent. Ils ſe payent réciproquement de mille ſuppoſitions gratuites qu'on n'oſe récuſer quand on n'a rien de mieux à donner ſoi-même. Telle eſt ici l'invention de je ne ſais quelle foi infuſe qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de tranſmettre du pere à l'enfant Mais ils réſervent ce jargon pour diſputer avec les Docteurs; s'ils s'en ſervoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne ſe moquât d'eux.

loppe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puiſſances, ſeroient un des faits que je citerois en preuve, & le ſort de l'Auteur en ſeroit un autre encore plus frappant. Il ne me reſte plus rien à dire à cet égard; mon ſeul exemple a tout dit, & la paſſion de l'intérêt particulier ne doit point ſouiller les vérités utiles. C'eſt le Décret contre ma perſonne, c'eſt mon Livre brûlé par le bourreau, que je tranſmets à la poſtérité pour pieces juſtificatives: Mes ſentimens ſont moins bien établis par mes Ecrits que par mes malheurs.

Je viens, Monſeigneur, de diſcuter tout ce que vous alléguez contre mon Livre. Je n'ai pas laiſſé paſſer une de vos propoſitions ſans examen; j'ai fait voir que vous n'avez raiſon dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves; elles ſont au-deſſus de toute réplique où regne le ſens-commun.

Cependant quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un Livre ou l'on ſent par-tout, même dans les erreurs, même dans le mal qui peut y être, le ſincere amour du bien & le zêle de la vérité? Un Livre où l'Auteur, ſi peu affirmatif, ſi peu déciſif, avertit ſi ſouvent ſes lecteurs de ſe défier de ſes idées, de peſer ſes preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raiſon? Un Livre

qui ne respire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéissance aux Loix en toute chose, & même en matiere de Religion? Un Livre enfin où la cause de la divinité est si bien défendue, l'utilité de la Religion si bien établie, où les mœurs sont si respectées, où l'arme du ridicule est si bien ôtée au vice, où la méchanceté est peinte si peu sensée, & la vertu si aimable? Eh! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devroit honorer & chérir les rêveries, comme les chimeres les plus douces qui puissent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire; s'il existoit en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles & saines, il eût rendu des honneurs publics à l'Auteur d'Emile, il lui eût élevé des statues. Je connoissois trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnoissance; je ne les connoissois pas assez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

Apres avoir prouvé que vous avez mal raisonné dans vos censures, il me reste à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures: Mais puisque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon Livre, montrer que mes prétendus torts ne sont que les vôtres, n'est-ce pas dire assez que les injures qui les suivent ne doivent pas être

pour

pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithètes les plus odieuſes, & moi je ſuis un homme abominable, un téméraire, un impie, un impoſteur. Charité Chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des Miniſtres de Jéſus-Chriſt!

Mais vous qui m'oſez reprocher des blaſphêmes, que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offenſans qu'il vous plaît de tenir ſur mon compte? A vous entendre, on croiroit que Saint Paul m'a fait l'honneur de ſonger à moi, & de prédire ma venue comme celle de l'Antechriſt. Et comment l'a-t-il prédite, je vous prie? Le voici. C'eſt le début de votre Mandement.

Saint Paul a prédit, mes très chers Freres, qu'il viendroit des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, ſuperbes, blaſphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un eſprit corrompu & pervertis dans la foi (66).

Je ne conteſte aſſurément pas que cette prédiction de Saint Paul ne ſoit très-bien accomplie; mais s'il eût prédit, au contraire, qu'il viendroit un tems où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été, je l'avoue, beaucoup

(66) *Mandement* in 4. p. 4. in-12. p. XVII.

coup plus frappé de la prédiction, & surtout de l'accomplissement.

D'APRES une prophétie si bien appliquée, vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité Episcopale s'égaye à des antithèses, & où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit, Monseigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne sauroit faire une satire plus agréable, ni diffamer un homme avec plus d'esprit.

Du sein de l'erreur (Il est vrai que j'ai passé ma jeunesse dans vôtre Eglise.) *il s'est élevé* (pas fort haut,) *un homme plein du langage de la philosophie*, (comment prendrois-je un langage que je n'entends point?) *sans être véritablement philosophe*: (Oh! d'accord: je n'aspirai jamais à ce titre, auquel je reconnois n'avoir aucun droit; & je n'y renonce assurément pas par modestie.) *esprit doué d'une multitude de connoissances* (J'ai appris à ignorer des multitudes de choses que je croyois savoir.) *qui ne l'ont pas éclairé*, (elles m'ont appris à ne pas penser l'être.) *& qui ont répandu les ténèbres dans les autres esprits*: (Les ténèbres de l'ignorance valent mieux que la fausse lumiere de l'erreur.) *caractere livré aux paradoxes d'opinions & de conduite*; (Y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penser comme tout le monde?) *alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pen-*

pensées; (La simplicité des mœurs élève l'ame; quant au faste de mes pensées, je ne sais ce que c'est.) *le zêle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés*; (Rien de plus nouveau pour nous que des maximes antiques: il n'y a point a cela d'alliage, & je n'y ai point mis de fureur.) *l'obscurité de la retraite avec le désir d'être connu de tout le monde*: (Monseigneur, vous voila comme les faiseurs de Romans, qui devinent tout ce que leur Héros a dit & pensé dans sa chambre. Si c'est ce désir, qui m'a mis la plume à la main, expliquez comment-il m'est venu si tard, ou pourquoi j'ai tardé si longtems à le satisfaire?) *On l'a vû invectiver contre les sciences qu'il cultivoit*; (Cela prouve que je n'imite pas vos gens de Lettres, & que dans mes ecrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien.) *préconiser l'excellence de l'Evangile*, (toujours & avec le plus vrai zêle.) *dont il détruisoit les dogmes*; (Non, mais j'en prêchois la charité, bien détruite par les Prêtres.) *peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ses Lecteurs.* (Ames honnêtes, est-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus?)

Il s'est fait le Précepteur du genre humain pour le tromper, le Moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du siécle pour achever de le perdre. (Je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela.) *Dans un ouvrage sur l'inéga-*

l'inégalité des conditions, (Pourquoi des conditions? ce n'est là ni mon sujet ni mon titre.) *il avoit rabbaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes*; (Lequel de nous deux l'éléve ou l'abbaisse, dans l'alternative d'être bête ou méchant?) *dans une autre production plus récente il avoit insinué le poison de la volupté:* (Eh! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté! Mais rassurez-vous, Monseigneur; vos Prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse; ils ont pour préservatif l'Aloïsia.) *Dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme afin d'établir l'empire de l'irréligion.* (Cette imputation a déja été examinée.)

Voila, Monseigneur, comment vous me traitez, & bien plus cruellement encore; moi que vous ne connoissez point, & que vous ne jugez que sur des ouï-dire. Est-ce donc là la morale de cet Evangile dont vous vous portez pour le défenseur? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon Livre; pourquoi des personnalités contre l'Auteur? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si peu chrétienne, mais je sais que défendre sa Religion par de telles armes, c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

Cependant c'est moi que vous appellez téméraire. Eh! comment ai-je mérité ce nom, en

en ne propoſant que des doutes, & même avec tant de réſerve; en n'avançant que des raiſons, & même avec tant de reſpect, en n'attaquant perſonne, en ne nommant perſonne? Et vous, Monſeigneur, comment oſez-vous traiter ainſi celui dont vous parlez avec ſi peu de juſtice & de bienſéance, avec ſi peu d'égard, avec tant de légereté?

Vous me traitez d'impie; & de quelle impiété pouvez-vous m'accuſer, moi qui jamais n'ai parlé de l'Etre ſuprême que pour lui rendre la gloire qui lui eſt due, ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer? Les impies ſont ceux qui profanent indignement la cauſe de Dieu en la faiſant ſervir aux paſſions des hommes. Les impies ſont ceux qui, s'oſant porter pour interprêtes de la divinité, pour arbitres entre elle & les hommes, exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui ſont dus. Les impies ſont ceux qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu ſur la terre & veulent ouvrir & fermer le Ciel à leur gré. Les impies ſont ceux qui font lire des Libelles dans les Egliſes. . . . . A cette idée horrible tout mon ſang s'allume, & des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendrez compte un jour, n'en doutez pas, de l'uſage que vous oſez faire de ſa maiſon.

Vous

Vous me traitez d'Imposteur! & pourquoi? Dans votre maniere de penser, j'erre; mais où est mon imposture? Raisonner & se tromper; est-ce en imposer? Un sophiste même qui trompe sans se tromper n'est pas un imposteur encore, tant qu'il se borne à l'autorité de la raison, quoiqu'il en abuse. Un imposteur veut être cru sur sa parole, il veut lui-même faire autorité. Un imposteur est un fourbe qui veut en imposer aux autres pour son profit, & où est, je vous prie, mon profit dans cette affaire? Les imposteurs sont, selon Ulpien, ceux qui font des prestiges, des imprécations, des exorcismes: or assurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous discourez à votre aise, vous autres hommes constitués en dignité! Ne reconnoissant de droits que les vôtres, ni de Loix que celles que vous imposez, loin de vous faire un devoir d'être justes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fiérement le foible sans répondre de vos iniquités à personne: les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état, vous nous balayez devant vous comme la poussiere. Les uns décrétent & brûlent, les autres diffament & déshonorent sans droit, sans raison, sans mépris, même sans colere,
uni-

uniquement parce que cela les arrange, & que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément, il ne nous est pas même permis de nous plaindre, & si nous montrons notre innocence & vos torts, on nous accuse encore de vous manquer de respect.

Monseigneur, vous m'avez insulté publiquement: Je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi, que je pusse vous citer devant un Tribunal équitable, & que nous y comparussions tous deux, moi avec mon Livre, & vous avec votre Mandement; vous y seriez certainement déclaré coupable, & condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on est dispensé d'être juste; & je ne suis rien. Cependant, vous qui professez l'Evangile; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous savez le vôtre en pareil cas. Pour moi, j'ai fait le mien, je n'ai plus rien à vous dire, & je me tais.

Daignez, Monseigneur, agréer mon profond respect.

A Môtiers le 18.
Novembre 1762. J. J. ROUSSEAU.

A V I S *de l'Imprimeur.*

L'Auteur de cet Ouvrage ne s'étant pas trouvé à portée de revoir les épreuves, on ne doit point lui attribuer les fautes qui peuvent s'y être glissées malgré tous mes soins pour la correction.

TROIS LETTRES

De M. le Comte de TRESSAN *à M.* ROUSSEAU, *avec les réponſes de celui-ci, concernant M.* PALISSOT *auteur de la* Comédie des Philoſophes.

Premiere Lettre de M. le Comte de TRESSAN.

Vous connoîtrez, Monſieur, par la lettre du Roi de Pologne que j'envoye à M. d'Alembert, à quel point ce Prince eſt indigné de l'attentat du Sr. Paliſſot; il eſt tout ſimple, il eſt bien ſûr que vous auriez trop mépriſé Paliſſot pour être émû par la ſottiſe qu'il vient de faire; mais le Roi de Pologne mérite d'avoir des ſerviteurs attachés, & je ſuis trop jaloux de ſa gloire pour n'avoir pas rempli dans cette occaſion des devoirs auſſi chers à mon cœur.

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monſieur, mais je ſuis lié d'une tendre amitié avec vos Compatriotes. Je regarde Genève comme la ville de l'Europe, où la jeuneſſe reçoit la plus excellente éducation, j'ai toujours ſous mes ordres beaucoup de jeunes officiers Genevois ; je n'en vois aucun ſortir de ſa famille ſans prouver qu'il a des mœurs & de la littérature. Si l'ancienne amitié dont pluſieurs de vos amis m'honorent, ſi l'amour que j'ai pour les ſciences & les lettres que vous enrichiſſez tous les jours, peuvent m'être un titre auprès de vous, j'aurai bien de l'empreſſement, Monſieur, à me lier avec vous dans le prémier voyage que je ferai à Paris, & je vous prie de recevoir avec plaiſir & amitié les aſſurances de la haute eſtime avec laquelle &c.

Toul, 20. Octobr. 1755.

Réponſe de M. J. J. ROUSSEAU.

Je vous honorois, Monſieur, comme nous faiſons tous ; il m'eſt doux de joindre la reconnoiſſance à l'eſtime, & je remercierois volontiers M. Paliſſot de m'avoir procuré ſans y ſonger des témoignages de vos bon-

bontés qui me permettent de vous en donner de mon respect. Si cet auteur a manqué à celui qu'il devoit & que doit toute la terre au Prince qu'il vouloit amuser, qui plus que moi doit le trouver inexcusable? Mais si tout son crime est d'avoir exposé mes ridicules; c'est le droit du Théatre, je ne vois en cela rien de répréhensible pour l'honnête homme; & j'y vois pour l'auteur le mérite d'un heureux choix. Je vous prie donc, Monsieur, de ne pas écouter là dessus le zèle que l'amitié & la générosité inspirent à M. d'Alembert; & de ne point chagriner pour cette bagatelle un homme de mérite qui ne m'a fait aucune peine & qui porteroit avec douleur la disgrace du Roi de Pologne & la vôtre.

Mon cœur est ému des éloges dont vous honorez ceux de mes Concitoyens qui sont sous vos ordres. Effectivement le Genevois est naturellement bon; il a l'ame honnête, il ne manque pas de sens & il ne lui faut que de bons exemples pour se tourner tout à fait au bien. Permettez moi, Monsieur, d'exhorter ces jeunes officiers à profiter du vôtre, à se rendre dignes de vos bontés & à perfectionner sous vos yeux les qualités qu'ils vous doivent peut-être & que vous attribuez à leur éducation. Je prendrai vo-

lontiers pour moi, quand vous viendrez à Paris, le conseil que je leur donne ; ils étudieront l'homme de guerre, moi le Philosophe, notre étude commune sera l'homme de bien, & vous serés toujours notre maître.

Paris 26. Dec. 1755.

Seconde Lettre de M. le Comte de TRESSAN.

RECEVEZ, Monsieur, le prix de la vertu la plus pure. Vos ouvrages nous la font aimer en nous peignant ses charmes dans leur premiére simplicité ; Vous venez de l'enseigner dans ce moment par l'acte le plus généreux & le plus digne de vous.

LE Roi de Pologne, Monsieur, attendri, édifié par votre lettre, croit ne pouvoir vous donner une marque plus éclatante de son estime qu'en souscrivant à la grace que seul aujourd'hui vous pouviez prononcer. M. Palissot ne sera point chassé de la Société de Nancy, mais cette anecdote littéraire doit rester inscritte dans ses régistres, & vous ne pouvez nous blâmer de conserver dans la mémoire des hommes, avec les excès qui peu-

peuvent les avilir, les actes de vertu qui les honorent. Enchanté de vos ouvrages, Monſieur, & déſirant d'affermir dans mon cœur les ſentimens qui ſont ſi naturels dans le vôtre, je n'ai fait en cette occaſion que ce que j'ai dû, & ſans l'ordre du Roi de Pologne qui m'a chargé de vous faire paſſer cette lettre, je n'aurois point oſé vous faire connoître tout mon zèle.

Vous me promettez, Monſieur, de me recevoir quand j'irai à Paris, & moi je vous promets de vous écouter avec confiance & de travailler de bonne foi à me rendre digne d'être votre ami.

Pardonnez moi l'avoir donné pluſieurs copies de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Malgré l'eſtime trop honorable que vous m'y témoignez, je ſens qu'on doit m'oublier en liſant cette lettre, & ne s'occuper que du grand homme qui s'y montre tout entier pour faire rougir le vice & pour le triomphe de la vertu. J'ai l'honneur d'être &c.

Luneville le 1. Janvier 1756.

Réponse de M. J. J. ROUSSEAU.

Quelque danger qu'il y ait, Monſieur, de me rendre importun, je ne puis m'empecher de joindre aux remercimens que je vous dois des remarques ſur l'enrégiſtrement de l'affaire de M. Paliſſot, & je prendrai dabord la liberté de vous dire que mon admiration même pour les vertus du Roi de Pologne ne me permet d'accepter le témoignage de bonté dont S. M. m'honore en cette occaſion qu'à condition que tout ſoit oublié. J'oſe dire qu'il ne lui convient pas d'accorder une grace incomplette, & qu'il n'y a qu'un pardon ſans reſerve qui ſoit digne de ſa grande ame. D'ailleurs eſt-ce faire grace que d'éterniſer la punition, & les régiſtres d'une Académie ne doivent-ils pas plutôt pallier que relever les petites fautes de ſes membres? Enfin quelque peu d'eſtime que je faſſe de nos Contemporains, à Dieu ne plaiſe que nous les aviliſſions à ce point d'inſcrire comme un acte de vertu ce qui n'eſt au fond qu'un procédé des plus ſimples que tout homme de lettres n'eût pas manqué d'avoir à ma place.

Achevez donc, Monſieur, la bonne œuvre que vous avez ſi bien commencée afin de la rendre digne de vous. Qu'il ne ſoit plus queſtion d'une bagatelle qui a déja fait plus de

de bruit & donné plus de chagrin à M. Palissot que l'affaire ne le méritoit. Qu'aurons nous fait pour lui si le pardon lui coute aussi cher que la peine?

PERMETTEZ moi de ne point répondre aux extrêmes louanges dont vous m'honorez; ce sont des leçons sévéres dont je ferai mon profit; car je n'ignore pas, & cette lettre en fait foi, qu'on loue avec sobriété ceux qu'on estime parfaitement. Mais, Monsieur, il faut renvoyer ces éclaircissemens à nos entrevues. J'attens avec empressement le plaisir que vous me promettez & vous verrez que de maniere ou d'autre vous ne me louerez plus quand nous nous connoîtrons.

Paris 7. Janvier 1756.

Troisieme Lettre du Comte de TRESSAN.

VOUS serez obéi, Monsieur, il est bien juste que vous jouissiez de l'empire que vous vous acquerez sur les esprits. Je vous avoue cependant, que j'aurois peut-être encore balancé à vous accorder tout pour M. Palissot sans une lettre que j'ai reçue de Paris en même tems que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. On commence par m'assurer d'une amitié à toute épreuve & c'est en

conséquence de ce sentiment qu'on m'avertit qu'on sort d'une compagnie nombreuse & brillante où l'on s'est déchaîné contre moi au sujet de l'affaire de M. Palissot, & que même on s'y est dit l'un à l'autre à l'oreille une épigramme faite contre moi. Cette lettre m'a déterminé sur le champ, Monsieur, à suivre votre exemple. Je me trouve aujourd'hui dans le cas d'avoir aussi à pardonner à M. Palissot; je le fais sans nulle restriction, trop heureux qu'il me procure cette occasion de vous prouver que j'aime à profiter de vos leçons.

J'ai répondu à cette personne avec toute la vérité la plus simple. Je lui ai mandé ce qui s'est passé, ce que j'avois fait, & ce que vous m'avez empêché d'achever. N'en parlons donc plus, & que M. Palissot puisse être assez heureux pour ne jetter jamais des pierres qu'à des sages. Si je le suis dans ce moment, lui & moi vous le devons également. Je consens de tout mon cœur à ne vous plus louer lorsque je jouirai du bonheur de vous voir & de vous entendre. Alors ma façon de vous applaudir me sera utile & répondra à vos vues, jusqu'à ce moment permettez moi de vous dire encore que mon admiration pour vos ouvrages & pour votre cœur égale l'attachement que je vous voue pour le reste de ma vie.

Luneville 11. Janvier 1756.

Réponse

Réponse de M. J. J. ROUSSEAU.

J'APRENS, Monsieur, avec une vive satisfaction que vous avez entiérement terminé l'affaire de M. Palissot, & je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne vous dirai rien du petit déplaisir qu'elle a pu vous occasionner, car ceux de cette espece ne sont gueres sensibles à l'homme sage, & d'ailleurs vous savez mieux que moi que dans les chagrins qui peuvent suivre une bonne action le prix en efface toujours la peine. Après avoir heureusement achevé celle-ci il ne nous reste plus rien à désirer à vous & à moi que de n'en plus entendre parler.

Paris 17. Janvier 1756.

LETTRE

De M. JEAN JAQUES ROUSSEAU, *contenant une déclaration de ses sentimens en matière de foi, adressée à M. le Professeur de* MONTMOLLIN, *Pasteur de l'Eglise de Motiers, avant la premiere Communion de M. Rousseau dans cette Eglise.*

MONSIEUR,

LE respect que je vous porte & mon devoir, comme votre Paroissien, m'obligent,

avant que d'aprocher de la Sainte Table, de vous faire de mes ſentimens en matiere de foi une déclaration devenue néceſſaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits ſur un requiſitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes deteſtables.

Il eſt facheux que les miniſtres de l'Evangile ſe faſſent en cette occaſion, les vengeurs de l'Egliſe Romaine, dont les dogmes intolérans & ſanguinaires ſont ſeuls attaqués & détruits dans mon livre, ſuivant ainſi ſans examen une autorité ſuſpecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute même de m'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monſieur, dans ce cas là, j'attens de vous un jugement plus équitable. Quoiqu'il en ſoit, l'ouvrage porte en ſoi tous ſes éclairciſſemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par luimême, je l'abandonne, tel qu'il eſt, au blame ou à l'approbation des Sages, ſans vouloir ni le défendre ni le deſavouer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma perſonne, je vous déclare, Monſieur, avec reſpect, que depuis ma réunion à l'Egliſe dans laquelle je ſuis né, j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne Réformée une profeſſion d'autant moins ſuſpecte que l'on n'éxigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que

de

de garder le ſilence & laiſſer quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion. Je ſuis attaché de bonne foi à cette Religion véritable & Sainte, & je le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir. Je déſire d'être toujours uni extérieurement à l'Egliſe, comme je le ſuis dans le fond de mon cœur; & quelque conſolant qu'il ſoit pour moi de participer à la communion des fideles, je le déſire je vous proteſte, autant pour leur édification que pour mon propre avantage; car il n'eſt pas bon que l'on penſe, qu'un homme de bonne foi qui raiſonne ne peut être un membre de Jéſus-Chriſt.

J'IRAI, Monſieur, recevoir de vous une réponſe verbale, & vous conſulter ſur la maniere dont je dois me conduire en cette occaſion, pour ne donner ni ſurpriſe au Paſteur que j'honore, ni ſcandale au troupeau que je voudrois édifier.

LETTRE

De M. J. J. ROUSSEAU *à M.* FAVRE *Premier Sindic de la République de Genève, par laquelle M.* ROUSSEAU *abdique à perpétuité son droit de Bourgeoisie & de Cité dans la Ville & République de Genève.*

MONSIEUR,

REVENU du long étonnement où m'a jetté de la part du Magnifique Conseil le procédé que j'en devois le moins attendre, je prens enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent, quelque cher qu'il coute à mon cœur.

JE vous déclare donc, Monsieur, & je vous prie de déclarer de ma part au M. Conseil, que j'abdique à perpétuité mon droit de Bourgeoisie & de Cité dans la Ville & République de Genève ; ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, sans jouir d'aucun de ses avantages : je ne crois point être en reste envers l'Etat en le quittant.

J'AI

J'ai taché d'honorer le nom Genevois, j'ai tendrement aimé mes Compatriotes, je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux; on ne ſçauroit plus mal réuſſir, je veux leur complaire juſques dans leur haine: le dernier ſacrifice qui me reſte à leur faire, eſt celui d'un nom qui me fut ſi cher.

Mais, Monſieur, ma patrie en me devenant étrangere ne peut me devenir indifférente, je lui reſte toujours attaché, par un tendre ſouvenir, & je n'oublie d'elle que ſes outrages. Puiſſe-t-elle proſpérer toujours, & voir augmenter ſa gloire. Puiſſe-t-elle abonder en Citoyens meilleurs, & ſur-tout plus heureux que moi.

Recevez, Monſieur, je vous ſupplie, les aſſurances de mon profond reſpect.

J. J. Rouſſeau.

LET-

LETTRE

De M. J. J. ROUSSEAU *à Monsieur de* GINGINS *de Moiry, Membre du Conseil Souverain de la Republique de Berne & Seigneur Baillif à Yverdon.*

Vitam impendere vero.

J'USE, Monsieur, de la permission que vous m'avez donnée de rappeller à votre souvenir un homme dont le cœur plein de vous & de vos bontés conservera toujours cherement les sentimens que vous lui avez inspirés. Tous mes malheurs me viennent d'avoir trop bien pensé des hommes; ils me font sentir combien je m'étois trompé. J'avois besoin, Monsieur, de vous connoître, vous & le petit nombre de ceux qui vous ressemblent, pour ne pas rougir d'une erreur qui m'a couté si cher. Je savois qu'on ne pouvoit dire impunément la vérité dans ce siecle, ni peut être dans aucun autre; je m'attendois à souffrir pour la cause de Dieu; mais je ne m'attendois pas, je l'avoue, aux traitemens inouis que je viens d'éprouver. De tous les maux de la vie humaine l'opprobre & les affronts

sont

ſont le ſeul auquel l'honnête homme n'eſt point préparé : Tant de barbarie & d'acharnement m'ont ſurpris au dépourvu. Calomnié publiquement par des hommes établis pour venger l'innocence, traité comme un malfaiteur dans mon propre pays que j'ai tâché d'honorer, pourſuivi, chaſſé d'azile en azile, j'avois l'ame émue & troublée; j'étois découragé ſans vous. Homme illuſtre & reſpectable, vos conſolations m'ont fait oublier ma miſere, vos diſcours ont élevé mon cœur, vôtre eſtime m'a mis en état d'en demeurer toujours digne. J'ai plus gagné par votre bienveuillance que perdu par mes malheurs ; vous me la conſerverez, Monſieur, je l'eſpère, malgré les hurlemens du fanatiſme & les adroites noirceurs de l'impiété : vous êtes trop vertueux pour me haïr d'oſer croire en Dieu, & trop ſage pour me punir d'uſer de la raiſon qu'il m'a donnée.

Motiers le 21. Juillet 1762.

INDI-

INDICE

DES LETTRES.

❀❀ ❀❀

